



R A P P O R T A N N U E L
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION
D E S D É C H E T S 2 0 2 3

SOMMAIRE

I.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
A.	LE TERRITOIRE DESSERVI	4
1)	Le périmètre	4
2)	La compétence.....	4
3)	L'organisation du service.....	4
4)	Les modalités d'exploitation.....	5
5)	Faits marquants de l'année 2023.....	9
B.	LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS	11
1)	Les bacs roulants.....	11
2)	Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)	14
3)	Les bornes d'apport volontaire (BAV)	14
4)	Les composteurs domestiques.....	16
C.	LA COLLECTE.....	18
1)	Données de cadrage 2010-2023.....	18
2)	La collecte des déchets provenant des ménages	19
3)	La collecte des déchets ne provenant pas des ménages.....	34
4)	Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets.....	34
D.	LE TRAITEMENT	36
E.	LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO.....	37
F.	MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS	41
G.	LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	52
1)	La collecte des corbeilles de propreté urbaine	52
2)	L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules.....	52
3)	La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages.....	54
4)	La lutte contre l'errance animale	55
H.	Synthèse des indicateurs techniques et comparatif par rapport à l'année 2010 59	
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	60
A.	Dépenses d'investissement du service	60
B.	Dépenses de fonctionnement du service.....	61
C.	Modalités de financement	62
III.	PERSPECTIVES.....	70
IV.	ANNEXES	73
	ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS	73
	ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE.....	82
	ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE.....	86
	ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE	87
	ANNEXE 5 : EVOLUTION EN POURCENTAGE DE LA PRODUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PAR RAPPORT A L'ANNEE 2010 (KG/HAB/AN).....	90
	ANNEXE 6 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN.....	91
	ANNEXE 7 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENCOMBRANTS DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN.....	92
	ANNEXE 8 : ESPACES REEMPLOI SUR LES DECHETERIES	93

DIRECTION DE LA GESTION DES DECHETS ET DE L'ERRANCE ANIMALE

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995 était devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000. Cependant, dans son titre IV (économie circulaire), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 (JO du 31 décembre) en a précisé les modalités. Cette loi (article 98) a fait évoluer sa dénomination en devenant le rapport annuel sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré-collecte et à la collecte, les mesures mises en œuvre en matière de prévention mais également les autres missions menées par l'intercommunalité en faveur de la protection de l'environnement.

La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution. Le détail des coûts aidés par flux est présenté en annexe.

Pour rappel, la compétence traitement des déchets ayant été transférée en 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA, elle n'est donc plus traitée depuis le rapport annuel 2014 de l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest. Seules les activités du centre de tri de l'ouest étaient encore gérées par l'intercommunalité jusqu'au 31 décembre 2017. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'ensemble du traitement est sous maîtrise d'ouvrage ILEVA. Le rapport annuel 2023 du syndicat Mixte ILEVA est également mis en annexe au présent rapport de la communauté d'agglomération du Territoire de l'Ouest.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LE TERRITOIRE DESSERVI

1) Le périmètre

Depuis le 1^{er} janvier 2002, date de sa création, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest est en charge de « la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés ».

En 2023, l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest a géré les déchets ménagers et assimilés des 5 communes qui la composent : les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, qui en 2023 représentent 211 983 habitants (source INSEE population municipale).

2) La compétence

La Direction de la Gestion des Déchets et de l'Errance Animale de la Communauté d'Agglomération assure notamment la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, à travers :

- le développement des actions de réduction et de tri des déchets ;
- la gestion de la pré-collecte correspondant à la fourniture et la maintenance des contenants à déchets (bacs hermétiques roulants, bornes d'apport volontaire, composteurs domestiques...);
- la gestion des collectes proposées aux usagers : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers recyclables, verre, déchets végétaux, encombrants... ;
- l'exploitation et la mise en place du réseau de déchèteries et centres de propreté.

Cette Direction exerce également les compétences de lutte contre les dépôts sauvages, la collecte des corbeilles urbaines et l'enlèvement des carcasses de voitures découpées, des motos et des engins/véhicules de plus de 3,5T PTAC en voie d'épavisation en lien avec les forces de l'ordre telles que la Brigade Intercommunale de l'Environnement et notamment les polices municipales.

Sur les sujets environnementaux autres que « déchets », la Direction est également compétente pour l'errance animale.

La lutte contre les pollutions sonores, la pollution de l'air, ainsi que pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie sont désormais suivis par la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Planification et de l'Habitat.

3) L'organisation du service

Sur le terrain, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes (hormis dans le cirque de Mafate) :

- la collecte en porte-à-porte principalement et en points de regroupement pour assurer la desserte des foyers résidant sur des voiries non praticables par les engins

de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit inadéquat, revêtement inadapté, absent ou dégradé....) ;

- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries/centres de propreté ou des bornes d'apport volontaire pour le verre et des bornes d'apport volontaire pour les emballages recyclables ménagers.

Le service de collecte en porte-à-porte et en points de regroupement est assuré par trois prestataires privés, NICOLLIN OI, HCE et EOS.

De plus, le Territoire de l'Ouest assure également la collecte des corbeilles de propreté urbaine réalisée par la SEM CYCLEA.

Il existe 5 flux de déchets (hors flux déchèteries) :

- les ordures ménagères résiduelles (OMr),
- les emballages ménagers recyclables en papier/carton, plastique et métal, et les journaux et magazines (EMR), dont les collectes ont débuté en 1999 sur les communes de Le Port et de La Possession et totalement mises en place sur les 5 communes membres fin 2004,
- le verre,
- les déchets végétaux (DV),
- les encombrants (ENC).

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée ci-après :

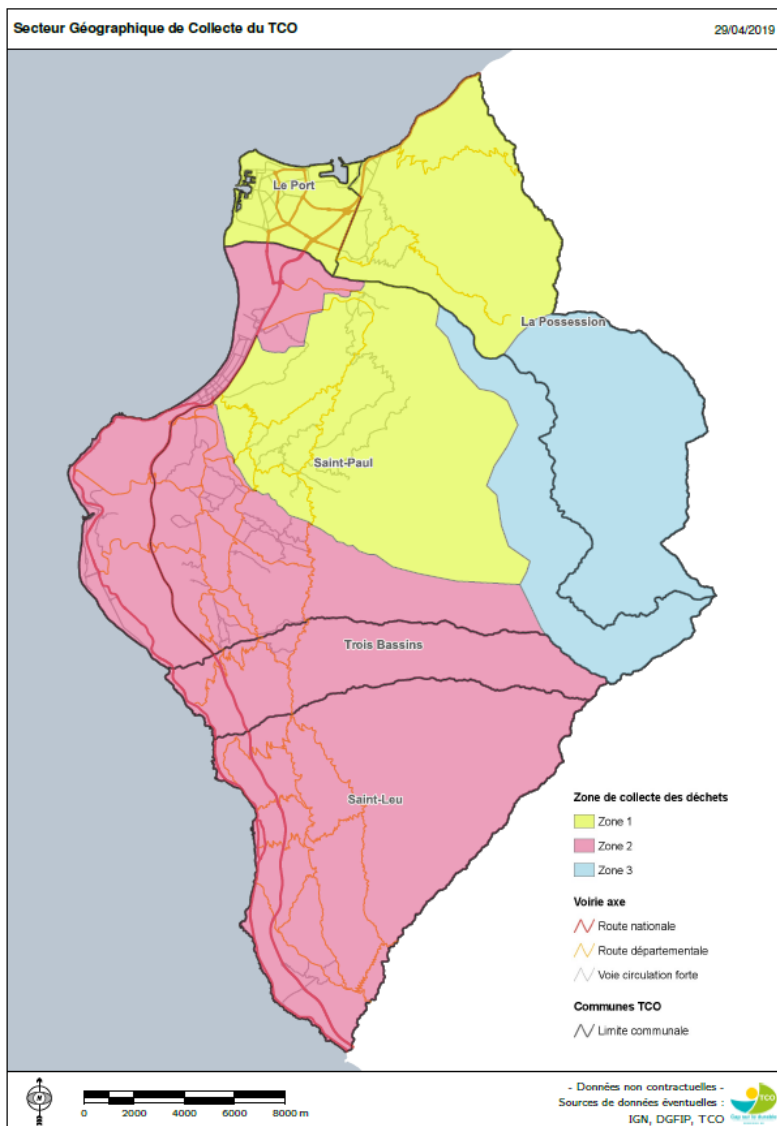
Flux	Fréquences de collecte depuis le 01/08/2014
Ordures ménagères résiduelles	2 fois par semaine en zones denses, touristiques, sur les centres-villes et les grands ensembles (collectifs) 1 fois par semaine partout ailleurs
Emballages et papiers en mélange	1 fois tous les 15 jours
Déchets végétaux	2 fois par mois en été (décembre à avril) et 1 fois par mois en hiver sauf au Port 1 fois par mois toute l'année
Encombrants	1 fois par mois sauf au Port 2 fois par mois
Verre	Fréquences adaptées aux taux de remplissage des bornes et à leur localisation

4) Les modalités d'exploitation

La dotation de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, la fourniture de bornes d'apport volontaire pour le verre et la fourniture de composteurs individuels sont assurés par le biais de marchés publics de fournitures.

	Type de fourniture	Zone géographique	Prestataire de service
1	Conteneurs pour ordures ménagères résiduelles et emballages recyclables	Ensemble des communes du TCO	OTTO
2	Bornes d'Apport Volontaire	Ensemble des communes du TCO	OTTO et SULO
3	Composteurs individuels	Ensemble des communes du TCO	FCl et LRVP

Les collectes des déchets ménagers et assimilés (hors Mafate) sont assurées par 3 prestataires de service différents selon la répartition géographique suivante :



La zone 3 correspondant au cirque de Mafate, est gérée de manière spécifique par le biais d'une convention de partenariat public/public entre l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest et l'ONF.

Les marchés de collecte pour les déchets verts/encombrants de la zone 1 (nord du territoire) et les Ordures Ménagères résiduelles, les Emballages Ménagers recyclables et le verre sur l'ensemble du territoire ont été relancés en 2020.

Les marchés ont démarré le 1^{er} août 2020 et se sont terminés le 31 décembre 2023.

Les prestataires Nicollin OI et HCe ont été attributaires respectivement des nouveaux marchés de collecte des OMr/EMR/verre et des déchets verts/encombrants pour la période 2024-2028 avec la possibilité de reconduire les marchés jusqu'au 31/12/2029.

Types de collecte	Zones géographiques	Prestataires de services
Collecte des déchets ménagers résiduels et des emballages recyclables ménagers	TCO (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI
	Mafate (Zone 3) (essentiellement des Ordures résiduelles)	Convention TCO/ONF
Collecte des déchets végétaux et encombrants	Communes de La Possession et du Port (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Nord (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Sud (Zone 2)	EOS
	Communes de Trois Bassins et Saint-Leu (Zone 2)	EOS
Collecte des Bornes d'Apport Volontaire et nettoyage autour des bornes	TCO (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI pour la collecte Cycléa en sous-traitance pour le nettoyage autour des bornes

Par ailleurs, la gestion des déchèteries et centres de propreté (la gestion du haut de quai et l'accueil des usagers) est assurée par la SEM Cycléa depuis août 2022. Le vidage des caissons est effectué par l'entreprise Nicollin depuis mi janvier 2022. CYCLEA s'est vu renouveler la gestion de la fourrière animale fin 2023 ainsi que la gestion du marché de veille environnementale en 2022.

La collecte des dépôts sauvages a été confiée à la société EOS en 2022, filiale de SUEZ.

Enfin, la collecte des corbeilles de propreté urbaine est réalisée depuis mai 2017 par la SEM CYCLEA (anciennement assurée par NICOLLIN REUNION).

Bien que la compétence traitement des déchets ait été transférée le 29 janvier 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets, ILEVA (transfert de sites et de gestion de la station de transit du Port, de la station de compostage du Port et des plateformes de broyage de Cambaie et de Saint-Leu), l'intercommunalité a continué d'assurer la gestion du Centre de Tri jusqu'au 31 décembre 2017 via une délégation de service public confiée à la SEM CYCLEA depuis le 1er janvier 2013. En effet, après modification des statuts d'ILEVA, les centres de tri du Sud et de l'Ouest ont été repris en maîtrise d'ouvrage par le syndicat mixte depuis le 1er janvier 2018. L'intercommunalité du Territoire de l'Ouest a dû lancer des marchés de traitement des gravats et des déchets de plâtre issus des déchèteries en 2021 et les prestations ont débuté en janvier 2022. Cette prestation devra à terme être portée par le syndicat mixte de traitement ILEVA.

5) Faits marquants de l'année 2023

L'année 2023 a été marquée par les évènements suivants :

- La densification du réseau de bornes d'apport volontaire pour le verre par l'implantation de 100 nouvelles bornes sur l'espace public ;
- L'installation en pieds d'immeubles de 19 bornes pour les Emballages Ménagers Recyclables et de 19 bornes pour l'apport du verre ;

Les visites effectuées concernant la mise en place de l'expérimentation de bornes enterrées et la rédaction d'une convention avec les bailleurs. Deux sites ont été identifiés pour l'implantation des bornes avec un bailleur ;

- L'expérimentation de points d'apport volontaire de biodéchets à La Possession ;
- Le renouvellement des marchés de fourniture, livraison de maintenance des bacs roulants, fournitures et maintenance des abri-bacs pour les biodéchets, évacuation des déchets de Mafate, gestion de la fourrière animale... ;
- Dans le cadre de la Lutte Antivectorielle, une opération « vide fond de cour » s'est déroulée sur la totalité de la commune de Saint-Paul ;
- La Brigade Intercommunale Environnementale a été mise en place depuis le 15 avril 2022 (1 policier municipal et 10 ASVP à sa création). Elle a pour missions de faire respecter le calendrier de collecte, lutter contre les dépôts sauvages et les épaves. Ces missions concourent pleinement à la lutte antivectorielle. Les ASVP ont été assermentés fin octobre 2022. Elle était totalement opérationnelle sur l'année 2023 ;
- Le déploiement de la Redevance Spéciale dans les zones d'activité a été terminé. A partir de mai 2023, ont débuté les visites et les contractualisations avec les professionnels collectés 3 fois par semaine pour les Ordures Ménagères résiduelles. Une révision des volumes OMR a été faite afin de prendre en compte la demande des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration ;

- L'actualisation du règlement de la Redevance Spéciale avec une augmentation du seuil hebdomadaire pris en charge pour les ordures ménagères résiduelles (6 000 litres au lieu de 4 000 litres auparavant) ;
- Le lancement d'une nouvelle procédure pour le remplacement du constructeur de l'Unité de Valorisation Energétique et du garant de l'exploitation globale du site par ILEVA décalant la livraison de l'unité de traitement en 2026 et par conséquent le plan de déploiement de la stratégie du Territoire de gestion des en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers à horizon 2024-2030 arrêtée en Conseil Communautaire de mars 2022 déchets ;
- La validation de la stratégie foncière pour la création de nouvelles déchèteries sur le Territoire de l'Ouest ;
- L'expérimentation de l'extension de la plage horaire d'ouverture des déchèteries éphémères (fermeture à 15h au lieu de midi) ;
- Le déploiement d'espaces de réemploi (mini trokali, matériauthèques, espace pour les associations) sur 9 déchèteries (Port ZA, Marine, Saint-Laurent, Etang, Guillaume, Carrosse, St-Gym, Chaloupe, Thénor) ;
- La validation d'une nouvelle grille d'éligibilité au dispositif de stérilisation des animaux du Territoire de l'Ouest intégrant le nombre de part fiscale et les usagers à revenus intermédiaires ;
- La validation de nouvelles modalités de cessions d'animaux de la fourrière avec les associations de protection animale ;
- L'avancement des études du centre animalier au stade d'avant-projet sommaire.

B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

1) Les bacs roulants

L'intercommunalité du Territoire de l'Ouest propose aux particuliers et professionnels desservis par les circuits de collecte du service public, les prestations de fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants (premières dotations, remplacements liés au vieillissement du parc et incivilités, réparation de couvercles, de roues...), dont le volume est fonction de la taille du ménage (ou du besoin pour les professionnels). Cette prestation est assurée par la société OTTO depuis le 1^{er} avril 2007 (01 juillet 2011 pour la maintenance).

Les coloris de bacs d'ordures ménagères résiduelles diffèrent selon les communes et sont hérités des anciennes intercommunalités (CIVIS et CCCO) :

- Entièrement bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins,
- Entièrement vert pour les communes du Port et de La Possession.

Cependant, afin d'homogénéiser la couleur de ces bacs, l'intercommunalité procède, depuis 2011 et en accord avec les élus, au remplacement des bacs verts par des bacs bleus sur les communes du Port et de La Possession.

Les bacs roulants dédiés aux emballages recyclables sont de couleur identique (cuve verte, couvercle jaune) sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la mise en place de la Redevance Spéciale, les coloris des bacs diffèrent pour les professionnels (administrations, commerçants, artisans, associations, ...) :

- Entièrement gris (cuve et couvercle) pour les ordures ménagères et assimilées,
- Entièrement jaune (cuve et couvercle) pour les emballages recyclables.

Fin 2023, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du Territoire de l'ouest est constitué de **213 069 unités**, dont 114 140 bacs d'ordures ménagères (53.5%) et 98 929 bacs d'emballages recyclables (46.5%).

Les bacs des professionnels, au nombre de 16 003 unités, représentent 7.5% en nombre de bacs du parc total, mais 13.2 % en volume.

En 2023, le parc attribué (tout producteur confondu) a continué d'augmenter de +1,9 % en nombre de bacs et de + 2,22 % en volume.

Les livraisons de bacs ont légèrement augmenté avec une moyenne de 1 224 bacs livrés mensuellement.

Le flux des Ordures Ménagères Résiduelles reste le plus livré sur l'année 2023.

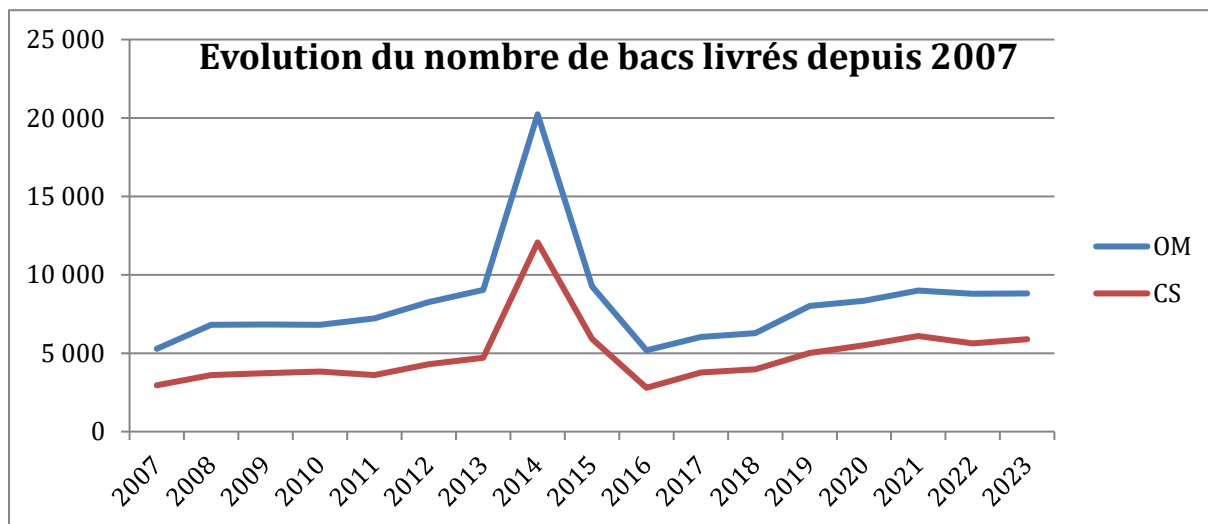
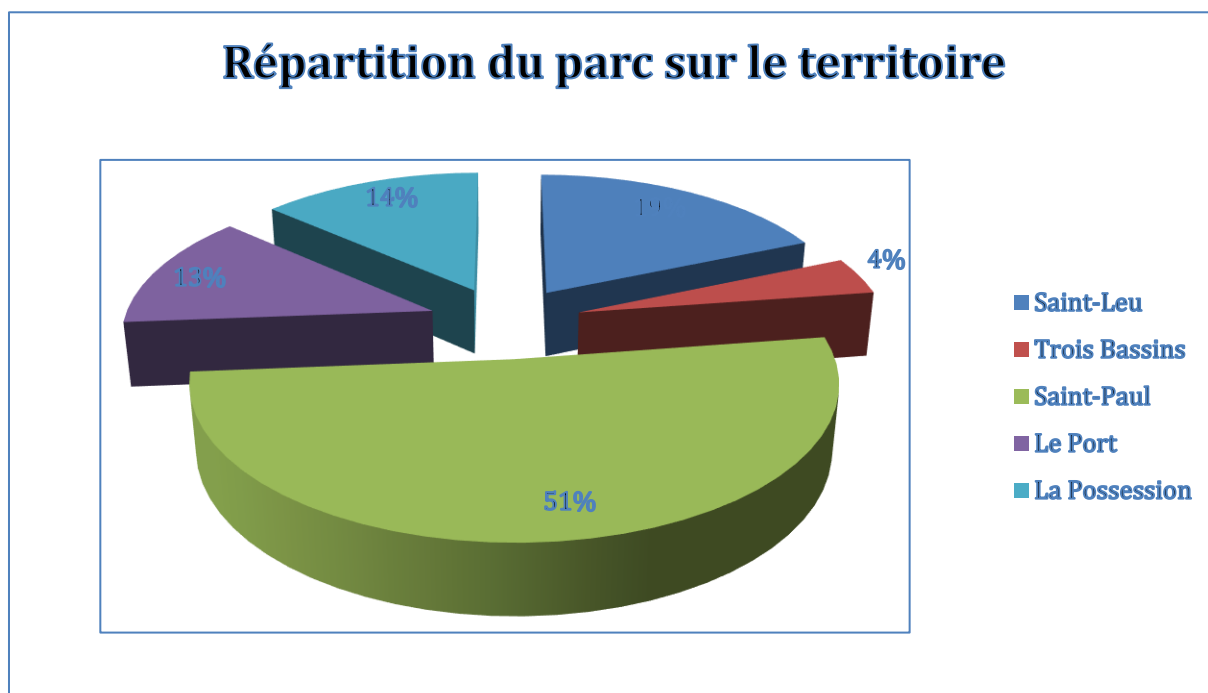
14 690 bacs roulants (nouvelles adresses ou remplacement complet du bac) ont été livrés sur le Territoire de l'Ouest selon la répartition suivante :

- ✓ 8 807 bacs pour les Ordures Ménagères résiduelles (60 % des fournitures) ;

✓ 5 883 bacs pour la Collecte Sélective (40 % des fournitures).

Une hausse des dotations de 1,9% est observée entre 2022 et 2023.

Le graphique ci-après explicite la répartition en % du nombre de bacs tout flux confondu par commune membre.



Les difficultés d'acheminement des containers et un accident survenu dans l'usine de production ont impacté les délais d'approvisionnement. Notre prestataire a maintenu la mise en place de solutions palliatives par des livraisons de bacs provisoires. Malgré ces contraintes, le service a été maintenu tout au long de l'année.

Le taux de casse (remplacement de bacs détériorés, volés, brûlés ou tombés dans les bennes) représente 68% de l'ensemble des bacs livrés en 2023.

1ère dotation / changement de volume / dotation supplémentaire	Hors service / tombé benne / volé / brûlé	
Nouvelle dotation	Remplacement	Total
4 719	9 971	14 690
32%	68%	

Ce taux de casse résulte notamment du suivi terrain avec l'apposition systématique par les équipiers de collecte et les médiateurs d'un autocollant/rubalise sur les bacs nécessitant une réparation ou un remplacement, en invitant les usagers à contacter les services du TCO à cet effet.

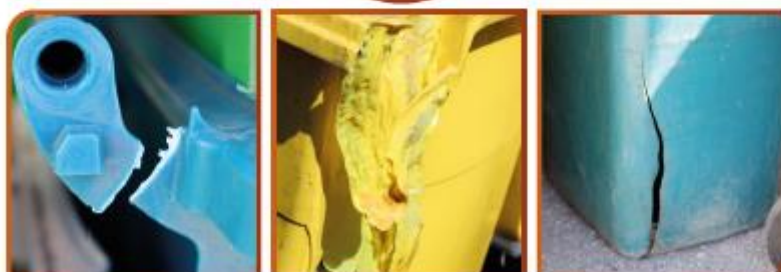
MON BAC EST-IL RÉPARABLE ?

Afin de préserver la durée de vie de votre bac, certaines pièces usées peuvent être réparées.

**Couvercle cassé, roue manquante...
À RÉPARER**



**Corps du bac fissuré, percé, cassé, brûlé...
À REMPLACER**



N°Vert 0 800 605 605

+ d'Infos sur www.tco.re



Les réparations des bacs roulants présentent une forte diminution de – 37% par rapport à l'année dernière (1550 éléments réparés en 2023 contre 2478 en 2022). Cela s'explique par des pièces détachées parfois difficilement disponibles et cela nécessite alors le remplacement du bac entier.

La prestation de maintenance la plus effectuée est le remplacement du couvercle.

Le flux des Ordures Ménagères Résiduelles reste le plus réparé sur l'année 2023. 1550 éléments ont été réparés sur le Territoire de l'Ouest selon la répartition suivante :

- ✓ 892 éléments pour les Ordures Ménagères résiduelles (57.5% des réparations) ;
- ✓ 658 éléments bacs pour la Collecte Sélective (42.5% des réparations).

2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)

Cette prestation de fournitures est assurée depuis le 08 avril 2021 par la société BEC (Bourbon Equipements Collectivités).

En 2023, 159 Corbeilles de Propreté Urbaine ont été installées sur Le TCO (nouvelles poses et remplacements). Le nombre de CPU installées a fortement augmenté par rapport à 2022 (56 CPU). En 2022, le délai d'acheminement dû aux problématiques de transport maritime liées à la crise sanitaire (COVID 19) et l'évolution des coûts des matières premières due à la guerre en Ukraine (et COVID) avaient impacté la capacité d'approvisionnement du stock.

2023	SAINT-PAUL	SAINT-LEU	TROIS BASSINS	LE PORT	LA POSSESSION	TOTAL
CPU DOUBLE	95	13	2	0	10	120
CPU SIMPLE	4	5	0	20	10	39
TOTAL CPU	99	18	2	20	20	159
TOTAL Cuves	194	31	4	20	30	279

Pour rappel, une corbeille peut disposer d'une cuve simple (ordures résiduelles) ou de deux cuves (une pour les ordures résiduelles, une pour les emballages).

3) Les bornes d'apport volontaire (BAV)

En 2016, l'intercommunalité a mené une opération de densification et de redéploiement des équipements de collecte du verre dans le cadre du Plan d'Amélioration de la Collecte avec Eco Emballages (devenu CITEO). Celle-ci avait permis d'atteindre les objectifs nationaux (1 borne pour 450 habitants en milieu urbain) avec la mise en place de 73 bornes supplémentaires, portant le parc à 501 unités pour 212 074 habitants.

En 2017, la collectivité avait procédé essentiellement à des remplacements ponctuels d'équipements dégradés. Quelques bornes acquises fin 2017 ont été déployées en 2018 lors des dégradations enregistrées.

Le mouvement social des Gilets Jaunes avait également impacté ces équipements. En effet, 36 bornes ont fait l'objet de dégradations volontaires (incendies) venant impacter la proximité offerte aux usagers. Au total sur 2018, le parc de bornes a diminué de près de 8% (-39 bornes).

Les dégradations de ces équipements ont perduré. Elles ont occasionné la destruction de 12 bornes en 2019 et 9 bornes en 2020.

Au total, 17 bornes ont été retirées du parc (9 incendiées et 8 hors service) en 2020.

En 2020, 23 nouvelles bornes ont été installées. 17 d'entre elles sont en métal afin d'expérimenter ce type de contenants vis-à-vis des actes de vandalisme notamment. Malgré ces nouvelles acquisitions, le parc de BAV se stabilise en 2020.

En 2021, le TCO a installé 9 bornes neuves (8 acquises en 2021 et 1 en 2020). 5 bornes ont été retirées du parc (3 brûlées et 2 hors service).

Fin 2021, 460 BAV étaient présentes sur le territoire.

En 2022, 12 bornes dont 10 nouvelles ont été installées sur le territoire. 4 bornes ont été retirées (2 brûlées et 2 hors service).

Fin 2022, 468 BAV (466 pour le verre et 2 pour les emballages) étaient présentes sur le TCO (+1,74%).

En 2023, 102 nouvelles bornes pour le verre ont été installées sur le territoire. Il s'agit notamment de 111 bornes acquises par CITEO et rétrocédées à l'intercommunalité et 10 bornes renouvelées pour l'intercommunalité. En parallèle de ces 121 bornes à verre, 19 bornes existantes ont été remplacées (bornes brûlées, dégradées...). Au 31 décembre 2023, 29 bornes à verre étaient stockées dans l'attente de leur déploiement sur le Territoire de l'Ouest (arrivée tardive du conteneur de bornes).

	Nombre de bornes Verre		Delta (nb de bornes)	Ratio (Nbre d'habitants/borne)		Ecart par rapport à l'objectif (1/450)	Evolution du parc
	2022	2023		2022	2023		
La Possession	59	81	22	559	412	8 %	27 %
Le Port	64	90	26	515	362	19 %	29 %
Saint-Paul	230	273	43	445	382	15 %	16 %
Trois-Bassins	29	30	1	242	232	48 %	3 %
Saint-Leu	84	94	10	432	414	8 %	11 %
TOTAL	466	568	102	450	373	17 %	18 %

En ce qui concerne le verre, le parc est globalement bien dimensionné et le ratio national (450 hab/borne) est atteint depuis 2022. La disparité de dotation est due aux spécificités urbaines de chaque commune sur lesquelles les besoins s'expriment différemment. Les communes du sud du territoire (Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu) présentant des habitats diffus, ont un besoin d'équipement en bornes à verre supérieur (ratio inférieur à celui du national, en particulier à Trois Bassins). A contrario, ce ratio est plus élevé pour les communes du Port et de La Possession où l'habitat est plus dense.

Afin d'améliorer la qualité du gisement de la collecte sélective des emballages recyclables, 19 bornes ont été déployées en lieu et place des bacs jaunes des groupements collectifs. 21 bornes dédiées aux emballages étaient stockées au 31 décembre 2023 en raison d'une arrivée tardive du conteneur dans l'attente de leur déploiement sur le Territoire de l'Ouest.

	Nombre de bornes (collecte sélective des emballages recyclables)	
	2022	2023
La Possession	0	5
Le Port	0	8
Saint-Paul	2	7
Trois-Bassins	0	0
Saint-Leu	0	1
TOTAL	2	21

Un suivi de la qualité est en cours concernant les apports des emballages recyclables dans ces bornes.

180 bornes (verre et collecte sélective) ont été acquises par CITEO dans le cadre du Plan d'Actions Territorialisé et rétrocédées à l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest.

4) Les composteurs domestiques

En mai 2023, le marché de composteurs a été attribué à la société LRVP (La Réunion Villes Propres – SULO) pour les kits et en co-traitance à LRVP et la société Verléo pour les composteurs monoblocs.

Le nombre de composteurs livrés sur le territoire en 2023 est de 806 contre 969 en 2022.

Cette diminution s'explique par la révision des modalités de distribution des composteurs effective à partir du mois d'octobre 2022. Il est, depuis cette date, obligatoire de participer à une séance d'information ou à un atelier sur le compostage pour être doté d'un composteur. Cela a pu freiner certaines personnes moins motivées

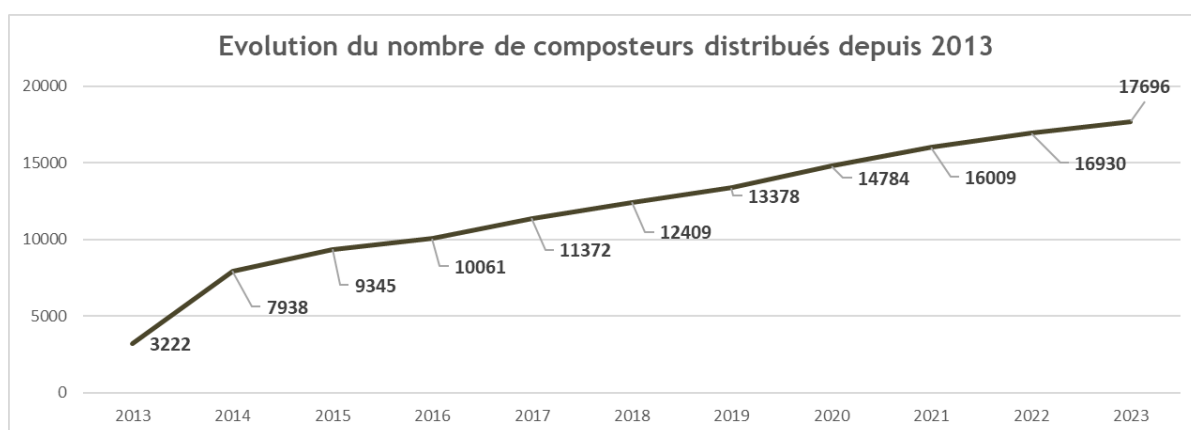
mais permet aussi de garantir un bon usage pour ceux qui en ont fait la demande depuis cette date.

24% des composteurs livrés sont des kits et 76% sont des composteurs monoblocs. 732 composteurs concernaient des foyers alors que les autres étaient à destination d'établissements privés (entreprise, crèches, etc) ou publics (scolaires, administrations, etc).

Dans la perspective du tri à la source des biodéchets et afin d'établir des calculs de la part d'habitat pavillonnaire doté d'un composteur en fonctionnement, seuls sont comptabilisés les composteurs livrés depuis 2013 (durée de vie des composteurs, déménagement et non usage du composteur par les nouveaux habitants). Une perte de 5% (composteurs distribués lors du changement gagnant mal utilisé, détournement de l'usage ou non utilisation de certains composteurs, etc) est également appliquée.

Ainsi le nombre de composteurs « en fonctionnement » seraient de 17 696, soit :

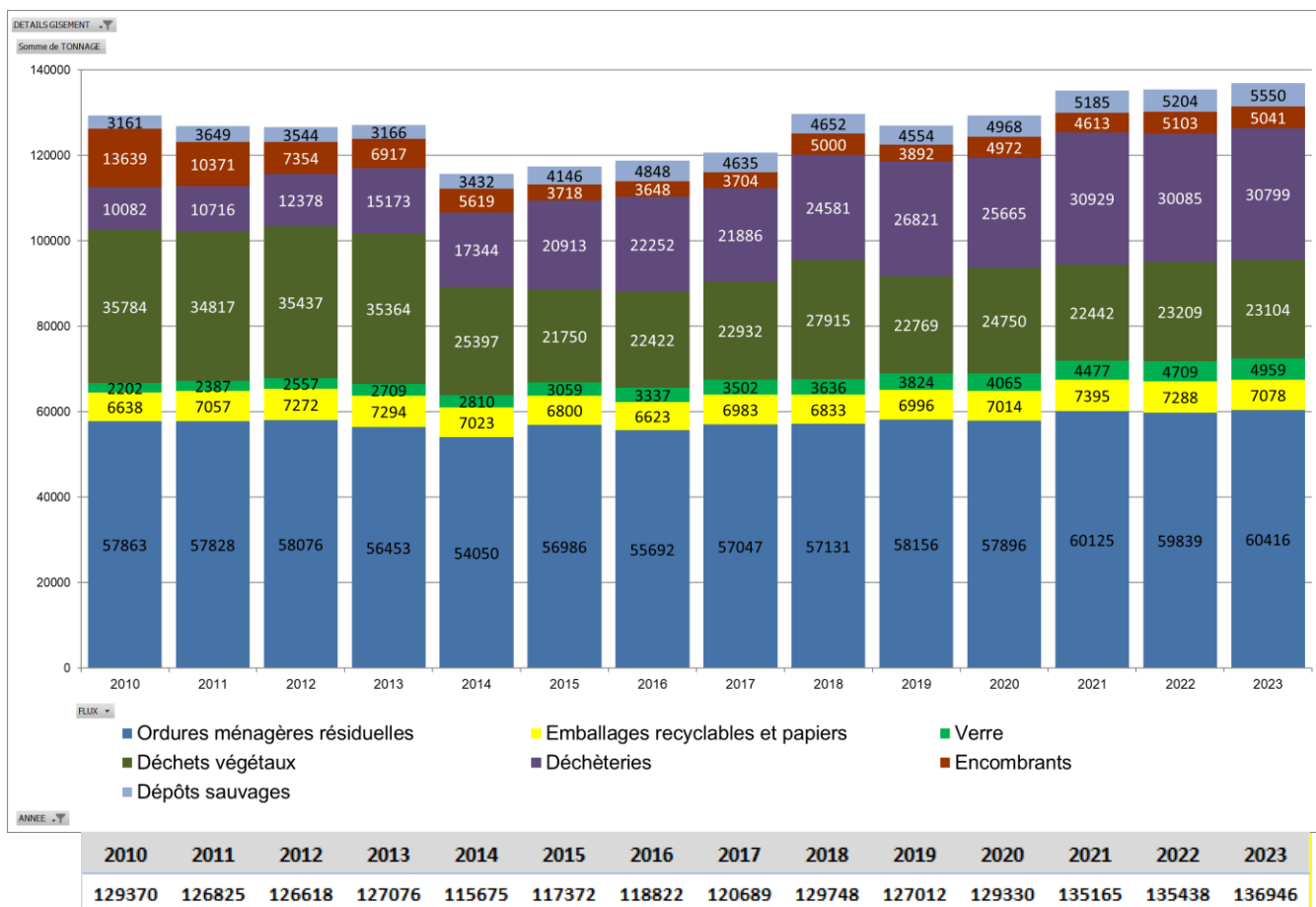
- 31% de foyers dotés dans l'habitat pavillonnaire en zone non dense uniquement.
- Soit un point de plus que l'année dernière...



C. LA COLLECTE

1) Données de cadrage 2010-2023

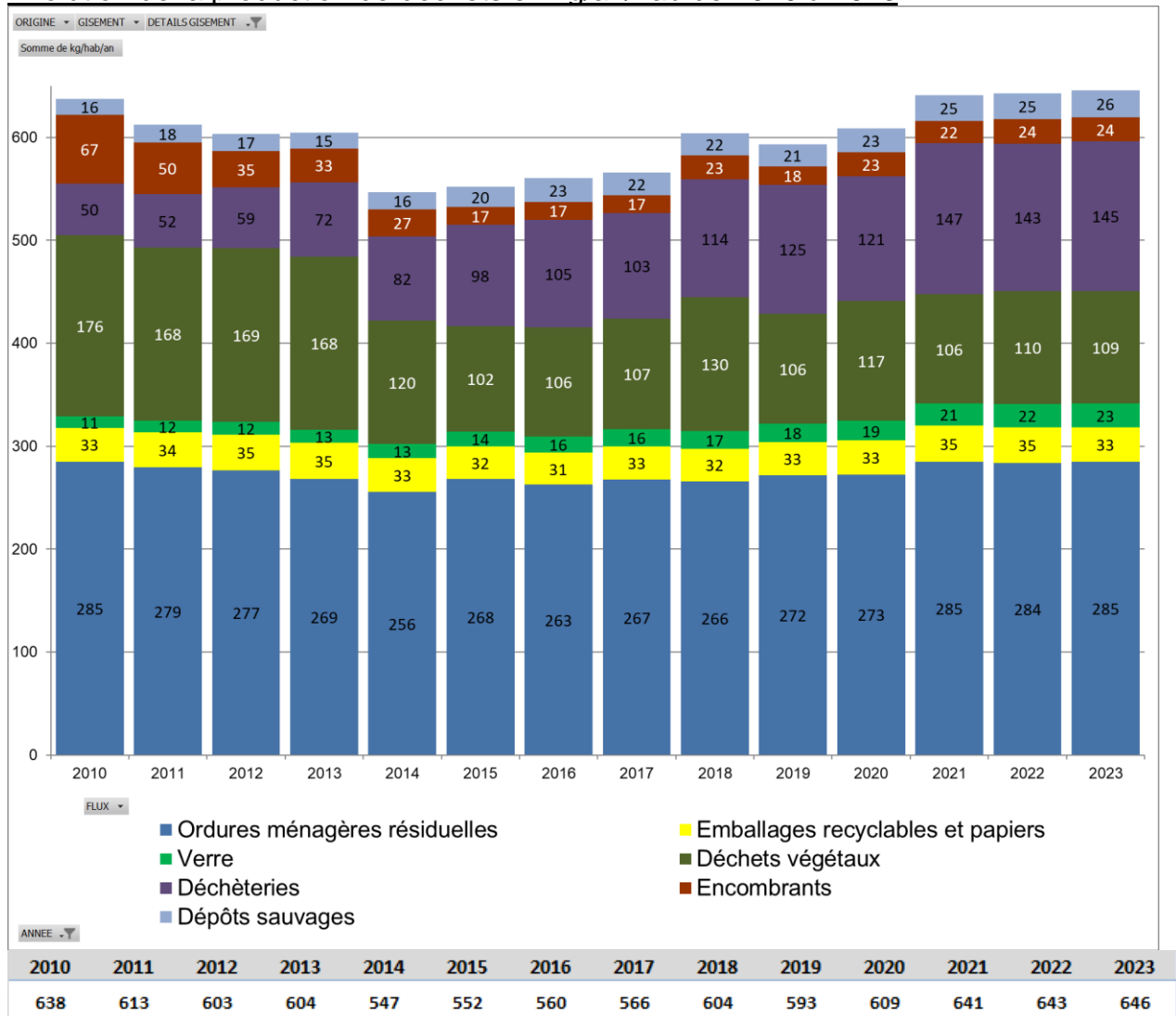
Evolution de la production de déchets collectés en tonne de 2010 à 2023



Le graphique ci-dessus nous permet de constater :

- une augmentation constante des tonnages depuis 2014.
- Le niveau de production de 2010 a été dépassé depuis 2021.
- une augmentation des tonnages continue des ordures ménagères et assimilées (Ordures Ménagères Résiduelles + Collecte Sélective + Verre)
- une diminution notable des Déchets Végétaux lors des changements de fréquence de collecte sur ce flux notamment.
- une forte augmentation des tonnages déchèteries (diminution des DV et encombrants collectés en porte à porte).
- une augmentation régulière des tonnages de dépôts sauvages.

Evolution de la production de déchets en kg/an/hab de 2010 à 2023



Le même graphique que précédemment exprimé en kg/hab/an nous permet d'observer que :

- les OMR sont revenues au même niveau qu'en 2010.
- la collecte d'emballages en verre a doublé depuis 2010.
- les déchets déposés en déchèteries ont considérablement augmenté passant de 50 à 145 kg/hab/an (gravats inclus).
- la collecte d'encombrants en porte à porte a bien diminué mais cela est à nuancer puisque ces tonnages se retrouvent en dépôts sauvages et en déchèterie... Le flux d'encombrants (collecté en porte à porte, en déchèterie ou en dépôts sauvages) est désormais supérieur à son niveau de 2010 (cf annexes).

2) La collecte des déchets provenant des ménages

Le principe du service de collecte est le porte-à-porte pour les Ordures Ménagères résiduelles, la Collecte Sélective, les déchets verts et les encombrants. Ce principe est appliqué sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les habitations difficiles d'accès (voies étroites, fortes pentes, absence d'aires de retournement, absence de revêtement...), collectées en points de regroupement.

En complément de cette collecte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets (hors ordures ménagères résiduelles) dans les 13 déchèteries fixes et les cinq déchèteries éphémères du Territoire de l'Ouest. Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire. De la même manière, des bornes d'apport volontaire sont implantées sur tout le Territoire de l'Ouest essentiellement pour le verre. Depuis 2023, une expérimentation est menée sur ce mode de collecte au pied de certains groupes d'habitations collectifs.

▪ La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées

Pour l'ensemble des communes membres (hormis le Cirque de Mafate), la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée une à deux fois par semaine.

Pour des raisons d'économie d'échelle, les déchets collectés sont, soit acheminés à la station de transit du Port avant d'être dirigés vers l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement.

Cette collecte est réalisée par NICOLLIN OI, dans le cadre d'un marché public de prestation de service. La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 34 véhicules pour l'ensemble des communes de l'agglomération.

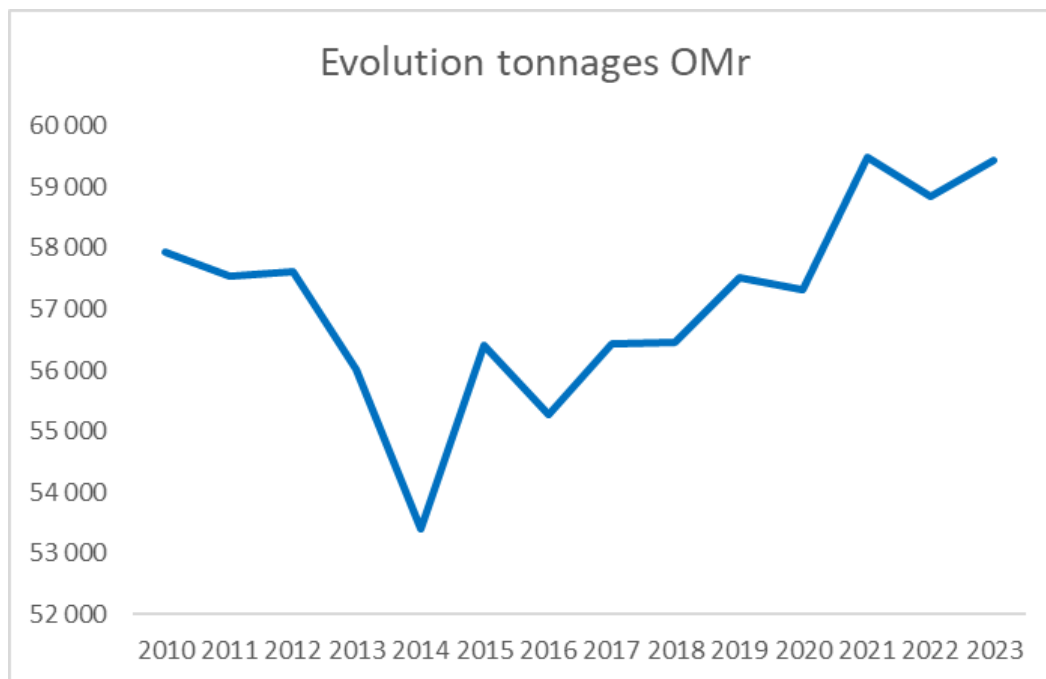
Les équipages sont composés d'un chauffeur et de 1 à 2 équipiers de collecte (ripeurs).

Ces tonnages prennent en compte tant les ordures ménagères que celles produites par les écoles, les hôtels – restaurants et les zones d'activités économiques. Depuis août 2020, l'intercommunalité dessert l'ensemble des zones d'activités de son territoire alors qu'avant cette date, certaines zones l'étaient, certaines partiellement, d'autres aucunement.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

OMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnes collectées	57 949	57 541	57 619	56 011	53 402	56 398	55 279	56 424	56 459	57 521	57 312	59 483	58 852	59 453
Variation (tonnes)	3428	-408	-78	-1 608	-2 609	2 996	-1 119	1 145	35	1 062	-209	2 171	-631	601
Variation (%)	6,29%	-0,70%	-0,14%	-2,79%	-4,66%	5,61%	-1,98%	2%	+0,57%	1,88%	-0,36%	3,79%	-1,06%	1,02%
kg/hab	282	275	275	266	253	265	261	265	264	269	270	278	279	280,5
Variation (kg/hab)	11	-7	-0,4	-8,2	-13,9	12,8	-4,7	4	-1	5	1	8	1	1
Variation (%)	4,06%	-2,48%	-0,15%	-2,97%	-5,21%	5,06%	-1,76%	1,47%	-0,38%	1,78%	0,32%	2,96%	0,36%	0,52%

L'écart qui peut apparaître par rapport aux illustrations des pages précédentes sur les tonnages totaux tient de l'intégration des prestations ponctuelles faites pour les besoins des services communaux notamment comme pour les fêtes commerciales ou autres évènements nécessitant une collecte spécifique.



Après une stabilisation depuis 2019, puis un pic en 2021, les tonnages collectés en Ordures Ménagères résiduelles ont connu une légère diminution en 2022. Les tonnages connaissent de nouveau une augmentation en 2023. Par rapport à 2022, les ordures provenant des ménages sont stables, les tonnages des écoles ont augmenté, les tonnages du circuit hôtels/restaurants baissent (-7%) et les tonnages dans les ZAE augmentent de 7%.

Le ratio de production par habitant reste également très élevé comparativement aux 10 dernières années (à corréliser avec une baisse de la population communale prise en compte).

Une organisation spécifique est mise en place pour Mafate : l'évacuation des déchets produits par les habitants du cirque est effectuée mensuellement par hélicoptère en partenariat avec l'ONF par le biais d'une convention de partenariat public/public. Les tonnages collectés à Mafate sont estimés pour 2016 et 2017 car le prestataire assurant le transport pour le compte de l'ONF n'a pas facturé certains mois de prestation pour cause de justificatifs erronés.

MAFATE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnes collectées	172	148	159	169	181	217	178*	261*	304	224	205	182	222	268
Variation (tonnes)	24	-24	11	10	11	36	-39	83	43	-80	-19	-23	40	46
Variation (%)	16%	-14%	7%	6%	6%	20%	-18%	47%	16%	-26%	-8%	-11%	22%	21%
kg/hab	278	239	257	274	292	351	288	422	491	363	331	293	359	433
Variation (kg/hab)	39	-39	18	17	18	59	-63	134	77	-128	-32	-38	66	74
Variation (%)	16%	-14%	7%	6%	6%	20%	-18%	47%	18%	-26%	-10%	-13%	18%	17%

*estimation ONF en raison d'une défaillance de leur prestataire de l'époque.

La baisse des tonnages collectés en 2021 par rapport à l'année précédente pouvait s'expliquer par l'impact de la crise sanitaire et la diminution du nombre de touristes fréquentant, notamment, les gîtes du cirque.

En 2022, les tonnages augmentent de nouveau pour atteindre approximativement les tonnages de 2019, avant la crise du COVID. En 2023, les tonnages continuent d'augmenter pour approcher les valeurs antérieures à la crise COVID.

▪ Les collectes sélectives : les emballages recyclables et les papiers

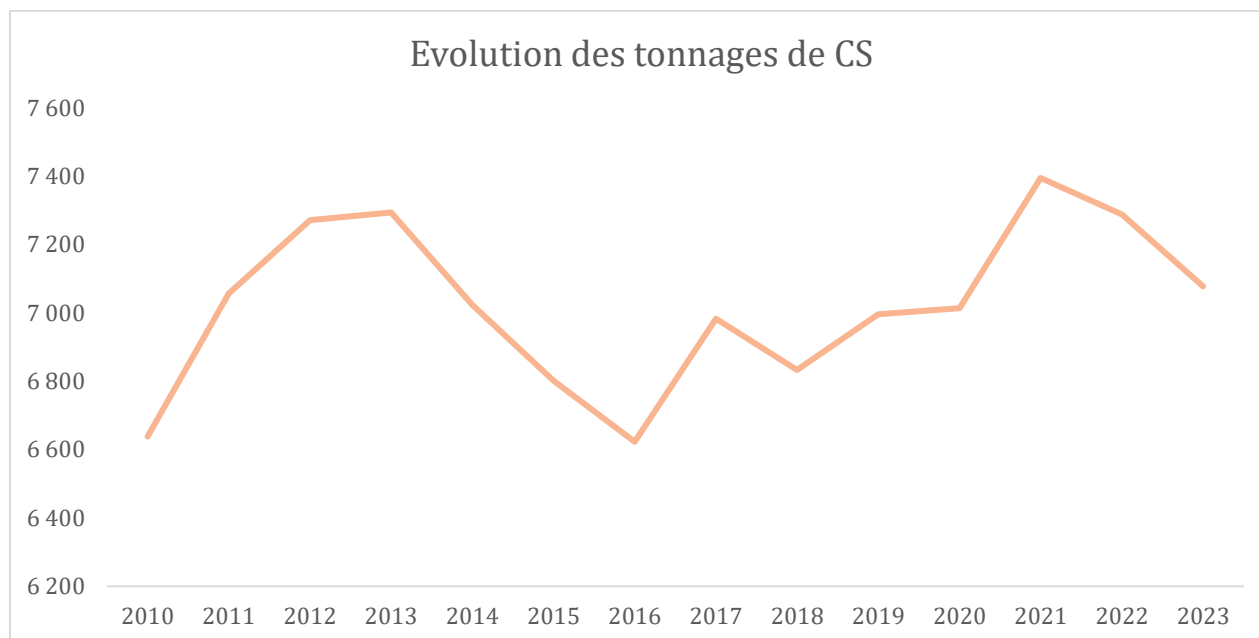
La collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le mois d'octobre 2004, à l'exception de Mafate.

La collecte des emballages recyclables ménagers est assurée 1 fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire. Le prestataire est NICOLLIN OI qui intervient sur l'ensemble des communes dans le cadre d'un marché public de prestation de service. Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères résiduelles. Les emballages collectés sont acheminés vers le centre de tri du Port géré par Cycléa pour le compte d'ILEVA, pour effectuer le tri des différents matériaux valorisables et le conditionnement pour exportation vers les filières de valorisation.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

CS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnes collectées	6 638	7 057	7 272	7 294	7 023	6 801	6 623	6 983	6 833	6 996	7 014	7 395	7 288	7 078
Variation (tonnes)	437	419	215	22	-271	-222	178	360	-150	163	18	381	-107	-210
Variation (%)	7,04%	6,30%	3,03%	0,30%	-3,71	-3,16%	-3,00%	5,44%	-2,15%	2,38%	0,26%	5,43%	-1,45%	-2,88%
kg/hab	32	34	35	35	33	32	31	33	32	33	33	35	35	33
Variation (kg/hab)	1	2	0	0	-1	-1	-2	2	-1	1	0	2	0	-2
Variation (%)	3,22%	6,25%	0%	0%	-2,94%	-3,03%	-6,00%	4,82%	-3%	2%	0%	6,06%	0,00%	-5,71%

L'écart qui peut apparaître par rapport aux illustrations des pages précédentes sur les tonnages totaux tient de l'intégration des prestations ponctuelles faites pour les besoins des services communaux notamment comme pour les fêtes commerciales ou autres évènements nécessitant une collecte spécifique.



Suite à la baisse des tonnages enregistrés en 2018 dus aux mouvements sociaux et aux événements climatiques, les tonnages connaissent de nouveau une augmentation depuis 2019. En 2020, les tonnages se stabilisent.

Après le pic atteint en 2021, les tonnages connaissent une légère diminution en 2022. Cette diminution continue en 2023.

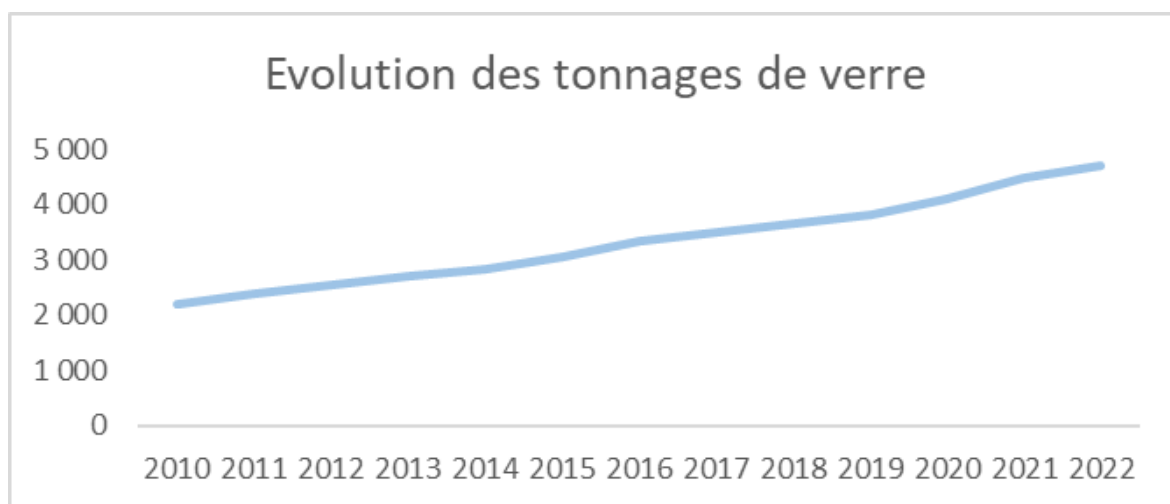
Le ratio par habitant diminue également et atteint celui de 2019/2020, soit 33 kg/hab. Les retours d'ILEVA font également mention d'un taux de refus de tri important de l'ordre de 50%.

▪ **Les collectes sélectives : les emballages en verre**

Les emballages en verre sont collectés en bornes d'apport volontaire depuis 2005. 568 bornes sont réparties sur le territoire fin 2023.

Les tonnages collectés sont les suivants :

Verre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnes collectées	2 202	2 387	2 556	2 709	2 810	3 059	3 337	3 502	3 636	3 824	4 087	4 477	4 709	4 959
Variation (tonnes)	119	185	169	153	101	249	279	165	134	188	263	390	232	250
Variation (%)	5,70%	8,43%	7,07%	6%	3,73%	8,86%	8,00%	4,94%	3,83%	5,17%	6,88%	9,54%	5,18%	5,31%
kg/hab	10,72	11,24	12,18	12,89	13,29	14,39	15,74	16,42	17	17,87	19,2	21,22	22,34	23,39
Variation (kg/hab)	0,38	0,52	0,8	0,96	0,12	1,3	0,8	1	0,58	0,87	1,33	2,02	1,12	1,05
Variation (%)	3,67%	4,85%	0,20%	8%	0,92%	9,91%	5,6%	4,33%	3,53%	5,11%	7,44%	10,52%	5,28%	4,70%



Les tonnages collectés continuent à être en augmentation. Cela a été possible grâce au déploiement de 102 nouvelles Bornes d'Apport Volontaire en 2023.

Toutefois, malgré cette progression des quantités collectées, le ratio par habitant reste inférieur de 35% au ratio national (34 kg/hab/an). Une partie du gisement capté fait l'objet d'un détournement (bouteilles de Dodo et Fisher), soit environ 10 kg/hab. La totalité du gisement est valorisée dans le cadre de la garantie de reprise de CITEO (anciennement dénommé Eco-Emballages).

Enfin, les collectes sont assurées par l'entreprise Nicollin OI qui dispose de deux camions grappin équipés de pince spécifique.

Suite aux dépôts récurrents autour des bornes à verre constatés fin 2018, un nettoyage a été intégré dans le marché de collecte. Cette prestation est assurée par Cycléa en sous-traitance de Nicollin OI.

▪ Les collectes séparatives : les déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux est réalisée en porte-à-porte ou en points de regroupement. Les déchets sont présentés en vrac devant le domicile, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampliroll à grappin. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte des encombrants sont au nombre de 20.

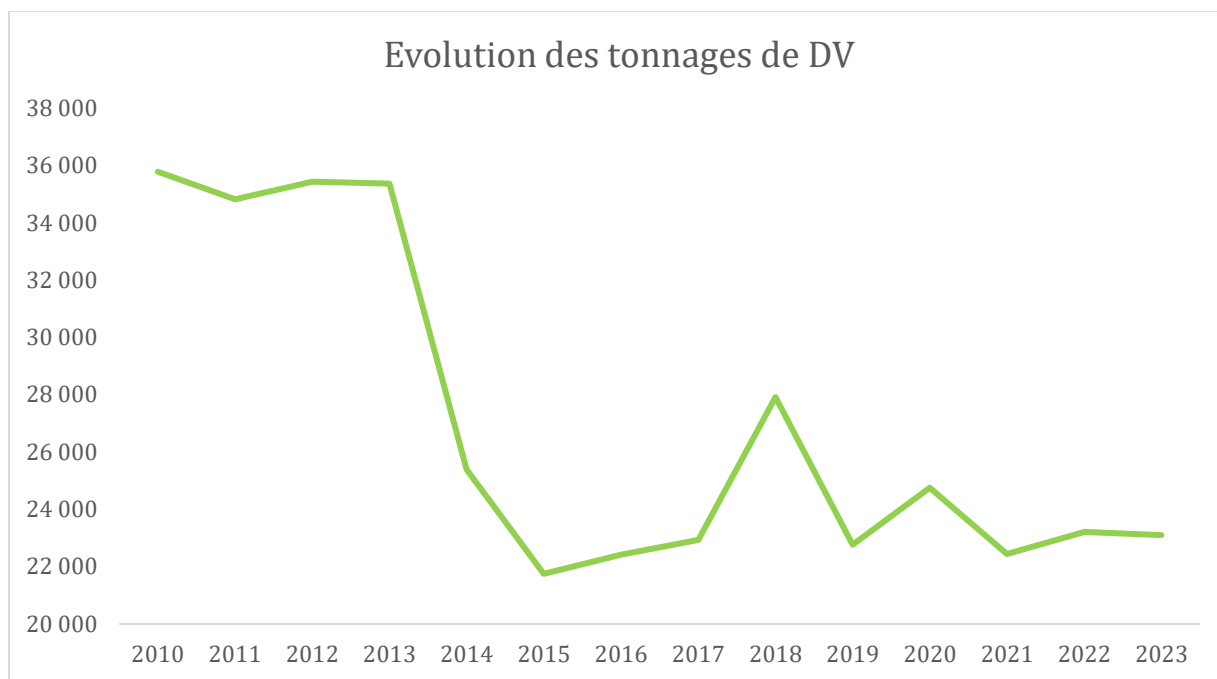
La fréquence de collecte est de 1 fois par mois en période fraîche (de mai à novembre) et de deux fois par mois en été (décembre à avril), sauf pour la Commune du Port où la collecte s'effectue 1 fois par mois tout au long de l'année.

Ces prestations sont réalisées par HCe qui assure cette collecte sur les communes de La Possession, du Port et de Saint Paul (partie nord) et EOS sur le reste du territoire (sud et zone littorale de Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu),

Les tonnages collectés en porte à porte sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

DV	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnes collectées	35 784	34 817	35 437	35 363	25 397	21 750	22 422	22 932	27 915	22 769	24 750	22 442	23 209	23 104
Variation (tonnes)	1 510	-967	-917	-74	-9 966	-3 647	672	510	4 983	-5 146	1 981	-2 308	767	-105
Variation (%)	4,41%	-2,70%	-2,63%	-0,21%	-28%	-14,36%	3,00%	2,27%	21,73%	-18,44%	8,70%	-9,33%	3,42%	-0,45%
kg/hab	174	166	169	168	120	102	106	107	130	106	117	106	110	109
Variation (kg/hab)	4	-8	1	-1	-47	-16	-1	2	23	-24	11	-11	4	-1
Variation (%)	2,35%	-4,59%	0,60%	-0,60%	-28,31%	-13,45%	1,00%	1,68%	21,50%	-18,46%	10,38%	-9,40%	3,77%	-0,91%

L'écart qui peut apparaître par rapport aux illustrations des pages précédentes sur les tonnages totaux tient de l'intégration des prestations ponctuelles faites pour les besoins des services communaux notamment comme pour l'entretien de certains parcs ou autres zones nécessitant une collecte spécifique.



Les événements climatiques enregistrés début 2018 avaient impacté les quantités de déchets verts collectés (tonnages les plus importants depuis les 5 dernières années).

Après une diminution enregistrée en 2019 par rapport à 2018, les tonnages connaissent une augmentation en 2020 et atteignent sensiblement ceux de 2014. Aucun événement climatique majeur n'a cependant été enregistré sur l'île en 2020. Un pic de production de déchets verts a été enregistré lors du confinement de mars et avril 2020 lié à l'épidémie du coronavirus. Cette augmentation pourrait être liée aux activités de jardinage et d'entretien des jardins/cours des particuliers réalisées lors de cette période.

En 2021, les tonnages de déchets verts diminuent de nouveau et atteignent sensiblement ceux réalisés en 2016.

Malgré les deux épisodes cycloniques début 2022, les tonnages de déchets verts, en augmentation par rapport à 2021, n'atteignent pas ceux réalisés en 2020. Les tonnages de déchets verts se stabilisent en 2023 par rapport à 2022.

▪ **Les collectes séparatives : les encombrants**

Les modalités de collecte des encombrants s'effectuent sur le même principe que la collecte des déchets végétaux décrites précédemment. La fréquence de collecte est de 1 fois par mois sauf au Port où elle est de 2 fois par mois. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte déchets végétaux sont au nombre de 20.

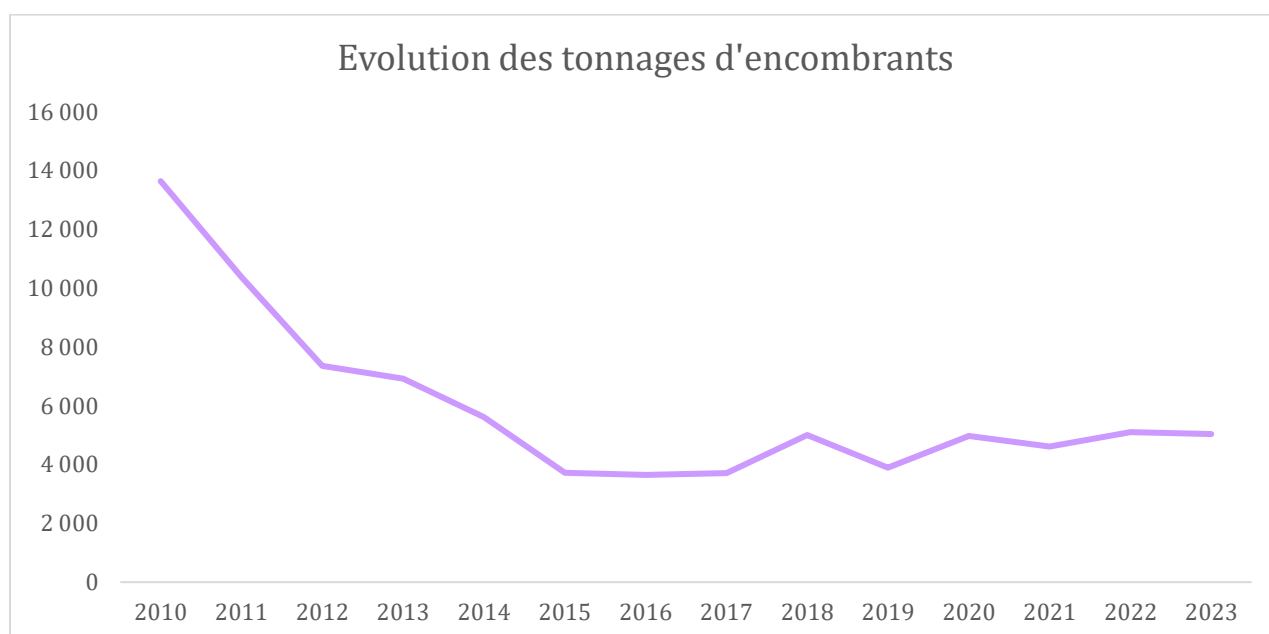
D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles (Chute de tôles, aciers...)
- Vieux objets domestiques (chaises, gazinière, étendoir, etc....)
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : baignoire, fauteuil, etc....

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

ENC	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnes collectées	13 639	10 371	7 354	6 917	5 619	3 718	3 648	3 704	5 000	3 892	4 972	4 613	5 102	5 041
Variation (tonnes)	-1 694	-3 268	-3 017	-437	-1 298	-1 901	-70	56	1 296	-1 108	1 080	-359	489	-61
Variation (%)	-11,05%	-23,95%	-29,09%	-5,94%	-18,77%	-33,83%	-2,00%	1,55%	34,99%	-22,16%	27,75%	-7,22%	10,60%	-1,20%
kg/hab	66	50	35	33	27	17	17	17	23	18	23	22	24	24
Variation (kg/hab)	-10	-16	-15	-2	-7	-8	-1	0	6	-5	5	-1	2	0
Variation (%)	-13,16%	-24,24%	-30,00%	-5,71%	-21,21%	-30,77%	6,00%	0,95%	35,29%	-21,74%	27,78%	-4,35%	9,09%	0,00%

L'écart qui peut apparaître par rapport aux illustrations des pages précédentes sur les tonnages totaux tient de l'intégration des prestations ponctuelles faites pour les besoins des services communaux notamment comme pour l'entretien de certains bâtiments ou autres zones nécessitant une collecte spécifique.



Après une baisse en 2019, les tonnages collectés en 2020 ont de nouveau augmenté. Cette tendance se confirme en 2021 et 2022, Cette augmentation peut être liée aux différentes opérations « vide fond de cour » (30 actions en 2020, 67 en 2021 et 29 en 2022) qui étaient, en majorité, réalisées le jour de la collecte des encombrants, et aux épisodes cycloniques pour 2022. Les tonnages se stabilisent en 2023. Une action « vide fond de cour » s'est déroulée sur l'ensemble des quartiers de la commune de Saint Paul.

- **L'apport volontaire en déchèterie**

Les déchèteries ou centres de propreté sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers mais aussi les services techniques des administrations, les artisans et commerçants peuvent y déposer leurs déchets. Certains matériaux déposés font l'objet d'une valorisation. Les déchèteries répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux déchèteries du Territoire de l'Ouest est strictement réservé aux particuliers, aux administrations, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres et uniquement en véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Le dépôt maximum par jour, et par site tout déchet confondu, est strictement limité à 4m³ et à 5 litres d'huile. Les apporteurs disposent de bornes spécifiques et de caissons permettant de collecter :

➤ Les déchets non dangereux :

- Emballages recyclables (papiers-cartonnettes, journaux et magazines, plastiques et métaux, verre) ;
- Les cartons ;
- Les encombrants ;
- Les déchets verts ;
- Les métaux ;
- Les gravats ;
- Les textiles ;

➤ Les déchets dangereux :

- les huiles de vidange ;
- les batteries ;
- les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques Ménagers ;
- les lampes et néons ;
- les piles et accumulateurs.

Face au constat de recrudescence de dépôts sauvages composés de placoplâtre sur le territoire, un caisson permettant l'apport de ces déchets a été implanté dans les six déchèteries suivantes :

- Commune du Port : Boulevard de la Marine
- Commune de La Possession : Saint Laurent
- Commune de Saint Paul : Etang
- Commune de Saint Paul : St-Gym/ Hermitage les Bains
- Commune de Saint Leu : Thénor et Pointe des Châteaux

En octobre 2023, pour des évolutions règlementaires relatives aux sites de traitement, les déchets de placoplâtre ont dû être refusés en déchèterie. Pour permettre la reprise de ces déchets, une convention de partenariat a été initiée avec la filière Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment.

Le Territoire de l'Ouest dispose de 13 déchèteries fixes en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à CYCLEA (accueil et orientation des usagers, entretien du site...). L'enlèvement des caissons est effectué par Nicollin OI.

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Herrmitage-les-Bains. Avenue de Bourbon
	Le Guillaume. Chemin de la Glacière
	Etang – Bld Jacob De La Haye
	Plateau Caillou-Av. des Bengalis
	Carosse-Roquefeuil- Rue des Espadons
Trois-Bassins	Bras-Montvert-Chemin Barrière
Saint-Leu	Pointe des Châteaux- CD12
	Chemin Georges Thénor
	La Chaloupe – Chemin Raymond Riviere
Le Port	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre
	Boulevard de la Marine
La Possession	St Laurent- Rue Thomas Sankara
	Dos d'Ane- rue Jacques Duclos

A ce parc de déchèteries permanentes, il faut ajouter 5 déchèteries éphémères : celle du Plate instaurée en mars 2019, celles de La Plaine, Vue Belle et Centre-ville de la Possession instaurées en novembre 2021, avec une ouverture un samedi par mois de 8h à 12h et celle de Bellemène en mars 2022.

Le tonnage global tout déchet confondu collecté en déchèterie en 2023 s'élève à 30 799T tonnes (contre 30 242.93T tonnes en 2022), réparti comme suit :

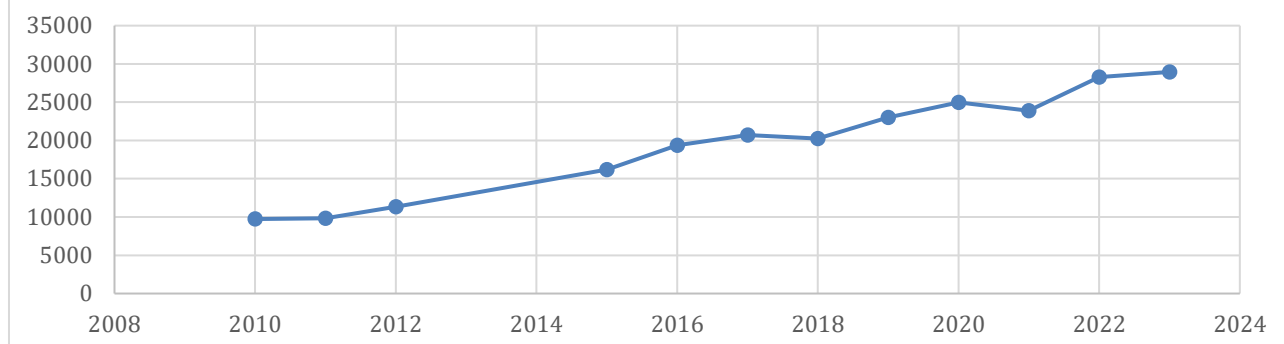
- 28 954T tonnes de déchets non Dangereux (dont 205.15T tonnes de textiles et 474.36T de mobilier) ;
- 1 845.39T tonnes de Déchets Dangereux y compris les DEEE collectés sur les déchèteries éphémères.

Le service de déchèteries éphémères déployé sur les sites de Bellemène, Vue Belle, La Plaine Bois de Nèfles, le centre-ville de la Possession, Dos d'ane et le Plate ont permis de collecter 25.84T de déchets végétaux et 171.96TT de déchets encombrants, soit un total de 197.80T sur 12 mois d'exploitation.

Evolution des tonnages collectés déchets non dangereux (hors textiles) :

Déchèteries	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnes collectées	9 731	9 838	11 327	14 127	16 171	19 371	20 705	20 261	22 995	24 961	23 901	28 696	28 269	28 749
Variation (tonnes)	1577	107,1	1489,64	2799,07	2 044	3 200	1 334	-444	+2 734	+1 966	-1060	+ 4 795	- 427	+ 480
Variation (%)	19%	1%	15,14%	25%	14,47%	19,79%	6.9%	-2,14%	+ 13 %	+ 9%	-4.2%	+20.1 %	-1.5 %	+1.7%
kg/hab	47	46	54	67	76	91	98	95	106	117	113	136	134	136
Variation (kg/hab)	7	-1	7	13	9	16	3,5	-3	+ 11	+11	-4	+ 22	-2	+2
Variation (%)	17,50 %	- 2,10%	15,21%	25%	13,64%	21,33%	3.8%	-2,72%	+11.6 %	+10%	-3%	+20.35 %	-1.47%	+1.5%

Evolution des tonnages des déchets non dangereux des déchèteries



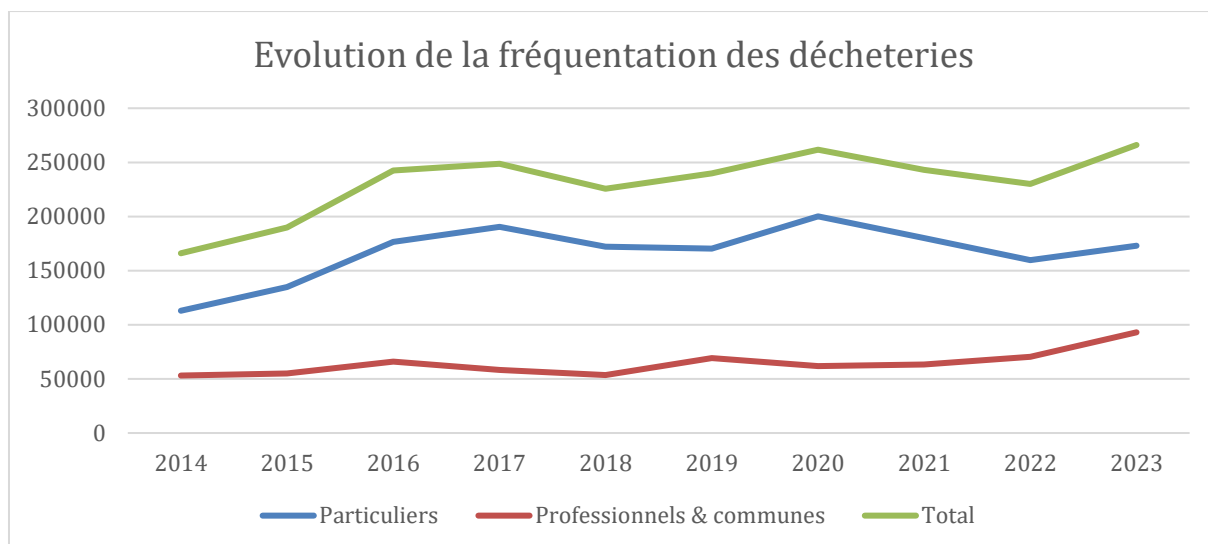
On constate une légère augmentation des tonnages (+1.5%)

➤ La fréquentation des usagers en déchèterie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Particuliers	112 934	134 856	176 570	190 529	172 059	170 451	200 111	179 958	159 775	173 064	+8.32%
Professionnels & communes	53 076	54 970	65 957	58 243	53 597	69 327	61 677	63 229	70 244	92 994	+32.39%
Total	166 010	189 826	242 527	248 772	225 656	239 778	261 788	243 187	230 019	266 058	+15.67%

Les particuliers représentent 65% des apporteurs en déchèterie contre 35% pour les professionnels. Il est à noter une évolution de plus de 30% des apports des professionnels et communes entre 2022 et 2023.

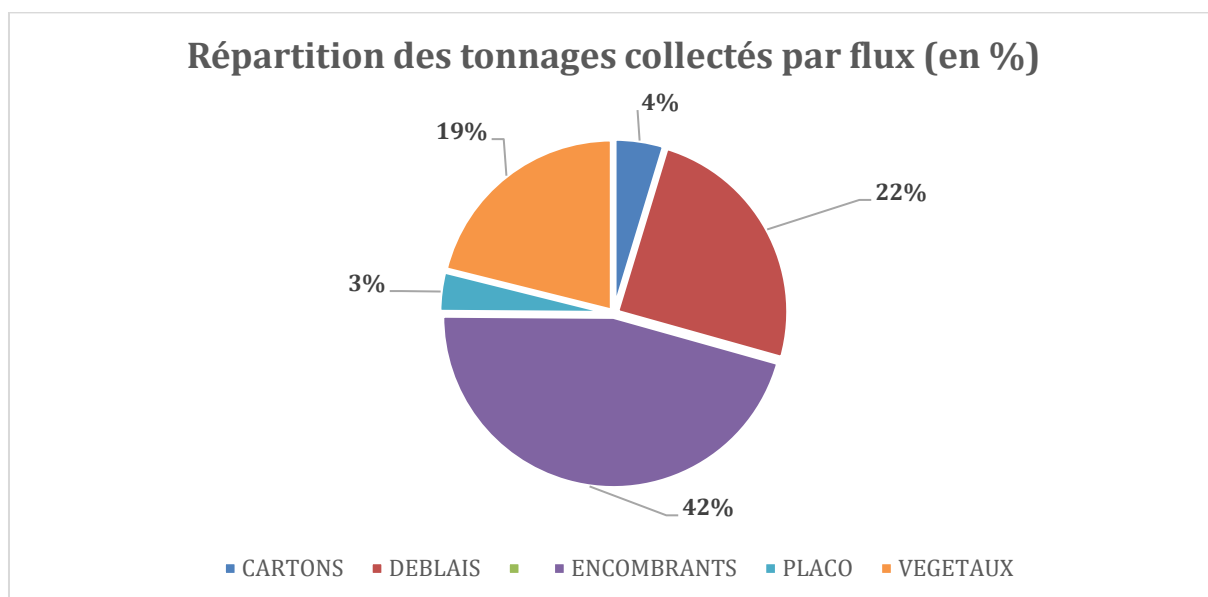
La fréquentation globale est à la hausse avec plus de 15% entre 2022 et 2023, Il est à noter la reprise progressive des déchets dangereux en 2023 sur les déchèteries du Territoire de l'Ouest avec la sécurisation des collectes de ces déchets par les différentes filières.



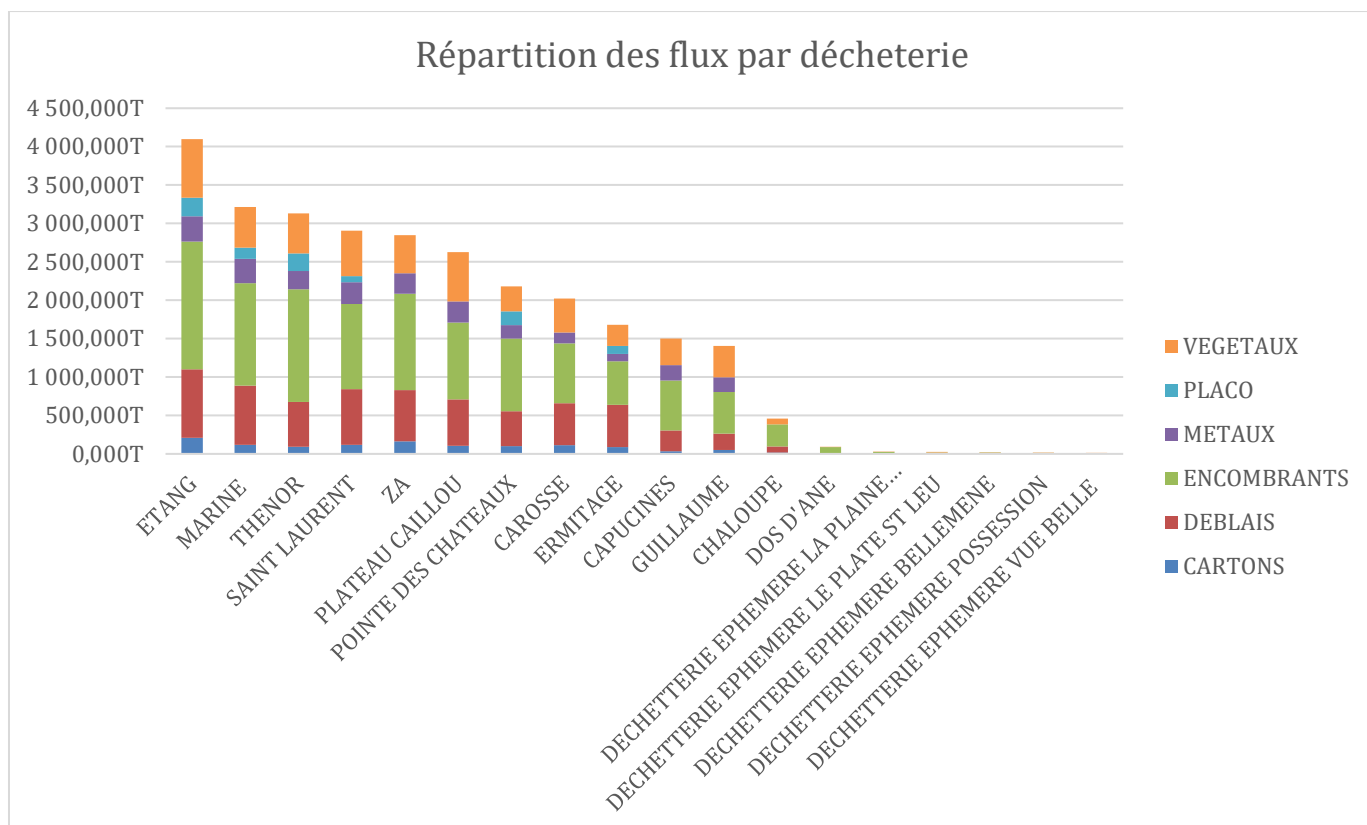
La fiabilisation de cette donnée demeure un objectif à poursuivre en collaboration avec le prestataire CYCLEA.

Répartition des flux de déchets ménagers non dangereux

A l'instar des données d'exploitation 2022, la répartition globale par flux de l'année 2023 se confirme pour chaque déchèterie, avec en première position, les apports de déchets « encombrants », suivi par les déchets de déblais et les déchets végétaux. Ces trois flux représentent + de 80% des déchets apportés en déchèterie.



La déchèterie de l'Etang (St-Paul) reste celle qui capte le plus de tonnages de déchets non dangereux avec près de 15% du tonnage total. Les déchèteries de Marine, Saint-Laurent, Thénor, représentent 11% des tonnages. Viennent ensuite Plateau-Caillou et Port ZA 10 %. Les autres sites (6) accueillent moins de 10 % des tonnages. A titre d'information, la déchèterie enregistrant le plus de fréquentation est celle de Plateau-Caillou.



Evolution des tonnages collectés de déchets dangereux

L'année 2023 a été marquée par un retour à la normal de la collecte des batteries, huiles de vidange et pile suite à l'arrêt de ces filières depuis juillet 2021 en lien avec la perturbation des exports des déchets dangereux suite à l'épidémie de Covid-19 et de ses conséquences sur le trafic international. Des collectes ponctuelles de ces flux ont pu être organisées entre temps en 2022. La consigne de refus des lampes et néons était encore en vigueur en 2023.

(Tonnes)	Batteries	Huile	Piles	Lampes	Néons	TOTAL
Total 2023	246	43	4.05	-	-	293.05
Total 2022	183	10	5.9			198.9
Total 2021	169	66	3.5	0.78	6.17	245.45
Total 2020	195	46,42	7,14	1,64	3,35	253,55
Total 2019	195	48,22	8,04	1.29	2,99	255,54
Total 2018	118	27	5,9	NC	NC	NC
Total 2017	169	NC	4,95	NC	NC	NC
Total 2016	135	52,65	6,266	NC	NC	NC
Total 2015	130	39,87	6,625	NC	NC	NC
Total 2014			4,86	NC	NC	NC
Delta 2023/2022	+ 34.4%	+330%	-31.3%	-100%	-100%	+47.3%

➤ DEEE – Déchets d'équipements Electriques et Electroniques :

Tonnages DEEE sur déchèteries fixes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
GEM HF (T)	385,3	448,9	459,2	492,3	530.61	571,71	534,31	626.13	538.7	514.7
GEM F (T)	306,9	332,2	343	385,3	401.27	455,67	428,8	516.86	435.3	439.3
ECRANS (T)	178	181,3	139,8	110,6	66.80	103,12	87,34	85.54	94.3	101.9
PAM (T)	308	404,9	414,3	463,3	462.41	474,10	454,76	545.85	501.1	478.1
Tonnages DEEE sur déchèteries éphémères*									9.58	18.24
Total DEEE (T)	1 178	1 367	1 356	1451,5	1 461.09	1 604,6	1505,21	1 774.37	1578.98	1 552.34
Variation (tonnes)		189,1	-11	95	+ 9.59	143,01	-99,32	269.16	-204.97	- 26.64
Variation (%)		16%	-1%	7,02%	+ 0.7 %	+ 10%	-6%	+ 17.88%	-11.55%	- 1.68
kg/hab	5,572	6,433	6,395	6,804	6.74	7,5	7,1	8.41	7.44	7.23
Variation (kg/hab)		0,860	-0,037	0,409	0.064	0.76	-0,5	+ 1.31	-0.97	-0.21
Variation (%)		15,44%	-0,58%	6,39%	0.7 %	+11%	-6,7%	18.45%	-11.53	-2.82%

* tonnages collectés séparativement des encombrants sauf pour le Plate et Dos d'Ane.

➤ Total déchets dangereux

	2021	2022	2023
Tonnages DEEE+ autres déchets dangereux	2019.82	1 768.3	1 845.39
Variation (tonnes)	261.06	- 251.52	+77
Variation en %	14.84%	-12.4%	+4%
Kg/hab	9.5	8.4	8.6

Pour rappel, l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest s'est positionnée comme acteur volontaire en mettant à disposition ses déchèteries pour collecter les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E). Ces déchets relèvent d'une filière Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et à ce titre, la gestion de ce type de déchets est prévue dans le prix d'achat des appareils et donc déjà payée par le consommateur. Ces déchets ne devraient donc plus être collectés par les moyens du Territoire de l'Ouest. Néanmoins, au vu du nombre de DEEE présentés lors des collectes d'encombrants (qui ne peuvent être collectés simultanément), le Territoire de l'Ouest collecte ces équipements à travers son marché de dépôts sauvages ou depuis 2022, ponctuellement en collecte des encombrants (pour tri et séparation sur la plateforme de tri du Port).

L'utilisateur participe donc à travers une double participation pour la gestion des D3E en tant que citoyen (TEOM) et consommateur (écocontribution).

Les habitants sont invités depuis 2011 à ramener leur équipement en fin de vie au magasin dans lequel ils ont racheté un équipement neuf (principe du « 1 pour 1 »),

voire en déchèterie s'il n'y a pas eu de rachat, ou de contacter Emmaüs ou les recycleries qui les débarrassent gratuitement et à domicile, en vue de leur réparation. Les déchèteries réceptionnent également l'ensemble des D3E collectés dans le cadre des ramassages de dépôts sauvages.

3) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Dans le cadre de sa compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés, l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest est amenée à collecter certains déchets produits par des professionnels dans le cadre de collectes spécifiques (fréquence ou modalité). L'intercommunalité a dans ce cadre mis en place des collectes spécifiques :

- ⇒ 3 collectes par semaine des restaurateurs & hôtels de la zone littorale ;
- ⇒ 2 collectes par semaine des établissements scolaires ;
- ⇒ 1 collecte par semaine dans les ZA/ZI.

Les tonnages générés par les collectes des restaurateurs, des établissements scolaires et des zones d'activité sont déjà intégrés au titre des ordures ménagères résiduelles (6 416 T sur un total de 59 453 T, soit 11 %).

Il n'est pas possible de distinguer aussi précisément la part des emballages recyclables. Ces établissements sont inclus dans la tournée des ménages.

4) Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets.

Equipements :

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agréés et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements et de casques comportant des bandes réfléchissantes.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit ». Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux box, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Depuis le 01 août 2014, les collectes se font de 04h30 à 19h30, sauf le samedi où elles doivent s'achever à 12h30 (hors rattrapage de jour férié).

Dégradations des voies :

En 2023, les remises en état des accotements des voiries dégradés par les grappins des camions lors des collectes d'encombrants et de déchets végétaux en porte à porte se sont poursuivies.

Sécurité des personnes et des biens :

La stratégie commune adoptée en 2012 par les partenaires, dont les collecteurs, s'est poursuivie en 2023 afin d'une part de prévenir l'apparition de nouveaux points dangereux (86 permis de construire/aménager instruits en 2023 contre 55 en 2022), et d'autre part supprimer progressivement les points dangereux existants (conformément à la Disposition Générale de la CGSS Réunion et à la recommandation R437 de la Caisse d'Assurance Maladie). Des rencontres avec la CGSS, les collecteurs et les communes se sont tenues en 2023 sur cette problématique.

D. LE TRAITEMENT

Cette partie de compétence gestion des déchets a été transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA. Tous les déchets collectés sur le Territoire de l'Ouest sont traités selon les processus suivants :

- Ordures ménagères résiduelles :
 - ⇒ Acheminement direct ou via un quai de transit (Le Port) vers l'ISDND d'ILEVA

- Déchets végétaux :
 - ⇒ Deux filières de traitement sont mises en œuvre par ILEVA :
 - Au Port : valorisation par du compostage
 - A Saint-Leu : broyage
 - La plateforme de broyage de Cambaie a été arrêtée par ILEVA. Ce site sera utilisé en cas de secours après le passage d'un cyclone notamment.

- Pré-tri des encombrants et tri des emballages :
 - ⇒ Emballages ménagers recyclables acheminés au niveau du centre de tri géré par CYCLEA,

 - ⇒ Encombrants des collectes et des déchèteries acheminés au niveau de CYCLEA ou sur la plateforme de tri des encombrants de la Rivière Saint-Etienne (ILEVA).

L'ensemble des données relatives au traitement des déchets est intégré dans le rapport annuel 2023 du service public de prévention et de gestion des déchets produit par ILEVA, mis en annexe.

Il existe également des opérateurs chargés par les filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) de gérer directement leurs déchets avec des exutoires spécifiques. Un état des sites de traitement par type de déchet se trouve en annexe.

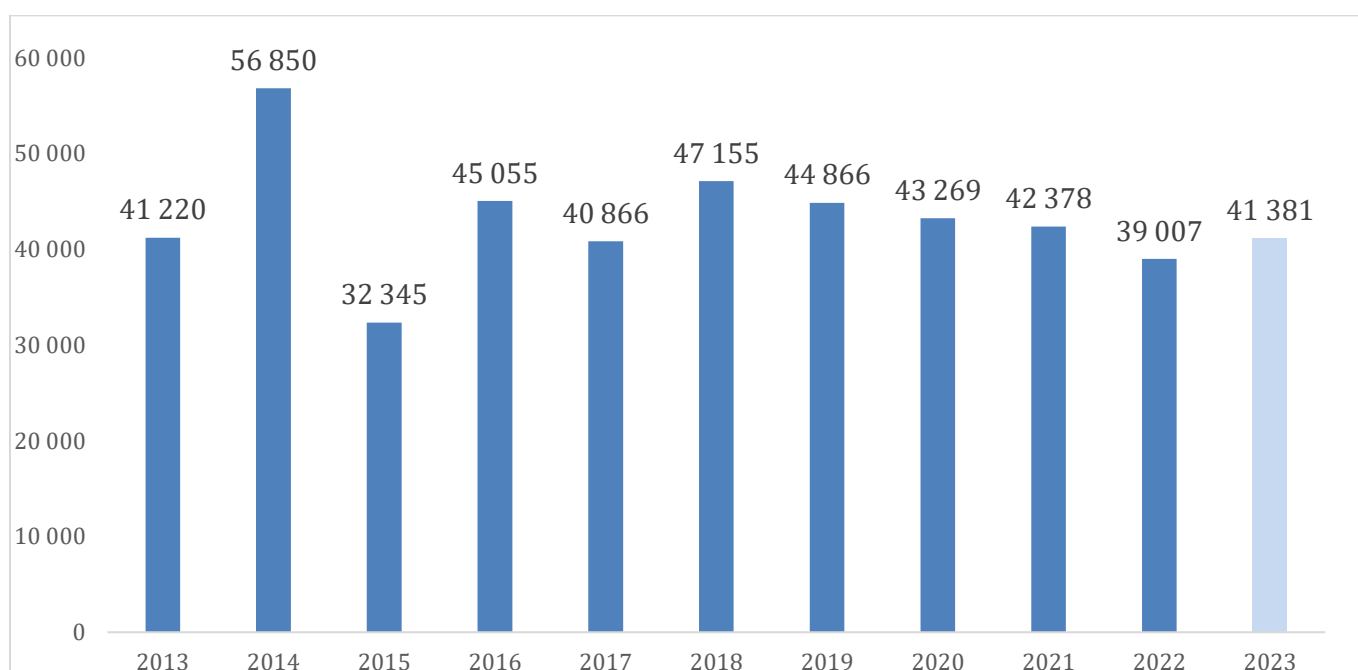
E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO

Depuis le 9 avril 2010, le TCO a internalisé la gestion du centre d'appels téléphoniques.

Cette ré-internalisation a été décidée afin d'améliorer la maîtrise de l'information, la rapidité de traitement des demandes des usagers et leur traçabilité.

Elle a nécessité la mise en service de nouveaux systèmes d'exploitation, tant pour la partie téléphonie, que pour la partie gestion de la relation avec les usagers avec KIMOCE (OSLO FM). Le développement de l'outil KIMOCE (workflow) a permis l'enregistrement des demandes, la transmission instantanée aux prestataires responsables du traitement de celles-ci, le suivi des tâches et des délais de résolution.

Nombre d'enregistrements : 41 381 (+ 6% par rapport à 2022)



Evolution des enregistrements au Numéro Vert

En ce qui concerne les sollicitations, la thématique la plus impactée, après les demandes d'informations (13 276 appels) reste la fourniture et la maintenance des bacs roulants (11 232 appels).

La demande de fourniture de bacs pour les particuliers et les professionnels a représenté 9 209 demandes en 2023, soit + 2%, comparé à 2022.

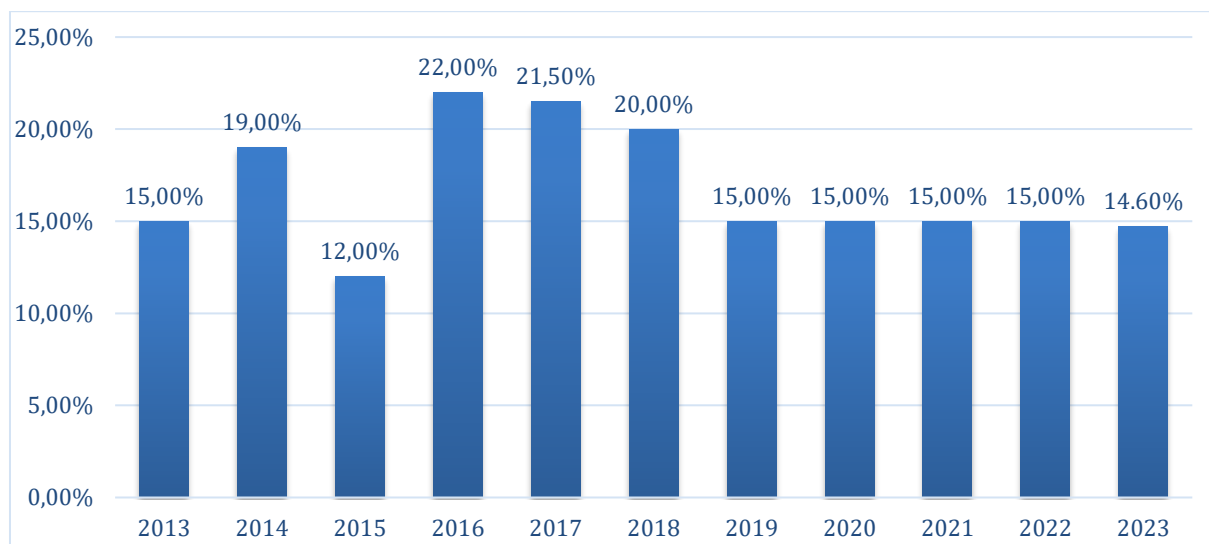
Les indicateurs de qualité du service : les relances et les réclamations (toutes thématiques confondues)

- Les réclamations : 3 356 dont 3 187 concernant des signalements de dysfonctionnement des collectes ;

- Les relances : 2 698 dont 740 concernant des signalements de dysfonctionnement des collectes

Soit sur le nombre total de sollicitations (41 381), **un taux de relances / réclamations de 14,6 % en 2023.**

Evolution des taux de relances/réclamations toute nature de demandes confondue.



Le taux de réclamations/relances toute nature de demandes confondue est stable depuis 2019.

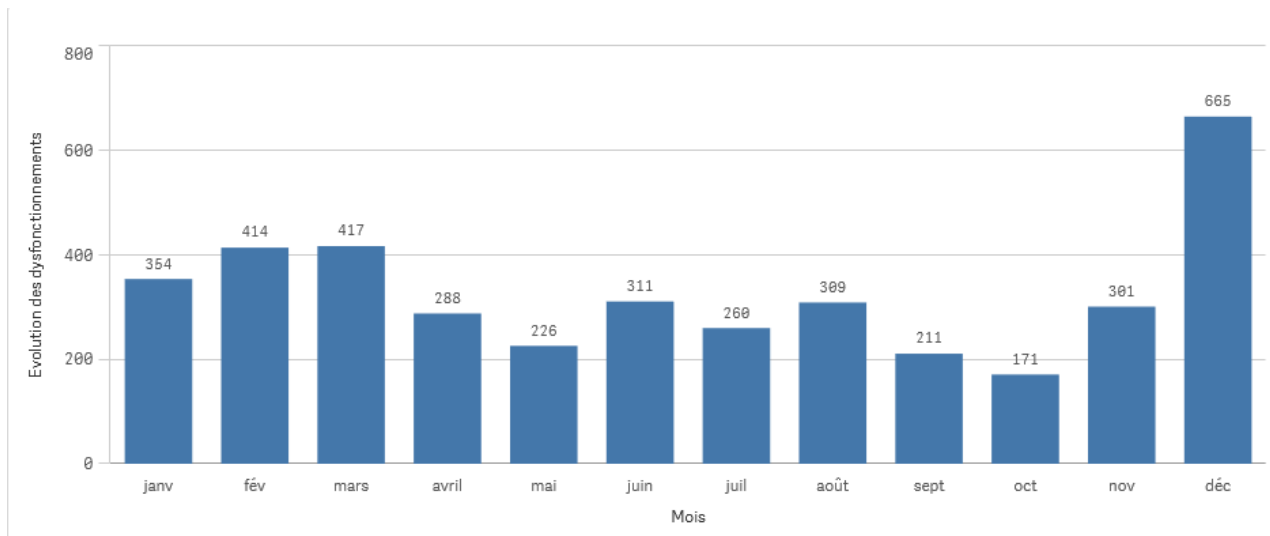
Les réclamations de dysfonctionnement de collecte :

En 2023, 3 187 réclamations de collecte ont été enregistrés auprès du Numéro Vert, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2022.

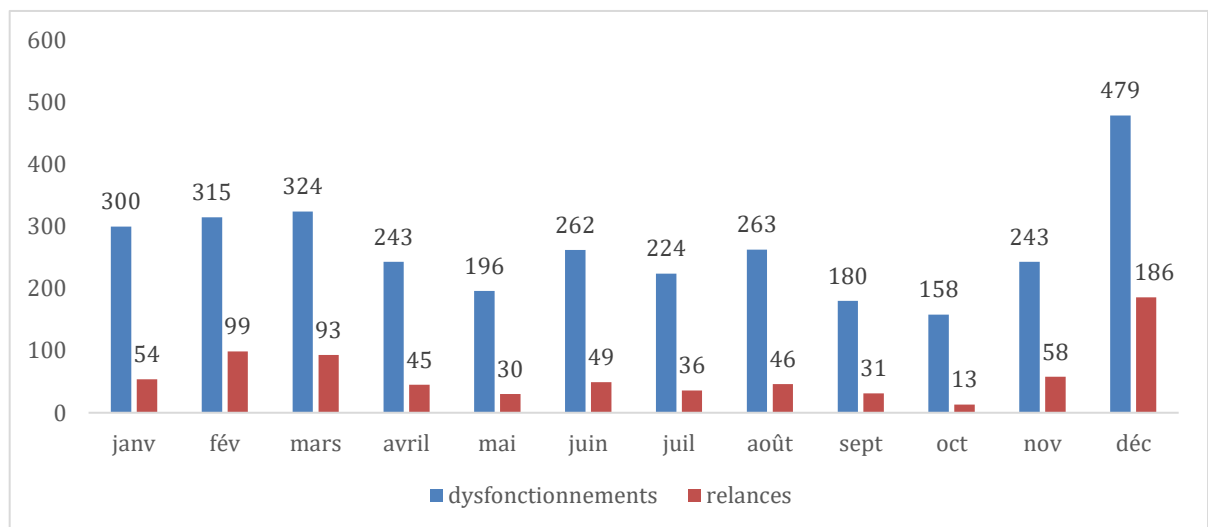
Plus généralement, il est à noter une augmentation de 4.6% des réclamations/relances liées aux dysfonctionnements de collecte en 2023 (3 927 appels dont 740 relances) par rapport à 2022 (3 755 appels)

Le taux de réclamations et de relances en lien avec les collectes, calculé sur le nombre total des demandes, est de 9,5%. Ce taux est identique à celui de 2022.

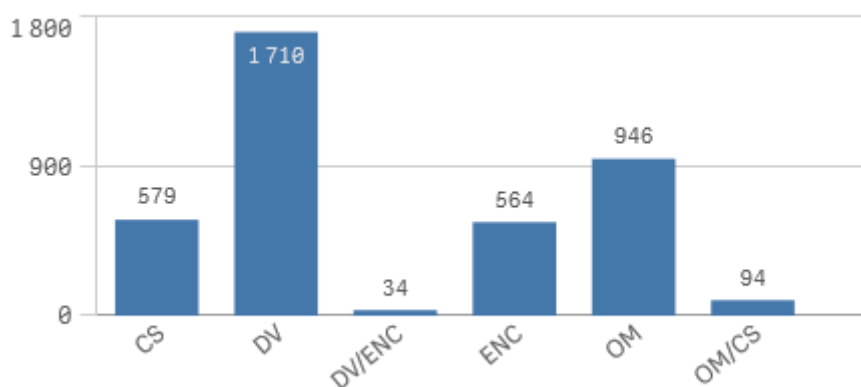
Evolution des signalements de dysfonctionnements de collecte (réclamations et relances) 2023



Distinction entre dysfonctionnements et relances



La moyenne mensuelle 2023 des réclamations de collecte est de 265 contre une moyenne mensuelle de 254 réclamations en 2022.



Répartition des réclamations et de relances concernant la collecte 2023 par flux

Communes	Port	Possession	Saint-Leu	Saint-Paul	Trois Bassins
% Réclamation concernant la collecte des ordures ménagères (OM)	11,35%	10,38%	28,85%	41,15%	8,27%
% Réclamation concernant la collecte sélective (CS)	5,13%	6,96%	19,78%	59,34%	8,79%
% Réclamation sur la collecte des ordures ména. et la collecte sélective (OM/CS)	0,00%	8,33%	22,22%	61,11%	8,33%
% Réclamation concernant la collecte des déchets végétaux (DV)	2,19%	11,78%	28,15%	54,85%	3,02%
% Réclamation concernant la collecte des encombrants (ENC)	8,08%	16,92%	16,92%	52,31%	5,77%
% Réclamation sur la collecte des déchets végétaux et des encombrants (DV/ENC)	2,86%	22,86%	37,14%	37,14%	0,00%
Total	5,57%	11,57%	25,88%	51,51%	5,47%

Au niveau des signalements de dysfonctionnement de collecte, les communes de Saint Paul et Saint Leu restent les plus concernées sur les 4 flux (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective, déchets verts et encombrants).

F. MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS

1. Les missions de communication de proximité, médiation et veille environnementale

Depuis 2018, les actions de communication de proximité et de veille environnementale sont réalisées par les médiateurs de l'environnement au travers de 2 marchés distincts (marché de communication de proximité et marché de médiation et veille environnementale) :

- Le marché de communication de proximité géré par la direction de la communication (11 médiateurs et encadrants) ;
- Le marché de médiation et veille environnementale, géré par la direction déchets et errance animale (52 médiateurs et encadrants).

Au total : 43 médiateurs, 7 encadrants, et 1 analyste/évaluatrice en poste, soit 1 médiateur pour 4 929 habitants.

Les actions majeures s'articulent autour 3 pôles d'activités :

=> Pôle patrouille, le visuel du terrain renforcé

La patrouille sillonne le territoire en passant environ 1 fois tous les 15 jours dans chaque rue de manière à fournir des retours d'informations à l'intercommunalité sur l'état des dépôts sauvages, des bornes à verre, des trous occasionnés par les collectes, des D3E déposés en bord de route, des points de regroupements, des épaves, des dysfonctionnements de collecte...

77 726 recensements et contrôles de collecte ont été remontés en 2023, soit - 4,5% par rapport à 2022. Cette diminution peut s'expliquer par la baisse du nombre des opérations « vide fond de cour » demandées par les communes.

En 2023, suites aux demandes des administrés via le numéro vert et les remontés des collecteurs, les patrouilleurs ont également sensibilisé 25 362 usagers sur les différentes problématiques rencontrées (travaux, stationnement gênant, tas mal placé, respect des règles de tri, refus de collecte, respect du calendrier de collecte...), soit - 28% par rapport à 2022 (35 443 foyers).

=> Pôle communication de proximité, plus de rencontres avec les usagers sur leurs lieux de vie

Les médiateurs interviennent auprès des usagers dans le cadre de communication sur différentes thématiques (expérimentation biodéchets, compostage, errance animale, gestes de tri...). 27 682 foyers ont ainsi été rencontrés en 2023, soit une augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente (21 827 foyers) (hors calendriers distribués). En 2020, au vu du nombre en diminution des réclamations liées à la collecte, il a été demandé de redéployer les moyens afin d'augmenter les actions de communication concernant les règles de tri, de présentation des déchets/calendriers de collecte, l'errance animale, les déchèteries, des enquêtes...

En 2022 et 2023, l'accent a été mis sur le respect des gestes de tri (88 % des foyers sensibilisés).

L'errance animale a été la deuxième thématique la plus développée en 2023 (9 % des foyers).

Les médiateurs réalisent également des communications/sensibilisations relatives à des actions en cours dans les quartiers (expérimentation points d'apport volontaire des biodéchets, installations nouvelles bornes, déchèteries éphémères, flyers de promotion du compostage ...).

=> Pôle enquêtes/évaluations

En 2023, 3 enquêtes sur différentes thématiques et 38 diagnostics concernant le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires ont été réalisés. Ces enquêtes servent de « porte d'entrée », de supports pour sensibiliser à une problématique donnée et définissent également les éventuels leviers d'amélioration.

Les enquêtes effectuées en 2023 sont synthétisées ci-dessous :

Thématique de l'enquête	Type d'enquête	Commune(s) concernée(s)	Nbre de personnes enquêtées /actions	Principaux résultats/pistes d'amélioration
Amélioration de la collecte sélective en pied d'immeubles auprès des locataires	PàP	Saint Paul	382	<i>Résultats présentés dans la partie 3 du présent rapport « développer les performances de tri des emballages »</i>
Etat des lieux des bacs de Collecte Sélective dans les groupements d'habitation sur la commune de la Possession auprès des agents d'entretien	Terrain et face à face	Saint Paul	122 résidences enquêtées	<ul style="list-style-type: none"> Litrage total de 620 000 litres, soit un volume moyen de 112 litres par logement. Litrage total de 3 98 540 litres soit un volume moyen de 78 litres par logement. 6% des groupes d'habitation ne sont pas ou très peu dotés de bacs jaunes malgré une dotation initiale fournie à chaque livraison de groupe d'habitations
Diagnostic gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires	Sur site (cantine scolaire)	La Possession, Le Port, St-Leu, Trois-Bassins	38 diagnostics	Evaluation du poids de déchets gaspillés et des montants de denrées gaspillés.
Enquête de satisfaction concernant l'expérimentation biodéchets	Enquête téléphonique et face à face	La Possession	122 questionnaires complétés	<ul style="list-style-type: none"> 83% des personnes interrogées déclarent utiliser les points d'apport volontaire Une forte utilisation des sacs en papier mais jugés

				<p>non pratiques (manque de solidité) par la moitié des personnes interrogées</p> <ul style="list-style-type: none"> • 65% n'a pas rencontré/relevé de nuisances en lien avec les points d'apport volontaire • 83% des personnes interrogées déclarent avoir apprécié utiliser les points d'apport volontaire • 91% souhaitent le maintien des points
--	--	--	--	--

=> Pôle évènementiel, à la rencontre de tous les publics (15% des effectifs)

L'évènementiel intervient principalement dans les établissements scolaires mais aussi lors d'évènements grand public.

6 999 adultes (contre 7 834 en 2022) et 17 921 élèves (contre 12 447 en 2022) ont été sensibilisés aux thématiques en lien avec la compétence gestion des déchets et lutte contre l'errance animale en 2023 sur 898 évènements ou animations.

Thématiques	Nb d'adultes sensibilisés	Nb d'enfants sensibilisés	Nb d'interventions
Errance animale	1008	1297	78
Prévention déchets	2507	5519	301
Tri et gestion des déchets	3484	11105	519
Total général	6999	17921	898

2. La prévention des déchets

PLPDMA

L'intercommunalité du Territoire de l'Ouest ayant pour compétence la collecte des déchets ménagers, a l'obligation depuis 2015 (décret n° 2015-662 du 10 juin 2015) d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

En 2022, le PLPDMA mutualisé entre l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest, la CASUD et la CIVIS et piloté par ILEVA a été approuvé par chaque établissement public concerné.

Les thématiques retenues correspondent au gisement de déchets ménagers et assimilés (DMA) les plus importants. Il s'agit du gisement :

- des biodéchets (avec le gaspillage alimentaire et la gestion de proximité des biodéchets qui représentent à elles deux plus de 40% des DMA.
- des encombrants avec l'allongement de la durée de vie des objets qui constitue 12% des DMA.

LES BIODECHETS

Diagnostic au gaspillage alimentaire en restauration scolaire

- 38 établissements scolaires (contre 18 en 2022) ont été diagnostiqués (115 jours de pesées) sur toutes les communes à leur demande.

- Les résultats de pesée font état d'un gaspillage moyen de 40% des aliments produits pour un montant estimé entre 1,5 Millions d'euros et de 3 Millions d'euros pour les communes.

Promotion du compostage

Un total de 5 médiateurs de Cycléa compose l'équipe compostage. Depuis octobre 2022, la collectivité a révisé les modalités de distribution des composteurs avec le passage par une séance d'information ou atelier obligatoire pour s'assurer d'un bon usage de tous les composteurs livrés.

Les chiffres pour 2023:

- 2 311 foyers (contre 2305 en 2022) ont été accompagnés dans leur pratique (72% par téléphone et 28% chez eux).
- 952 personnes sensibilisées en jardinerie. 652 personnes accompagnées dans leurs démarches de compostage en établissement ou résidence.
- 835 participants à l'un des 49 ateliers ou séances d'information compostage organisés.
- 732 composteurs livrés aux particuliers.
- 33 nouveaux établissements (scolaires, privés, publics ou résidences) dotés.
- 92 établissements accompagnés dans le compostage de leurs biodéchets.

L'appel à projets Lékol'O – Réduisons nos déchets organiques

L'appel à projets est à destination des établissements scolaires du primaire du Territoire de l'Ouest. L'objectif de l'appel à projets est qu'un quart des scolaires du primaire travaille sur la thématique de la réduction des biodéchets chaque année scolaire. Les projets se déroulent durant l'année scolaire.

Un blog est mis en place avec un espace ressources pour les enseignants et le partage des actions menées sur les projets avec l'obligation de publier 3 articles par projet.

L'appel à projets 2023-2024 en chiffres :

Commune	Nb de projets	Nb d'élèves participants	Budget (€)
La Possession	8	1165	9 320 €
Le Port	19	3117	24 936 €
Saint-Leu	14	2737	21 896 €
Trois-Bassins	7	733	5 864 €
Saint-Paul	30	4520	36 160 €
Total projets	78	12272	98 176 €

LE REEMPLOI

Sur les déchèteries

Les Trokalis et matériauuthèques

- Fin 2023 a vu le déploiement de 5 matériauuthèques, 3 minitrokalis, 3 combinés (structure acceptant des objets et des matériaux) et 1 espace de stockage pour les associations. (cf carte en annexe et photos)
- Le marché d'exploitation depuis septembre 2022 rend obligatoire la présence d'un agent désigné pour la gestion du Trokali.

- Estimation des tonnages détournés en 2023: 175 tonnes pour les 5 Trokalis.

Partenariat avec les associations pour la récupération en déchèterie :

En 2023, une convention a été signée avec une nouvelle association partenaire : la recyclerie culturelle (livres et DVD/CD).

L'association ASES a cessé son activité depuis le 3^{ème} trimestre 2023. De ce fait elle ne récupère plus en déchèterie et n'a pas fourni le bilan du tonnage récupéré pour 2023.

Cela porte à 6 associations, le nombre d'associations partenaires pour la récupération en déchèterie : AEC , Agame, Ekopratik, Les palettes de Marguerite, la recyclerie culturelle, Réutiliz,

- Estimation des tonnages détournés en 2023 : 12 tonnes pour les 12 déchèteries.

	estimation tonnage asso	estimation tonnage trokali	estimation tonnage Matériauthèques	Estimation réemploi 2023
CAPUCINES	0,00	5		5,00
CAROSSE	2,24			2,24
CHALOUPE	0,00			0,00
ERMITAGE	0,47			0,47
ETANG	0,44			0,44
GUILLAUME	0,00			0,00
MARINE	3,82	31	6,00	40,82
PLATEAU CAILLOU	1,43	84		85,43
POINTE DES CHATEAUX	0,30			0,30
SAINT LAURENT	2,62	24	3,00	29,62
THENOR	0,58	31		31,58
ZA	0,10		1,00	1,10
	12,01	175,00	10,00	197,01

Etude de faisabilité pour le développement de la filière réemploi portée par ILEVA

Dans le cadre du PLPDMA et des actions prioritaires, Ileva a mené une étude sur le développement de la filière réemploi sur son territoire en associant les 3 intercommunalités adhérentes. Le diagnostic a permis d'estimer le gisement à 6 000 tonnes par an et de mettre en exergue la présence d'acteurs du réemploi, acteurs qui sont majoritairement des associations affiliées Economie Sociale et Solidaire (ESS). Elles sont principalement «monofilière » et rencontrent des besoins en locaux et d'aide pour la vente.

Les actions retenues dans cette étude permettront :

- de favoriser l'échange de biens entre particuliers (déployer des locaux d'échange en déchèterie, concevoir de nouvelles déchèteries sur le modèle « inversé »),
- de favoriser la réparation et l'upcycling par l'ESS (déployer des locaux de dons au profit de l'ESS en déchèterie, porter et accompagner des projets de recyclerie avec des acteurs de l'ESS, accompagner le développement de points de vente mutualisés au profit des acteurs de l'ESS).

Sur l'ensemble du territoire d'ILEVA, un investissement de 5.2 millions d'euros est nécessaire. Le tonnage ainsi détourné serait de 6.6 kg/hab/an en 2028 et conforme aux objectifs du PLPDMA. Les surcoûts d'exploitation seront compensés par l'économie réalisée sur l'enfouissement.

Etude d'ingénierie préalable à la réalisation d'une déchèterie inversée

Une consultation a été lancée en 2023 pour réaliser un diagnostic de l'existant, proposer des scénarios d'aménagement dans un premier temps puis décliner un scénario sous forme de programme sur les fonciers qui seront définis pour la création d'une nouvelle déchèterie en tenant compte de la nécessité de développer l'offre de réemploi.

Reduction des emballages

Fin 2021, la collectivité a signé avec Reutiliz une convention de financement pour le projet du développement des barquettes en verre réutilisables dans la restauration avec l'attribution d'une subvention de 25 000€. 11 restaurateurs ont participé au projet entre 2021 et 2023 avec 3838 barquettes mise en circulation soit + 27000 barquettes jetables évitées. Cependant, à ce jour, seuls 2 restaurateurs sont encore adhérents au dispositif de location de barquettes réutilisables malgré la sensibilisation/prospection d'une quarantaine de nouveaux restaurateurs.; A l'issue de ce projet, l'association a revu son modèle économique et ciblé son action sur des événementiels.

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

En 2023, l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest a mené diverses animations notamment dans les classes scolaires, des ateliers, des visites en partenariat avec des acteurs du réemploi du territoire sur chacune des 5 communes. Le thème était les emballages « repensons notre mode de consommation ».

3. Développer les performances de tri des emballages

Lors de sensibilisation événementiels (dans l'espace public ou dans les écoles), 12 465 usagers ont été sensibilisés au tri (soit 99 usagers de plus qu'en 2022) : 3 359 adultes et 9 106 enfants.

Il est à noter la définition depuis 2020 de nouvelles initiatives afin d'accentuer les performances de tri des déchets :

- L'établissement d'un projet pour des opérations d'enquête en habitat collectif qui se caractérise par une faiblesse en tri des déchets. Il s'agit de faire un état des lieux des connaissances, habitudes et pratiques des résidents en immeuble.
- La relance de la réflexion en collaboration avec ILEVA et les prestataires pour des actions ciblées quant à l'information et la médiation sur des circuits et secteurs de la collecte en défaut de tri.

- La définition d'un Plan d'Actions Territorial (PAT) en partenariat avec CITEO qui a permis le déploiement en densification et en expérimentation de plus de 180 bornes..

*** Les actions d'amélioration de la qualité de la Collecte Sélective dans le cadre du marché de collecte des bacs roulants**

Dans le cadre du marché de collecte des bacs, des sensibilisations sont réalisées pour l'amélioration de la qualité du tri.

- Sensibilisation en continu

Lors de la collecte des bacs jaunes, en cas d'erreurs de tri constatées, l'équipe de collecte appose une rubalise sur le bac concerné indiquant le refus de collecte. Cette information géolocalisée est ensuite remontée en direct via le système de remontées des anomalies embarqué dans les camions.

Ces informations sont ensuite transmises à Cycléa, sous-traitant de NOI sur la partie « amélioration du tri » afin qu'une sensibilisation sur les gestes de tri ciblée sur le secteur concerné soit effectuée.

En 2023, 3 833 refus de collectes ont été signalés, soit +132% par rapport à 2022..

- Opération « amélioration qualité du tri » par quartier

Les refus de collecte pour erreurs de tri remontés par le collecteur permettent également de définir les quartiers/secteurs sur lesquels la qualité du tri est à améliorer. D'après ces éléments, des opérations sont menées sur ces zones selon les 3 étapes ci-dessous :

- Etape 1 : Contrôle visuel avant collecte (taux de présentation des bacs, taux de remplissage des bacs et qualité du tri), collecte spécifique du secteur concerné, isolement au centre de tri et caractérisation
- Etape 2 : Sensibilisation au tri des déchets par les médiateurs
- Etape 3 : Identique à la phase 1 afin d'évaluer l'évolution de la qualité du tri

Deux opérations ont été programmées en 2023 dont une réalisée du 05 avril au 21 juin et la deuxième du 06 au 20 septembre.

Les 3 types d'habitats ont été considérés (vertical, résidentiel et rural).

La première opération a permis de sensibiliser 1 227 foyers. Les résultats concernant l'évolution des caractérisations avant et après la sensibilisation sont les suivants :

SECTEURS	ZONES	NBR DE BACS CONTROLES			BILAN CARACTERISATION				
		Etape 1	Etape 3	Evolution	Etape 1		Etape 3 (après actions correctives)		Evolution taux de valorisation
					Taux de valorisation	Taux de refus	Taux de valorisation	Taux de refus	
RDG le Port	Urbaine	48	42	-6bacs -12,5%	37%	63%	69%	31%	+ 32 Points
Moulin Joli Possession	Verticale	115	91	-24 bacs -21%	48%	52%	73%	27%	+ 25 Points
Ruisseau St Paul	Ecart	71	106	+35 bacs 49%	46%	54%	59%	41%	+13 Points

SECTEURS	ZONES	NBR DE BACS CONTROLES			BILAN CARACTERISATION				
		Etape 1	Etape 3	Evolution	Etape 1		Etape 3 (après actions correctives)		Evolution taux de valorisation
					Taux de valorisation	Taux de refus	Taux de valorisation	Taux de refus	
Eperon St Paul	Urbaine	103	123	+ 20 bacs 19,5%	43,92%	56,08%	82,21%	17,79%	+ 39 points
Piton St Leu	Verticale	139	152	+ 13 bacs 9,3%	43,20%	56,80%	55,55%	44,45%	+ 12,35 points
Partie basse 3 bassins	Ecart	48	56	+8 bacs 16,6%	52,50%	47,50%	55,15%	44,85%	+2,7 points

Les 6 quartiers concernés ont amélioré leurs performances de tri.

La deuxième opération a permis de sensibiliser 634 foyers. Les résultats sont les suivants :

SECTEURS	ZONES	NBR DE BACS CONTROLES			BILAN CARACTERISATION				
		Etape 1	Etape 3	Evolution	Etape 1		Etape 3 (après actions correctives)		Evolution taux de valorisation
					Taux de valorisation	Taux de refus	Taux de valorisation	Taux de refus	
Vieille le Port	Urbaine	111	118	+ 7 bacs + 6,3%	51,2%	48,8%	55%	45%	+3,8Points
Dos d'ane Possession	Ecart	55	64	+ 9bacs + 16,36%	78%	22%	59,5%	40,5%	-18,5 Points
Sans souci St Paul	Verticale	24	25	+1 bacs +4%	81%	19%	40%	60%	-41 Points

SECTEURS	ZONES	NBR DE BACS CONTROLES			BILAN CARACTERISATION				
		Etape 1	Etape 3	Evolution	Etape 1		Etape 3 (après actions correctives)		Evolution taux de valorisation
					Taux de valorisation	Taux de refus	Taux de valorisation	Taux de refus	
Etang St Paul	Verticlae	35	36	+ 1 bac 2,8%	63%	37%	43%	57%	- 20 points
Centre ville St Leu	Urbaine	151	199	+ 48 bacs 31,7%	61,4%	38,6%	40,7%	50,3%	-20 points
Partie haute 3 bassins	Ecart	20	21	+1bac 5%	56%	44%	40%	60%	-16points

Malgré la phase de sensibilisation entre les deux caractérisations, tous les quartiers, à l'exception de vieille ville à Le Port, enregistrent une baisse de la qualité du tri.

Installation d'une fourmizière

Une « fourmizière » a été installée le 13 décembre 2021 sur la commune de Saint Paul (Eperon). Une « fourmizière » est un lieu d'accueil dans lequel sont collectés par apport volontaire, notamment, les emballages recyclables. Basé sur la notion de gratification du geste de tri, un système de récompenses (bons de réductions avec un réseau d'entreprises partenaires) est mis en place. Ainsi, un barème de points appelés « mizes » est déterminé selon le poids apporté par flux accepté.



35 tonnes de déchets (hors D3E, textiles et verre consigné « réutiliz ») ont été collectées en 2023. Le verre représente 62% des tonnages (22 T en 2023). L'expérimentation menée par le collecteur Nicollin Océan Indien a pris fin au 31 décembre 2023 avec le marché de collecte en porte à porte (2020-2023).

Enquêtes auprès des locataires des groupements d'habitation

Les objectifs définis pour ces enquêtes sont les suivants :

- Déterminer les connaissances des locataires quant aux consignes de tri ;
- Identifier les habitudes/les pratiques acquises des ménages dans la gestion de leurs déchets ;
- Inciter et encourager les locataires à la pratique du tri des déchets ;
- Appréhender les attentes des familles facilitant le geste de tri.

En 2023, ces enquêtes ont concerné la commune de Saint-Paul .

Les principaux constats relevés sont :

- Une grande partie des locataires pratiquent le tri des déchets, mais cela n'est pas respecté par les non-trieurs qui polluent les bacs jaunes.
- Une grande partie des locataires utilisent des sacs poubelles de couleur noire pour sortir leurs déchets.
- Une bonne connaissance des consignes de tri, mais pas totalement maîtrisée, particulièrement pour les aérosols, les bouteilles d'huile, les canettes et les boîtes de conserves.
- Une dotation de bacs jaunes présente, mais nettement inférieure à la dotation des bacs ordures ménagères. Même si la dotation semble être insuffisante, les usagers s'avèrent être satisfaits.
- Une forte attente de changement concernant la gestion des déchets dans les résidences, 94% à 96% des répondants se disent favorables à la mise en place de point de regroupement pour apport volontaire.
- Une forte volonté des locataires pour adhérer au tri des déchets dans leurs résidences, sous réserve d'avoir des moyens supplémentaires.
- Une grande partie des répondants s'estiment être bien informés à propos du tri des déchets.
- Une grande partie des usagers se disent prêts à apporter des déchets dans un composteur collectif.

Performances de tri des emballages/papiers collectés en porte à porte (en tonnage)

Les tonnages collectés en bac jaune restent globalement autour de 7500 T (collectes en porte à porte). La qualité du tri qui s'est dégradée depuis 2021 ne s'améliore pas. Malgré les efforts déployés tout au long de l'année directement par le TCO ou via les tests menés avec le collecteur.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
tonnages collecte sélective bac jaunes triés* (données ILEVA)	7 009	7 180	7 208	7 398	7 307	7 666	7 533	7 305
Refus (données ILEVA)	1 993	2 224	2 848	2 517	2 996	3 418	3 868	3 682
Taux de valorisation collecte sélective	72%	69%	60%	66%	59%	55%	49%	49,6%
<i>papier</i>	2 724	2 620	2 135	2 332	1 769	1 470	1 150	1 080
<i>Plastique (PET clair et coloré, PEHD)</i>	666	707	560	523	602	639	559	611
<i>métal</i>	205	206	166	221	238	227	224	219
<i>carton</i>	1 451	1 421	1 006,95	1 165	1 537	1 986	1 493	1 587
Total tonnages valorisés	5 046	4 954	3 868	4 241	4 146	4 322	3 426	3 497

**les tonnages triés intègrent les tonnages de certaines prestations occasionnelles, d'où la différence avec les tonnages de collecte sélective du chapitre collecte qui ne concernent que celles effectuées en porte à porte.*

G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine

La collecte des corbeilles externalisée depuis le 10 février 2014 était assurée par NICOLLIN REUNION jusqu'en mai 2017. Elle est depuis effectuée par CYCLEA.

En 2023 les quantités de déchets ainsi collectées dans le cadre de la prestation de vidage des corbeilles de propreté urbaine se sont stabilisés. Elles sont passées de 486 tonnes en 2022, à 485 tonnes en 2023.

Il n'y a pas eu de tonnage valorisé en ce qui concerne la collecte sélective, les déchets issus des corbeilles jaunes étant pollués.

2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules

L'association Véhicules Hors d'Usage de La Réunion (VHU Réunion) regroupe l'ensemble des concessionnaires importateurs automobiles du Département. Elle a pour objet la collecte et le traitement des Véhicules Hors d'Usages abandonnés et met en œuvre les moyens pour répondre aux obligations réglementaires du :

- Décret n°2017-675 du 28 avril 2017 relatif à la gestion des VHU ;
- Arrêté n°2017-675 du 28 avril 2017 définissant le contenu et les modalités du plan d'actions des producteurs automobiles.

Ce plan d'actions prévoit la prise en charge financière de l'ensemble des dépenses inhérentes à la collecte et au transport des VHU vers un centre agréé, dès lors que leur valeur marchande est négative ou nulle.

Avant la constitution de VHU Réunion, l'intercommunalité assurait les retraits des épaves et des Véhicules Hors d'Usage abandonnés pour ses communes membres par le biais d'un prestataire après enquête administrative des polices municipales. Le coût des enlèvements était alors supporté par la communauté d'agglomération.

Au cours de l'année 2020, les cinq communes du Territoire de l'Ouest ont conventionné avec VHU Réunion. Les enlèvements sur la voie publique des VHU abandonnés d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5T sont réalisés gratuitement par VHU Réunion en lien direct avec les polices municipales.

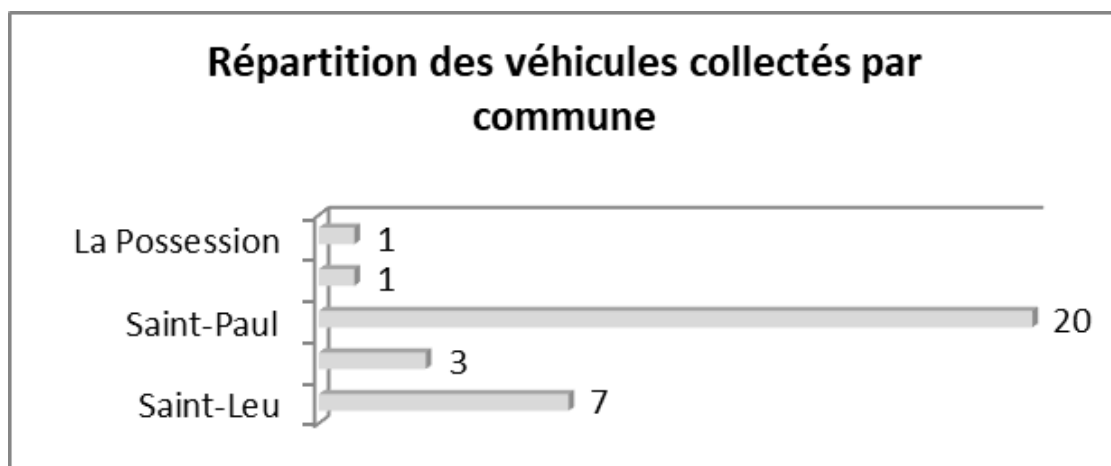
L'intercommunalité continue à assurer les enlèvements des véhicules de plus de 3,5T et des deux roues après enquêtes et autorisations des polices municipales.

Le 21 octobre 2020, la communauté d'agglomération a également signé une charte avec l'association VHU Réunion pour, notamment avoir accès à la base de données. En effet, les signalements continuent à être transmis par d'intercommunalité aux polices municipales pour traitement après vérification de la base.

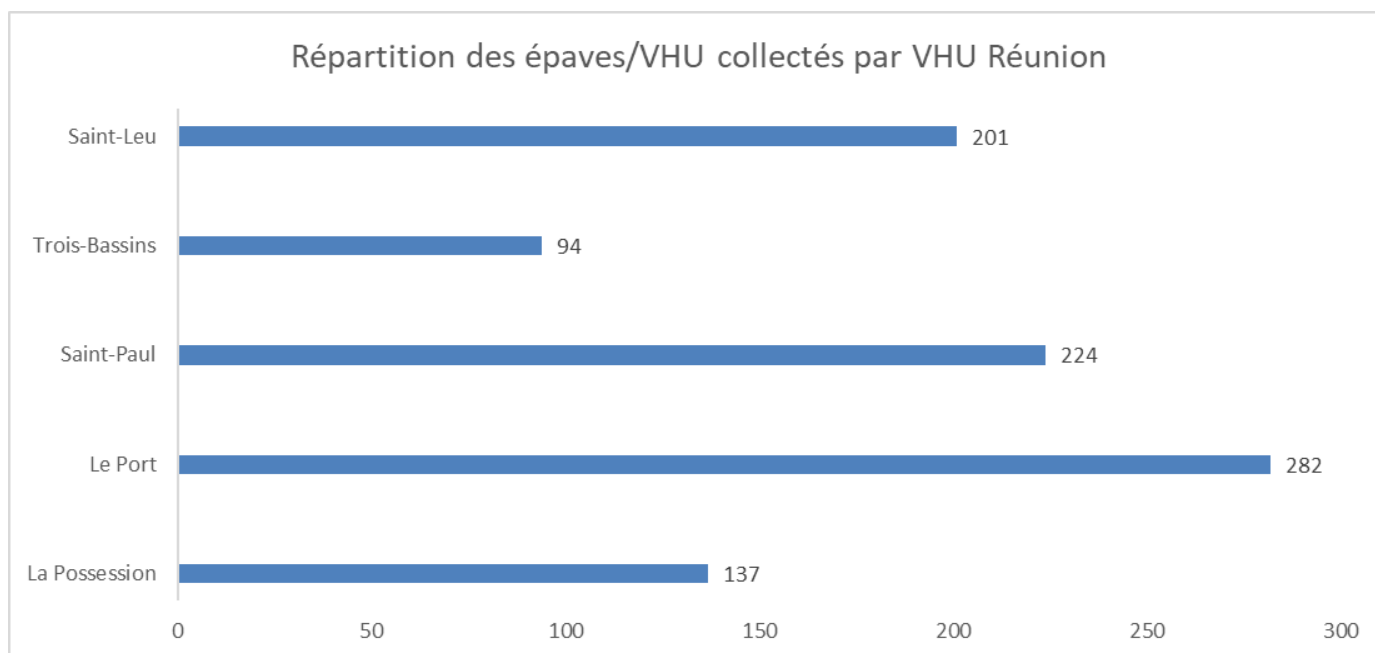
Le 22 mars 2021, la communauté d'agglomération a signé une convention relative à la gestion des véhicules hors d'usage abandonnés sur les parkings privés des bailleurs

sociaux. Celle-ci permet d'effectuer pour le compte des bailleurs le lien administratif avec VHU Réunion après la phase d'enquête administrative assurée par le bailleur en lien avec les forces de l'ordre.

Au cours de l'année 2023, dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la société HCe, la communauté d'agglomération a procédé à l'enlèvement de 32 unités constituées d'épaves découpées ou de motos.



En ce qui concerne les enlèvements d'épaves ou de véhicules hors d'usage effectués par VHU Réunion en 2023, 938 retraits ont été effectués sur les 5 communes du Territoire de l'Ouest (+ 2 % par rapport à 2022). Les instructions administratives avant enlèvements ont été effectuées par les Polices Municipales (77%) et la Brigade Intercommunale Environnementale du Territoire de l'Ouest (23%).



3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages

Les moyens de collecte :

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, la communauté d'agglomération a conclu un marché avec la société SUEZ qui a démarré le 28 décembre 2012 et a pris fin en Juillet 2018. EOS (filiale de SUEZ) est le nouvel attributaire du marché de résorption des dépôts sauvages depuis cette date.

Dans un souci de performance du service rendu et de préservation de la salubrité publique dans le contexte épidémique lié à la dengue, la communauté d'agglomération a décidé de renforcer en 2018 les moyens de collecte en déployant des engins capables d'intervenir dans des voies étroites, difficiles d'accès et ce, même en temps de pluie.

Ainsi les moyens affectés à la résorption des dépôts sauvages sont les suivants :

- moyens humains : 17 agents
- moyens matériels :
 - 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en double poste,
 - 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en simple poste,
 - 1 camion ampli roll 7.5 tonnes en double poste,
 - 1 camion ampli roll 7,5 tonnes en simple poste,
 - 1 camion BOM 14 tonnes (4x4),
 - 2 camions de 3.5 tonnes 1 grillagé et un à hayon adapté à la collecte des DEEE.

Les tonnages collectés :

Tonnage total collecté en Dépôts Sauvages 2023						
	Le Port	Possession	St Paul	St Leu	Trois Bassins	Total
Encombrants	1 120	622	1 550	671	90	4 052
Déchets verts	362	303	526	170	5	1 366
OMr	0	0	130	1	0	132
Total	1 482	925	2 206	842	95	5 551
Ratio (kg/hab)	45	28	21	24	14	26

Année	DV	ENC	OMr	Total
2022	1 685	3 749	139	5 573
2023	1 366	4 052	132	5 551
Delta	-18,92 %	8,10 %	-5,32 %	-0,40 %

En 2022, il est à noter que les moyens des dépôts sauvages avaient été mobilisés pour les collectes après cyclone et pour le déploiement de 29 opérations « vide fond de cour » en lien avec 3 communes.

En 2023, la Réunion n'a pas connu d'épisode cyclonique entraînant la mobilisation de ces moyens et une seule opération Vide Fond de Cour a été menée sur la commune de Saint-Paul. Cependant, les tonnages collectés de dépôts sauvages connaissent une stabilisation par rapport à 2022. En effet, 5 551 tonnes ont été collectées en 2023 (déchets verts, encombrants et Ordures Ménagères résiduelle) contre 5 573 en 2022.

7 119 Déchets Electriques et Electroniques (D3E) ont également été collectés sur l'année par ces moyens.

L'utilisation des moyens de résorption des dépôts sauvages a été optimisée depuis 2011 par la mise en place d'un planning d'affectation des moyens sur chaque commune. Depuis fin 2013, un camion plateau à hayon de 3,5 tonnes est spécifiquement affecté au ramassage des DEEE chaque jour. En effet, même si les administrés devraient rapporter leurs DEEE au sein des espaces de vente voire en déchèterie, de nombreuses pratiques consistent à les sortir pour la collecte. La communauté d'agglomération doit finalement agir pour pallier ce problème en réalisant une collecte séparative de DEEE avec son marché de résorption des dépôts sauvages.

Dans le cadre du marché mis en œuvre depuis 2018, il est désormais possible de connaître précisément le nombre de dépôts recensés, leur localisation et si ces derniers ont été collectés. **Sur l'exercice 2023, 30 329 dépôts sauvages** ont été collectés sur le Territoire de l'Ouest suite aux différents recensements/remontées réalisés (terrain, médiateurs, administrés, communes...), soit une augmentation de 7 % environ (28 301 dépôts en 2022). A raison de 250 jours travaillés, cela représente plus d'une centaine de dépôts collectés chaque jour.

La pose de panneaux indiquant l'interdiction des dépôts sauvages et les amendes encourues, couplée à des actions de sensibilisation des habitants du secteur concerné, est également réalisée. En 2023, 10 panneaux ont été déployés sur le territoire. Le marché de pose et de maintenance des panneaux était en cours de rédaction en 2023 pour son renouvellement.

En complément des moyens de lutte opérationnels contre les incivilités, des actions préventives et répressives sont menées par les services de police municipale et de la Brigade intercommunale du Territoire de l'Ouest en collaboration avec les services environnement des communes et les services du TCO.

4) La lutte contre l'errance animale

La communauté d'agglomération assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques (hors voies rapides).

La fourrière située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par la communauté d'agglomération jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais de marchés successifs.

Le site de Cambaie permet désormais d'accueillir 41 chiens contre 26 anciennement et 14 chats contre 8. Il est à ce titre doté de 41 box pour chiens et d'une chatterie composée de 14 box pouvant accueillir chacun 1 chat. Il est à noter que la communauté d'agglomération a validé en 2021 un site à l'Eperon pour la création d'un centre animalier composé notamment d'une nouvelle fourrière dont les capacités seront doublées par rapport à l'actuelle et d'un refuge pour faciliter les adoptions.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant quatre jours ouvrés s'ils ne sont pas identifiés, ce délai étant prorogé à huit jours s'ils sont identifiés. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour la capture, l'hébergement et la nourriture de l'animal. Passé ce délai, les animaux qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, sont euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes ou récupérés au domicile des particuliers, ainsi que les animaux euthanasiés en fourrière sont pris en charge par le service public d'équarrissage.

	Captures (mises en fourrière)	
	Chiens	Chats
La Possession	103	42
Le Port	114	55
Saint-Paul	524	279
Trois Bassins	94	37
Saint-Leu	129	100
s/total 2023	964	513
s/total 2022	1228	698
	-21%	-27%
Total 2023	1477	
Total 2022	1 812¹	
Delta	-18%	

En 2023, on observe une diminution (- 18%) du nombre de captures par rapport à 2022. Cela est lié à la demande du vétérinaire de mettre en place des mesures permettant de tout mettre en œuvre afin de limiter le recours à l'euthanasie. Un travail a été mené avec les associations pour favoriser l'adoption. Ce temps de recherche de solutions de sauvetage entraîne une présence plus longue des animaux au niveau de

¹ Le nb de capture indiqué au RASPPGD de 2022 a été rectifié, ce dernier comportait une erreur de calcul sur les portées : ce n'est donc pas 1926 captures mais 1 812 en 2022.

la fourrière, limitant ainsi le nombre de captures. Cette disposition mise en œuvre avec le vétérinaire concourt au respect des dispositions du Code Rural.

Parmi ces captures,

- 1123 euthanasies ont été réalisées dont 690 chiens et 433 chats (-37 % par rapport à 2022)
- 88 restitutions propriétaires soit 5.9% des captures ;
- 171 cessions à des associations de protection animales (67 par APEBA, 43 par ZOOM, 32 par Un espoir au creux de leurs pattes, 17 par Toutous du monde, 6 par La case à chiots, 3 par Sauvade, 2 par Au bonheur de nos oubliés, 1 par AMI) en vue d'adoption : 154 chiens et 17 chats. Il est à noter que la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes a entériné ce dispositif de cession de la fourrière à des associations de protection animale.

S'il n'est pas possible de faire le rapprochement entre les animaux capturés et ceux euthanasiés, cela vient du fait que les abandons sur site ne sont pas intégrés et cela tient également compte du mode de comptage des portées comptant pour un individu.

	Ramassages cadavres sur les voies publiques et à domicile	
	Chiens	Chats
La Possession	137	134
Le Port	171	314
Saint-Paul	620	658
Trois Bassins	57	36
Saint-Leu	153	193
s/total 2022	1138	1335
s/total 2021	1177	1358
Delta	-3%	-2%
Total 2023	2473	
Total 2022	2535	
Delta	-2.4%	

Le ramassage des cadavres d'animaux est quasi stable par rapport à 2022.

Un marché de stérilisation a été renouvelé depuis 2022. Les animaux femelles et mâles bénéficient désormais des prestations et l'identification des animaux étant une obligation légale, elle n'est pas supportée par la collectivité ; néanmoins les usagers peuvent bénéficier d'un tarif privilégié.

En 2023 le nombre de stérilisations (3 067) a augmenté de 8% par rapport à 2022 (2689).

24 associations ont bénéficié du quota gratuit de stérilisation (à raison de 20 ou 30 animaux par association par an) pour un total de **397 animaux**. 8 % des associations seulement ont utilisé le quota à plein.

2023	Chienne	Chatte	Chien	Chat	Total
Stérilisation	756	1336	343	632	3 067
Identification	631	1314	272	620	2 837

2023	Port	Possession	Saint-Paul	Trois Bassins	Saint Leu	total
Nb stérilisation	320	478	1390	148	731	3 067

Outre la stérilisation, en matière de prévention à la divagation et à l'errance animale :

- plus de 12 800 foyers sensibilisés par une communication porte à porte dans les différents quartiers du territoire
- 1 650 personnes sensibilisées lors des stands d'animation (dont 850 enfants et 800 adultes)
- + 1000 affiches sur le thème de la stérilisation ont été apposées sur plusieurs lieux (publics et privés)
- 20 opérations conjointes polices municipales / fourrière / brigade intercommunale ont été organisées sur le Territoire de l'Ouest en lien avec des signalements d'attaques, de meutes ou de divagations récurrentes (12 en 2022)
- 47 procès-verbaux ont été dressés à cet effet par la Brigade intercommunale (4 en 2022)

Les coûts relatifs à l'errance animale sont bien distingués au niveau de la comptabilité analytique de l'intercommunalité et ne seront pas intégrés dans les tableaux précisant les coûts de la gestion des déchets ménagers.

H. Synthèse des indicateurs techniques et comparatif par rapport à l'année 2010

Les tonnages collectés par flux (en tonnage) entre 2010 et 2023 avec une base 100 en 2010

Flux collectés	2010		2015		2020		2022		2023	
	tonnage	base 100	tonnage	base 100	tonnage	base 100	tonnage	base 100	tonnage	base 100
AV	12266	9%	23797	18%	29474	23%	34398	27%	35758	28%
Déchèteries	10064	8%	20738	16%	25409	20%	29689	23%	30799	24%
Verre	2202	2%	3059	2%	4065	3%	4709	4%	4959	4%
PAP	117085	91%	93400	72%	99600	77%	100643	78%	102837	80%
OMR	57863	45%	56986	44%	57896	45%	59839	46%	60416	47%
DV	35784	28%	21750	17%	24750	19%	23209	18%	24011	19%
ENC	13639	11%	3718	3%	4972	4%	5103	4%	5508	4%
CS	6638	5%	6800	5%	7014	5%	7288	6%	7352	6%
DS	3161	2%	4146	3%	4968	4%	5204	4%	5550	4%
Total général	129352	100%	117197	91%	129074	100%	135041	104%	138595	107%

Le tableau ci-dessus met en évidence que la production de déchets n'a pas diminué entre 2010 et 2023 (malgré une diminution importante de la part des déchets végétaux) et qu'elle aurait même tendance à augmenter...

Les tonnages collectés par flux (en kg/hab/an) entre 2010 et 2023 avec une base 100 en 2010

Flux collectés	2010		2015		2020		2022		2023	
	kg/hab/an	base 100	kg/hab/an	base 100	kg/hab/an	base 100	kg/hab/an	base 100	kg/hab/an	base 100
AV	61	9%	112	18%	139	22%	163	26%	168	26%
Déchèteries	50	8%	97	15%	120	19%	141	22%	144	23%
Verre	11	2%	14	2%	19	3%	22	3%	23	4%
PAP	577	91%	439	69%	469	74%	478	75%	485	76%
OMR	285	45%	268	42%	273	43%	284	45%	285	45%
DV	176	28%	102	16%	117	18%	110	17%	113	18%
ENC	67	11%	18	3%	23	4%	24	4%	26	4%
CS	33	5%	32	5%	33	5%	35	5%	35	5%
DS	16	2%	20	3%	23	4%	25	4%	26	4%
Total général	638	100%	551	86%	608	95%	641	101%	653	102%

Le même tableau en kg/hab/an permet d'effectuer les mêmes conclusions que précédemment. Après une diminution significative de la production de déchets par habitant entre 2010 et 2015, cette dernière est repartie à la hausse depuis pour retrouver un niveau semblable à 2010.

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. Dépenses d'investissement du service

Les coûts d'investissement du volet déchets sont essentiellement aux équipements de pré-collecte (contenants divers tels que les bacs roulants, les bornes, les caissons...), aux études et travaux de réhabilitation des sites (anciennes décharges, déchèteries), l'acquisition de panneaux.

Pour rappel, depuis 2014 et la création d'ILEVA, les outils de traitement ont été transférés justifiant également une nette diminution des dépenses d'investissement et de mise en conformité des installations classées pour la protection de l'environnement. Le Territoire de l'Ouest est fortement impliqué dans la création prochaine de l'outil multifilière RONEVA et abonde au besoin le budget de syndicat mixte.

Voir tableau ci-dessous.

Eléments d'analyse

- 1- Acquisition de matériel de pré-collecte (achat de bacs, bornes d'apport volontaire, bio composteurs...) : 1 192 k€. Les dépenses restent relativement stables. L'acquisition des bacs roulants a rencontré des aléas sur les usines de production et les livraisons maritimes dans le contexte post-COVID et du conflit international. La fourniture et la pose de panneaux portées par la Direction de l'Environnement se sont élevées à 12 k€.
- 2- Travaux et études en vue de la réalisation ou réhabilitation d'équipements : des travaux et études ont été réalisés par la Direction des Travaux et du Patrimoine du TCO pour le compte des compétences de l'environnement.

Les dépenses concernent principalement :

- a. la réhabilitation et mise aux normes des anciennes décharges (réhabilitation des trois décharges de Cambaie, Cocâtre, Port) ;
- b. la réhabilitation des équipements (réhabilitation des déchèteries)

Les amortissements des investissements réalisés sont intégrés dans les données de la matrice Comptacoût (référentiel ADEME) présentés ultérieurement.

B. Dépenses de fonctionnement du service

Voir tableau ci-dessous.

Le coût de fonctionnement du service (prévention et gestion des déchets) s'élève à un peu plus de **45 M€** (hors coûts liés à la problématique de l'errance animale qui représente 1,981 M€ et sans y inclure la masse salariale de la direction technique qui y est dédiée). Il y a eu une diminution de 1,9% des dépenses de fonctionnement par rapport à 2022 en l'absence de cyclone (notamment en collecte des déchets).

Principaux éléments d'analyse :

Les dépenses de traitement sont de 15,585 M€ pour 2022 et sont redevenues à un niveau élevé que les années précédentes. La réalisation des travaux de RENEVA démarrés en 2021 a entraîné le remboursement des intérêts d'emprunt et se conjugue également avec la tendance inflationniste de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (enfouissement). Cette situation perdurera jusqu'à la mise en service de l'unité de valorisation énergétique. Une fois, l'unité mise en service, la production d'électricité génèrera des recettes de fonctionnement et les contributions devraient se stabilisées. Le coût de traitement des déchets représente près de 35% du coût total du service.

Le coût de la collecte se maintient par rapport à 2021 pour s'établir à 23 631 k€ en l'absence de cyclone. Cette dépense représente 52% de la dépense totale.

Les dépenses de pré-collecte (maintenance de contenants), de communication, médiation, prévention ainsi que les dépenses de gestion de l'intercommunalité représentent 13% des dépenses totales.

Le coût complet par habitant calculé hors amortissement dans le tableau suivant a légèrement diminué pour 2023 (213 €/habitant). Le coût aidé 2023 hors amortissement (déductions faites des recettes de fonctionnement) s'établissait à 201 € par habitant. Les années précédentes, l'intercommunalité était plutôt sur des valeurs contenues entre 160 et 180 € par habitant. L'évolution à la hausse des contrats et les faibles recettes disponibles sont les raisons de cette situation même à niveau de service équivalent depuis près de 10 ans.

Les charges de traitement (35% du montant total des dépenses) et de collecte (52 %) représentent les postes de dépenses les plus importants (plus de 87%).

C. Modalités de financement

a) Financement du service

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé :

- par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 89,5% ;
- par les recettes diverses (éco-organismes, pénalités, redevance spéciale...) : 5,6% ;
- et par le budget général de l'établissement : 4,9%.

Les recettes de TEOM sont en augmentation (+8% en 2023), ce qui permet limiter l'impact déjà conséquent sur le budget principal.

Au niveau du fonctionnement, l'intercommunalité a pu bénéficier de différents soutiens, notamment des éco-organismes (1,8M€) comme CITEO, OCAD3E.

Les titres pour la redevance spéciale ont été émis sur la base des tarifs 2023 validés fin 2022 et du nouveau règlement de collecte validé en mars 2021 (volume maximum). Cela a représenté 456 k€.

L'intercommunalité a perçu en 2023 plus de 169 k€ de subventions.

Pour compléter le financement du service, il est fait appel au budget général de l'intercommunalité.

Les tableaux présentés ci-après permettent de récoiler l'ensemble des données du compte administratif de la communauté d'agglomération en fonction des différents postes de dépenses et de recettes.

Ces tableaux ne prennent cependant pas en compte les amortissements et d'autres frais généraux de l'intercommunalité dans l'évaluation des coûts de la prévention et de la gestion des déchets.

Afin de se conformer davantage au cadre de la matrice COMPTACOUT de l'ADEME, les données COMPTACOUT 2023 sont joints ci-après au présent document afin de permettre la comparaison des différentes collectivités ou intercommunalités entre elles. Cependant, les dépenses relatives à la collecte des corbeilles sont exclues de la matrice car l'ADEME considère que cette dépense relève davantage de la compétence communale de la propreté urbaine. Il y a donc des écarts relatifs entre le tableau qui suit et la matrice COMPTACOUT qui s'expliquent ainsi.

Les coûts de l'errance animale n'y sont pas intégrés et ne sont pas financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (1 975 k€).

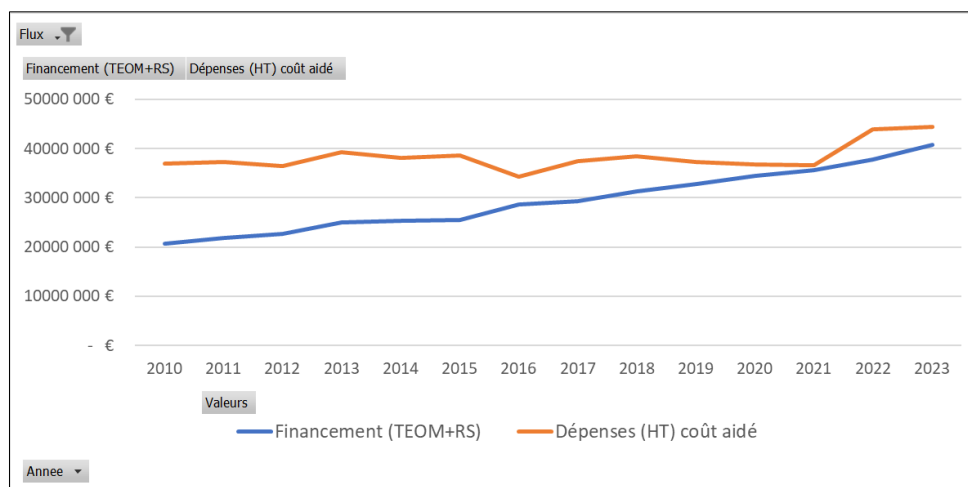
FONCTIONNEMENT 2023(en k€)

	2010	2015	2020	2021	2022	2023	Observations
Pré-collecte	172	151	158	160	177	145	Maintien des dépenses de maintenance des contenants
Collecte	18 630	18 667	21 897	23 333	24 674	23 631	L'absence de cyclone permet de retrouver des coûts sensiblement identiques à ceux de 2021
Traitement	12 838	14 479	13 623	13 883	15 477	15 585	Augmentation des contributions à ILEVA et du traitement des déchets plâtre
Communication - Prévention	2 335	2 936	2 140	2 568	2 636	2 628	Maîtrise des coûts
Autres frais	832	314	372	327	665	665	(impressions subventions écoles et associations LAV, moyens généraux) Stratégie déchets et étude d'implantation des bornes d'apport volontaire et des PAV biodéchets
Masse salariale	1 489	2 221	1 973	2 142	2 304	2 409	Evolution du point d'indice et arrivée des recrutements suite réorganisation
TOTAL DEPENSES (a)	36 296	38 768	40 163	42 413	45 933	45 063	
Evolution entre N et N-1		-8%	-0,5%	5,6%	8,3%	-1,9%	Une maîtrise des dépenses en l'absence de cyclone
Nbre d'habitants sur le TCO (pop mun.)	202 862	212 561	212 382	210 918	210 771	211 983	
Dépenses en € par habitant	179	182	189	201	218	213	L'intégration des amortissements sous Comptacoût ramène le coût par habitant à 218 €
Recettes de fonctionnement (b)	3 800	2 684	4 189	5 489	2 008	2 542	Recettes Eco-organismes, Redevance spéciale, pénalités
Dépenses nettes (a)-(b)	32 496	36 084	35 974	36 924	43 925	42 521	
Coût aidé par habitant (recettes déduites)	160	170	169	175	208	201	Le coût aidé par habitant 2023 intégrant les amortissements sur les investissements réalisés les années précédentes est de 210 € selon la matrice COMPTACOUT (voir les détails ci-après)
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	19 387	26 004	33 980	35 210	37 472	40 327	Augmentation des recettes fiscales en lien avec la révision des bases fiscales
Evolution entre N et N-1		2%	4%	4%	6%	8%	
Taux de couverture des dépenses par la TEOM (TEOM/dépenses nettes)	59,7%	72,1%	94,5%	95,4%	85,3%	94,8%	Un taux de couverture du service public qui s'est amélioré par rapport à 2022. L'écart normalisé sous la Matrice Comptacoût donne un état (intégrant les amortissements) à 91,6%
Part des dépenses financée par le budget principal	13 109	10 080	1 994	1 714	6 453	2 194	L'année 2022 revient à une situation moins dégradée que celle de 2022. L'absence de cyclone permet également une meilleure maîtrise des dépenses.

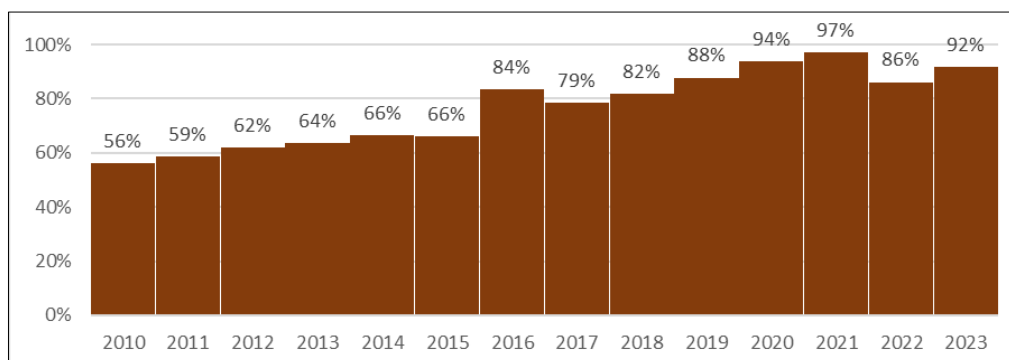
Année 2023 Montants HT par habitant	Flux de déchets									Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	Gestion du passif	Autres services	
Coût complet	87,5	4,7	30,0	30,5	36,8	25,8	1,8		0,7	217,6
Coût technique	87,0	4,7	29,9	30,4	36,8	25,8	1,8		0,7	217,1
Coût partagé	87,0	4,1	22,4	30,1	36,8	25,7	1,8		0,7	208,5
Coût aidé HT	86,8	4,0	22,3	30,0	36,8	25,7	1,8	-0,3	0,7	207,7
TVA acquittée	0,6	0,1	0,2	0,4	0,5	0,4	0,0		0,0	2,2
Coût aidé TTC	87,4	4,1	22,5	30,4	37,3	26,0	1,8	-0,3	0,7	209,9
Financement déchets										192,3

Année 2023 Montants HT par tonne	Flux de déchets									Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	Gestion du passif	Autres services	
Coût complet	310	199	897	264	319	601	203		3 672	350
Coût technique	308	199	897	264	319	601	202		3 672	349
Coût partagé	308	173	670	261	319	600	202		3 672	335
Coût aidé HT	307	170	668	260	318	599	202		3 672	334
TVA acquittée	2	4	7	3	4	8	2		71	3
Coût aidé TTC	309	174	675	264	323	607	204		3 744	338
Financement déchets										309

Evolution du coût aidé TTC et du financement du service public depuis 2010



Taux de couverture



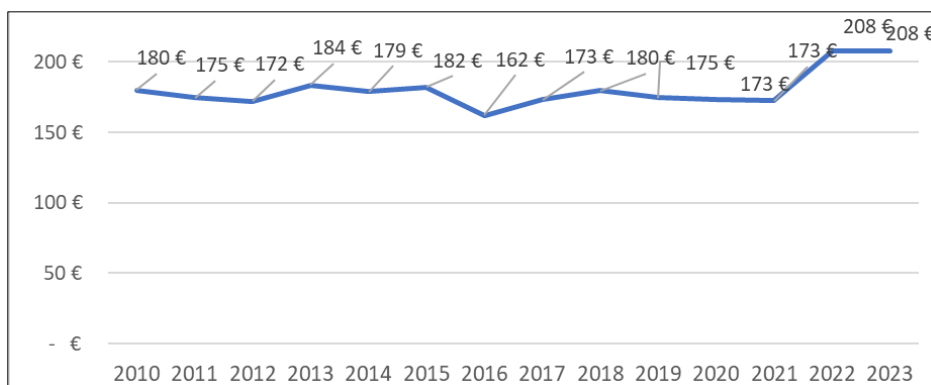
Ces graphiques montrent l'augmentation progressive des capacités de financement du service public d'élimination des déchets depuis 2010 et une certaine maîtrise des dépenses.

Il permet de constater depuis 2010 une diminution de l'écart entre les dépenses de la collectivité (après les aides, subventions et autres produits d'exploitation dit « coût aidé ») et la capacité de financement (constituée de la TEOM et de la Redevance spéciale).

Toutefois, l'année 2022 a marqué un recul du taux de couverture avec une inflation importante et des révisions de prix des marchés de collecte.

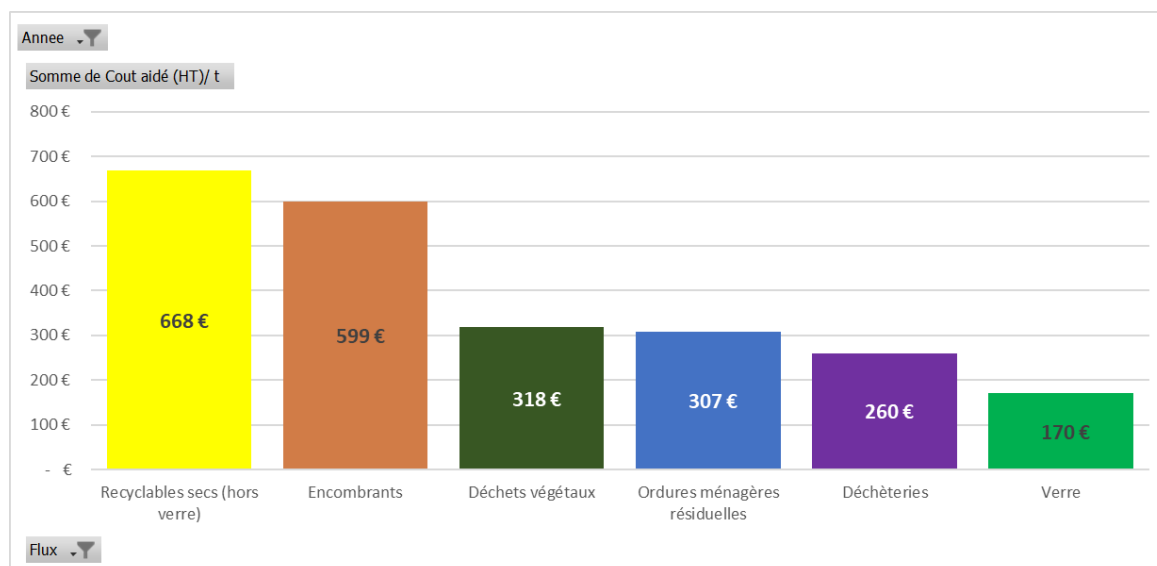
Les dépenses de l'année 2023 ont pu être maîtrisées et l'actualisation des bases fiscales a permis de disposer d'une recette fiscale optimisée, limitant ainsi le déséquilibre du financement du service.

Evolution du coût aidé (HT) par habitant depuis 2010



Ce coût aidé HT correspond au coût du service déduit des recettes des éco-organismes et autres subventions en lien avec les prestations. C'est le coût résiduel à supporter par l'établissement public, ici ramené au coût par habitant.

Coût (HT) par tonne et par flux en 2023



Ce graphique met en évidence les coûts de gestion pour une tonne de déchets en fonction du flux. On constate que le recyclables secs (hors verre) et les encombrants qui sont tous deux triés génèrent des coûts de gestion importants.

En comparaison, le verre monoflux avec une collecte en apport volontaire et peu de fréquence est bien moins onéreux.

Les déchèteries (malgré des plages horaires d'ouverture importantes) permettent d'avoir un coût de gestion des déchets à la tonne bien inférieur aux encombrants ou aux déchets végétaux collectés en porte à porte.

La matrice fait souvent apparaître les coûts en € HT car le taux de la TVA diffère entre l'Hexagone et les DROM COM.

b) Recettes de TEOM

Le taux de TEOM, passé à 16% depuis 2016, est identique pour les 5 communes du TCO.

Ce taux reste inchangé pour 2023.

	Taux TEOM
CIVIS	17,91%
CIREST	17,00%
TCO	16%
CINOR	14,80%
CASUD	16,70%

Le taux de TEOM sur le Territoire de l'Ouest reste parmi les taux les plus bas de l'île.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des redevables de la TEOM par tranche d'imposition pour l'année 2023.

Tranche par montant de TEOM payé	Nombre de redevables			Recettes TEOM 2023		Recette moyenne de TEOM par tranche
TEOM à 0 €	848	1,02%	78% des foyers paient une TEOM <501€	- €	0,00%	- €
de 1 € à 50 €	3 049	3,68%		72 058 €	0,18%	23,63 €
de 51 € à 100 €	2 354	2,84%		179 201 €	0,44%	76,13 €
de 101 € à 200 €	10 163	12,26%		1 638 349 €	4,06%	161,21 €
de 201 € à 500 €	48 495	58,51%		15 670 075 €	38,86%	323,13 €
de 501 € à 1 000 €	13 548	16,35%		8 975 496 €	22,26%	662,50 €
de 1 001 € et plus	4 423	5,34%		13 736 795 €	34,06%	3 105,76 €
Non rattachées			55 738 €	0,14%		
Total	82 880		40 327 712 €		486,58 €	

En moyenne, la TEOM est de 486,58 € par foyer fiscal sur le Territoire de l'Ouest.

c) Recettes de la Redevance Spéciale

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique de 2015 et dans une démarche de responsabilisation des producteurs de déchets non ménagers pour les inciter à réduire et trier leurs déchets, le TCO a décidé d'instaurer la redevance spéciale, permettant une contribution plus juste, équitable et soutenable, du service rendu.

A ce titre, l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes peuvent instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets mentionnés à l'article L. 2224-14. Ils sont tenus de l'instituer lorsqu'ils n'ont institué ni la redevance prévue à l'article L. 2333-76 du présent code ni la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prévue à l'article 1520 du code général des impôts. Ils ne peuvent l'instituer s'ils ont institué la redevance prévue à l'article L. 2333-76 »

« Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu, notamment de la quantité des déchets gérés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour la gestion de petites quantités de déchets ».

L'instauration et les modalités d'application de la Redevance Spéciale (RS) pour la gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers ont été validées par le Conseil Communautaire du TCO le 18 décembre 2017 (affaire n°2017_120_CC_30).

La formule de calcul est la suivante.

<p>Montant Redevance Spéciale =</p> <p>Tarif flux déchets résiduels * [volume de bac * fréquence de collecte^a (- franchise 240 L)] + Tarif flux collecte sélective * [volume de bac * fréquence de collecte^b (- franchise 120L)]</p> <p>+ 15 € (frais de gestion)</p>

a : Fréquence de collecte :

collecte déchets résiduels 1 fois/semaine : facteur multiplicatif =1

collecte déchets résiduels 2 fois/semaine : facteur multiplicatif =2

collecte déchets résiduels 3 fois/semaine : facteur multiplicatif =3

b : Fréquence de collecte :

collecte sélective 1 fois/ 2 semaines : facteur multiplicatif = 0.5

La franchise est déduite uniquement si le producteur de déchets justifie de l'imposition de la TEOM.

En 2023, le règlement de Redevance Spéciale a été actualisé en fixant un nouveau seuil pouvant être pris en charge chaque semaine par le service public :

- 6000 litres pour le flux des ordures résiduelles (au lieu de 4000 L)
- 4000 litres pour le flux de la collecte sélective

Le montant de la redevance spéciale est annuel et est proratisé selon la date de prise d'effet du contrat.

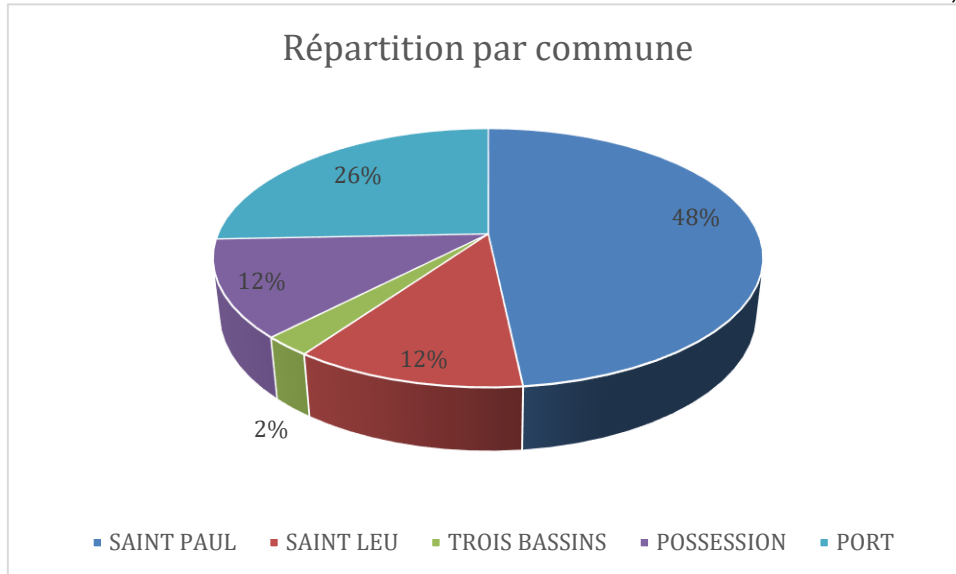
Les tarifs applicables sont votés chaque année par le conseil communautaire.

Les tarifs appliqués en 2023 ont été les suivants :

- 0,70€ /litre/an pour le flux ordures ménagères
- 0,30 € /litre/an pour le flux de la collecte sélective

Dans un premier temps, les administrations (hors communes) ont été ciblées. La poursuite du déploiement de la Redevance Spéciale s'est faite avec les professionnels des zones d'activité finalisé en 2023, et de la restauration/hôtellerie collectés 3 fois par semaine.

Au total, en 2023, **777 contrats** sont établis avec les administrations et les professionnels des zones d'activité. Le montant RS 2023 s'élève à 462 698,50 €.



III. PERSPECTIVES

La politique publique en matière d'environnement du TCO se définit aujourd'hui ainsi : « ÊTRE AU PLUS PRÈS DES USAGERS POUR AMÉLIORER DURABLEMENT LE TERRITOIRE ». Elle se décline en deux axes autour d'objectifs opérationnels fortement orientés sur la gestion des déchets ménagers. Le dernier axe s'articule également autour d'une autre compétence que la gestion des déchets à travers la lutte contre l'errance animale.

Suite aux travaux initiés en 2021, le Conseil Communautaire a validé en mars 2022 la stratégie du TCO en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers à horizon 2024-2030 avec des objectifs de réduction ambitieux au vu des obligations réglementaires en matière de tri à la source des biodéchets avec le compostage individuel notamment.

Le Territoire de l'Ouest a dû cependant revoir la mise en œuvre de sa stratégie en raison des aléas rencontrés par le Syndicat Mixte de traitement, ILEVA, dans la construction du pôle déchets Sud. En effet, le constructeur principal a été juridiquement liquidé courant 2022 et ILEVA a poursuivi les travaux qui étaient techniquement faisables. En 2023, ILEVA a décidé de relancer un nouveau marché de construction et d'exploitation du Pôle Déchets Sud qui devait initialement entrer en service fin 2023 et prendre en charge les biodéchets. Le renouvellement de ce marché impactera les contributions à venir du Territoire de l'Ouest en raison de la mise en service retardée de l'équipement et une réévaluation des coûts à la hausse du fait d'un contexte international instable.

A - DEVELOPPER UNE GESTION DE PROXIMITE ET RESPONSABLE DES DECHETS

Objectif 1 :FAIRE DE L'USAGER UN ACTEUR DU CHANGEMENT EN RÉDUISANT LES DÉCHETS ET EN DÉVELOPPANT L'APPORT VOLONTAIRE

L'accompagnement de l'utilisateur portera tant sur l'amélioration des pratiques de réduction (notamment les biodéchets) que sur l'information et le rappel des consignes de tri. Afin d'offrir des alternatives en matière de consommation responsable et de valoriser nos déchets, le soutien des actions entreprises par le tissu associatif en matière d'économie circulaire sera maintenu :

- Maintenir l'effort de sensibilisation des habitants aux gestes citoyens (réduction des déchets, tri des valorisables, respect des calendriers de collecte...);
- Maintenir l'accompagnement des publics dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Poursuivre et développer l'accompagnement des publics en vue d'une gestion de proximité des biodéchets (suivi des composteurs, déploiement de composteurs de petits volumes et de compostage communautaire accompagné par l'intercommunalité, projets pédagogiques avec les écoles via Lékol'O, tests et expérimentation sur les biodéchets, mise à disposition de broyeurs de végétaux...);
- Poursuivre les actions favorisant l'allongement de la durée de vie des objets (mise en œuvre d'espaces à créer en déchèterie et étude d'équipements structurants type déchèterie inversée ou recyclerie; initier une collecte

préservante des encombrants en lien avec la collecte en porte à porte en un acteur du réemploi et de l'insertion...)

- Développer l'apport volontaire (densification du réseau de bornes à verre, expérimentations en habitat collectif, création de nouvelles déchèteries mobiles sur les zones non desservies en déchèteries fixes notamment à la Rivière des Galets)

Objectif 2 : assurer un service de collecte efficace et soutenable

Après le renouvellement de plusieurs marchés publics et la délibération de sa stratégie en matière de prévention et de collecte des déchets en 2022, les actions déployées pour assurer un service de collecte des déchets efficace et soutenable s'articuleront autour de 2 axes majeurs : la mise en œuvre de la stratégie adoptée et la poursuite de l'amélioration continue des services offerts aux usagers à travers le renouvellement de plusieurs marchés publics.

- Mise en œuvre de la stratégie du TCO en matière de prévention et de gestion des déchets à l'horizon 2030/2035 qui consistera à élaborer un plan de communication, expérimenter l'apport de biodéchets dans les abris-bacs, mettre en place des bornes d'apport volontaires en pieds d'immeubles pour les flux recyclables et préparer le démarrage des marchés de collecte pour le 1^{er} janvier 2024. Ce sera le déploiement d'une centaine de points d'apport volontaire pour le flux biodéchets notamment.
- Poursuivre l'amélioration continue des services offerts aux usagers notamment sur les marchés suivants :
 - Collecte des déchets ménagers et assimilés ;
 - Maintenance de conteneurs (caissons de déchèteries, bornes) ;
 - Fourniture et livraison de composteurs ;
 - Acquisition de conteneurs (déchèteries – recyclerie - bornes) ;
 - Collecte et traitement des déchets carnés ;
 - Préparation des marchés de gestion et de collecte des déchèteries, de collecte des corbeilles, de collecte des dépôts sauvages, de médiation...

Le déploiement de la redevance spéciale sera finalisé auprès des hôtels/restaurants bénéficiant d'une C3 (trois fois par semaine) pour les Ordures Ménagères résiduelles. Il sera déployé le dispositif auprès des producteurs non ménagers bénéficiant d'une collecte des ordures résiduelles à raison de 2 fois par semaine en vue d'une meilleure responsabilisation des professionnels et administration à la gestion de leurs déchets.

Axe B : Impliquer davantage les usagers dans l'amélioration du cadre de vie

Objectif 1 : participer au maintien de la salubrité publique

Cet objectif se poursuivra autour des actions suivantes :

- Maintenir le déploiement de la brigade intercommunale afin de mettre en œuvre le pouvoir de police spéciale « déchets » et de mieux responsabiliser les actes inappropriés ;

- Assurer une veille du territoire pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités
- La poursuite des actions de proximité partenariales et participatives avec les communes, les bailleurs sociaux et les usagers pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités (collecte des dépôts sauvages, renforcement des collectes pour lutter contre la Dengue, projets de secteur, poursuite des actions communes avec les polices municipales et la brigade intercommunale de l'environnement pour la mise en œuvre d'actions répressives...);

Objectif 2: Lutter contre l'errance animale

La lutte contre l'errance animale se poursuivra suivant les éléments convenus à travers les séminaires réunissant les acteurs intervenant sur le Territoire de l'Ouest.

- La responsabilisation des usagers (actions de communication, sensibilisation y/c avec les polices municipales et les associations, suite de l'appel à projets avec les associations de protection animale...);
- La poursuite de la stérilisation des animaux et mise à jour du nouveau dispositif d'accès à certains foyers imposables ;
- La création d'un centre animalier (finalisation des études de conception) ;
- L'optimisation de la gestion de la fourrière animale (mise en œuvre de nouvelles actions avec les polices municipales en horaires décalés, déploiement d'un numéro d'astreinte pour les services de secours - astreintes).

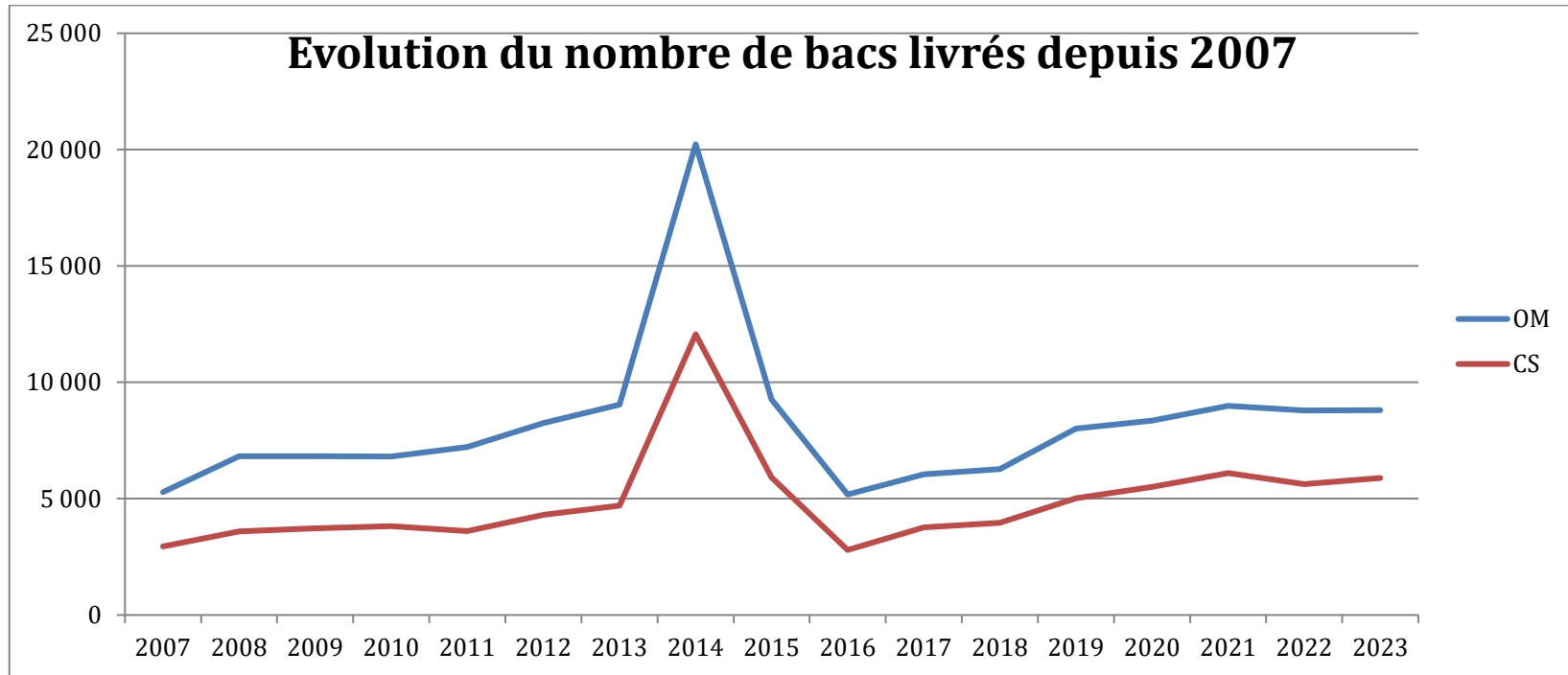
IV. ANNEXES

ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS Les bacs roulants – fourniture et livraison

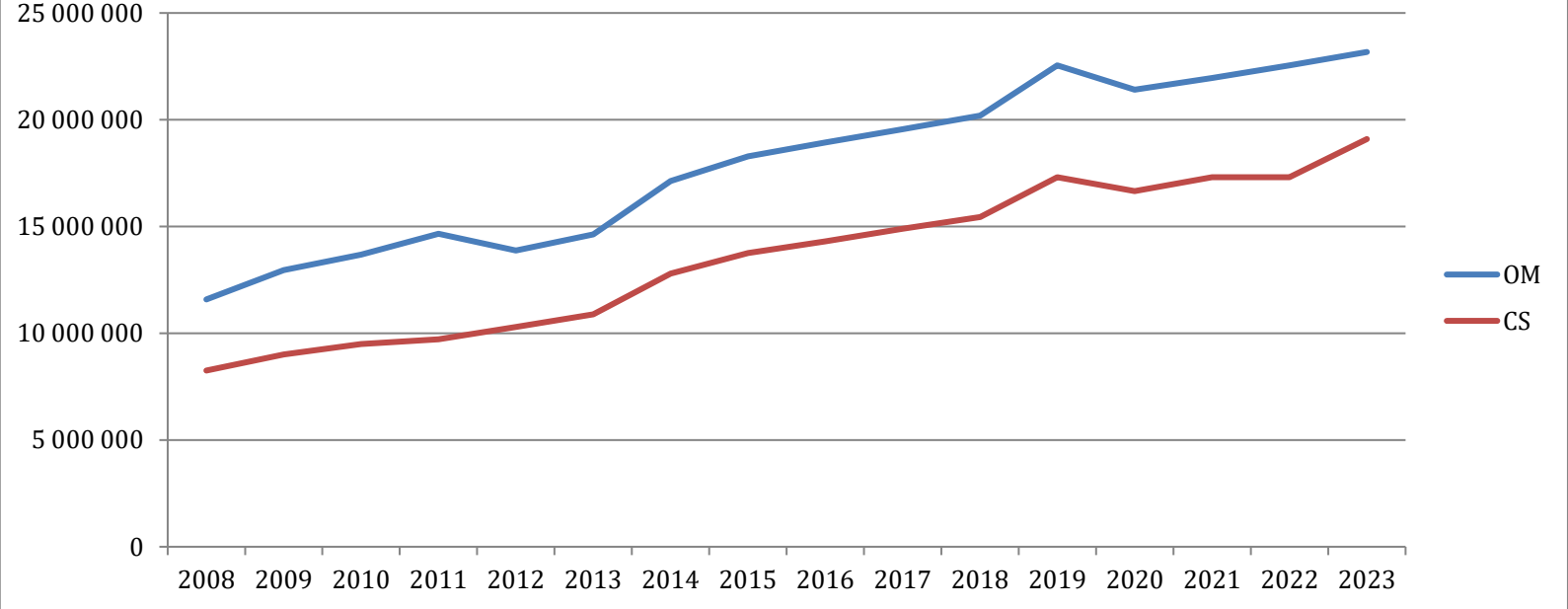
PARC AU 31/12/2023(nbre de bac)					
	OM	C (OM professionnels)	CS	CJ (CS professionnels)	Total
Saint-Leu	19 086	1 652	18 236	606	39 580
Trois Bassins	4 377	279	3 982	112	8 750
Saint-Paul	51 500	6 448	48 429	2 425	108 802
Le Port	13 729	1 773	10 829	806	27 137
La Possession	13 980	1 316	12 918	586	28 800
Total TCO	102 672	11 468	94 394	4 535	213 069

TOTAL				
	Volumes 2022 (litres)	Volumes 2023 (litres)	Delta/2022	Litr/hab 2023
Saint-Leu	6 890 960	7 567 360	9,8%	217,83
Trois Bassins	1 451 820	1 539 620	6,0%	221,43
Saint-Paul	20 465 860	21 508 620	5,1%	206,22
Le Port	5 503 320	5 777 980	5,0%	177,14
La Possession	5 536 440	5 871 860	6,1%	175,96
Total TCO	39 848 400	42 265 440	6,1%	199,38

Les bacs roulants – fourniture et livraison - Evolution

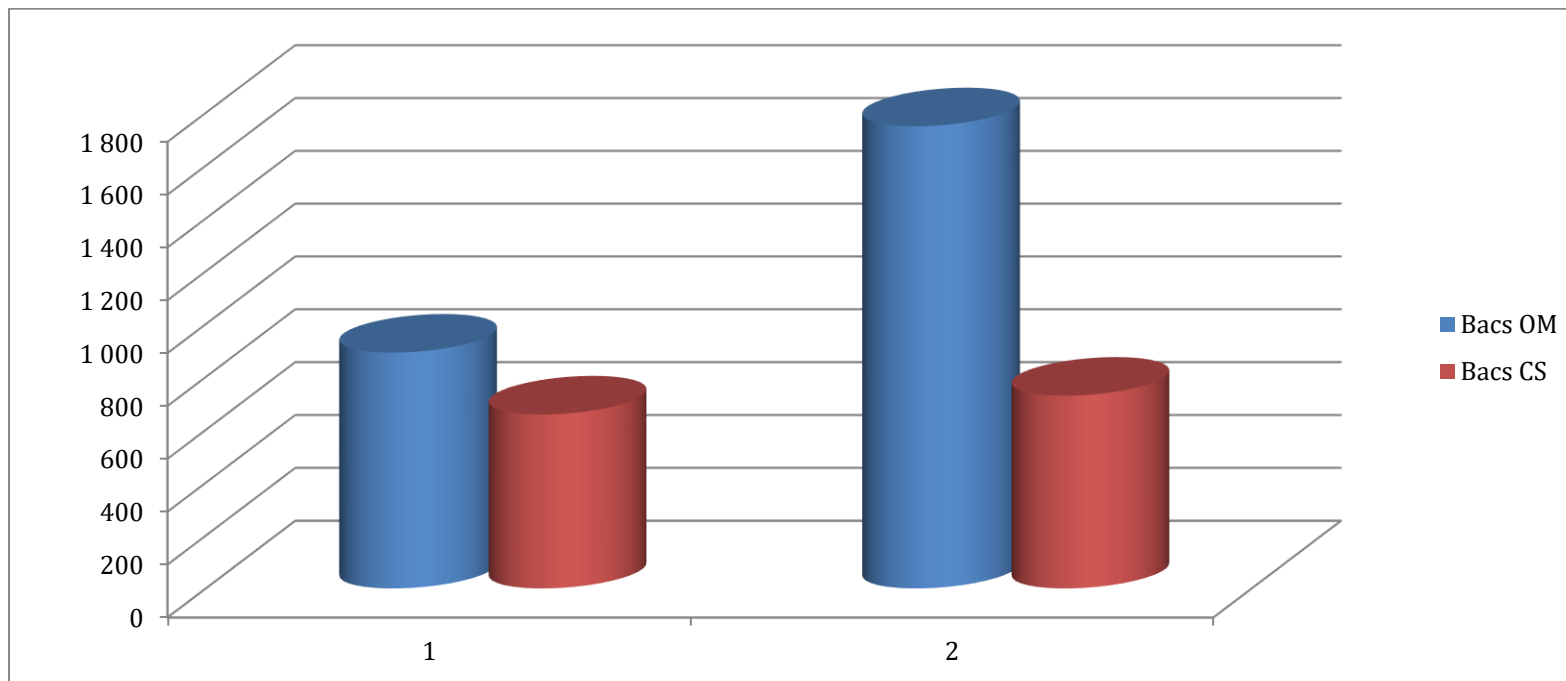


Evolution du volume depuis 2008



Les bacs roulants – maintenance

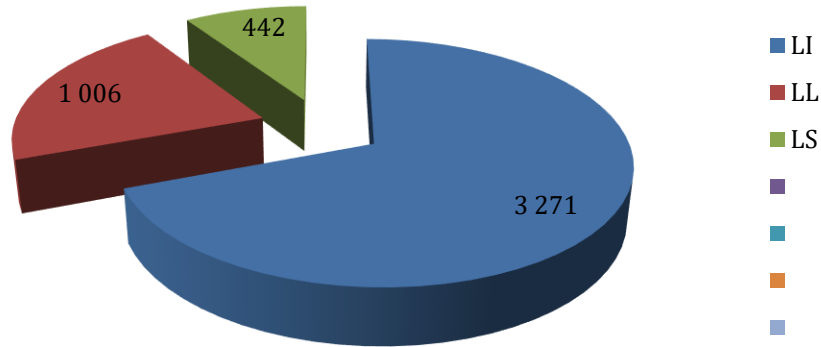
	MAINTENANCE									2023	2022	delta 2023/2022
	Axes couvercle	Couvercle	Axe roue	Roue	Roue+Axes	Code-barres	Etiq adresse	Etiq consigne de tri	Etiq logo TCO			
Bacs OM	7	711	76	16	10	0	28	2	42	892	1 749	-49%
Bacs CS	5	495	36	7	0	0	62	4	49	658	729	-10%



Les bacs roulants – Interventions 2023

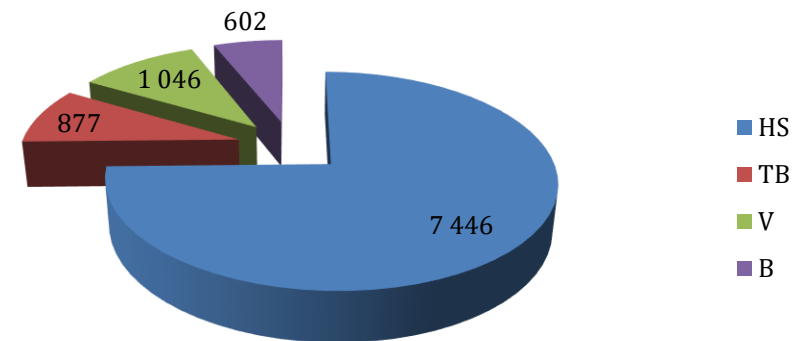
Nouvelles dotations - 2023

(1ère dotation LI, changement de litrage LL, dotation supplémentaire LS)

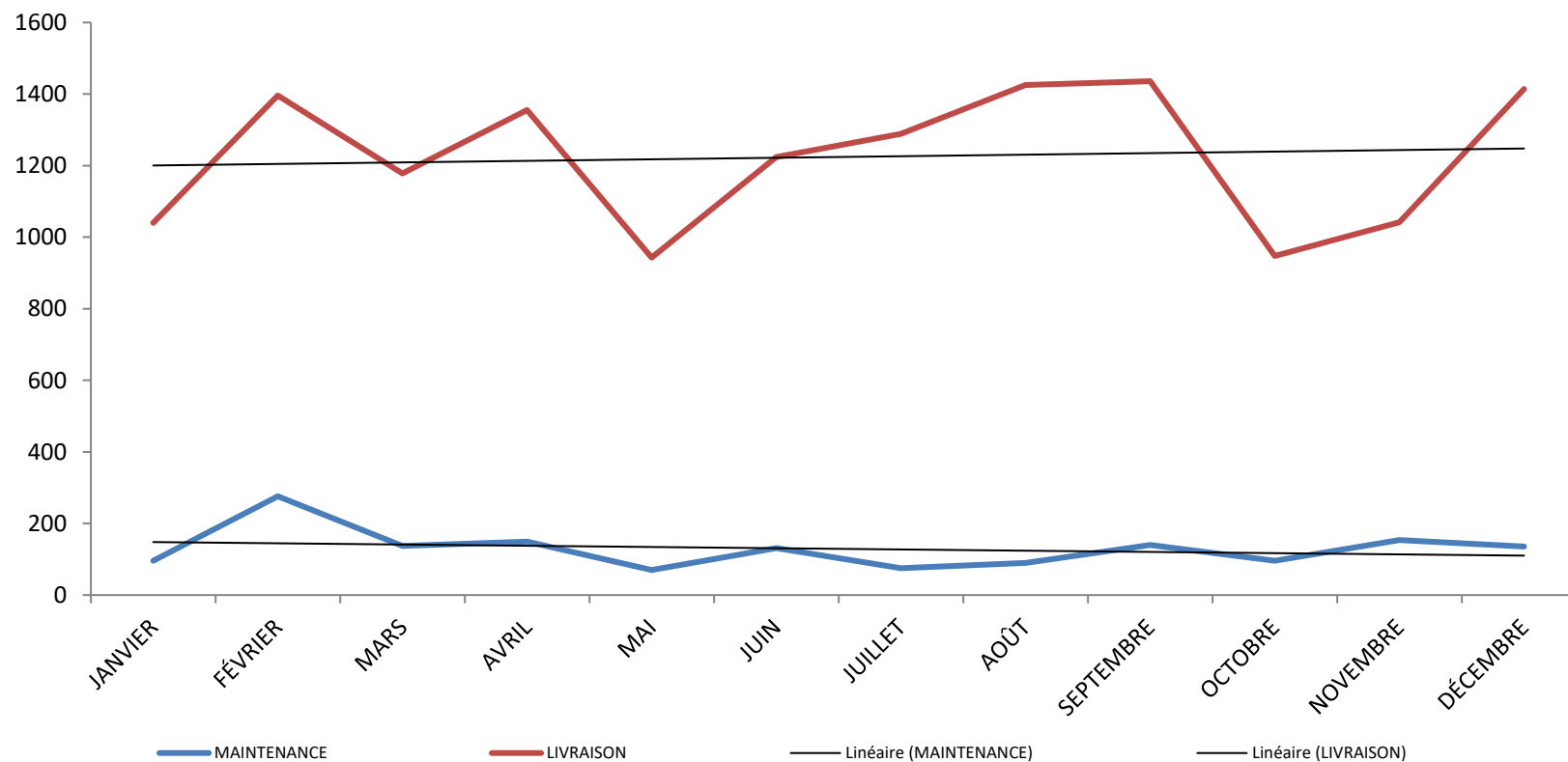


Dégradations des bacs - 2023

(hors-service HS, tombé benne TB, volé V, brûlé B)



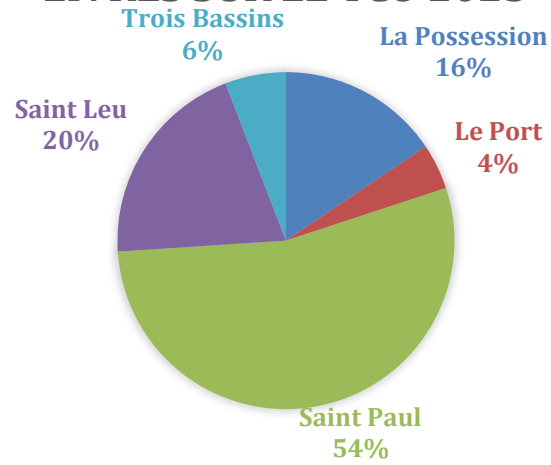
Evolution mensuelle des livraisons et maintenances -2023



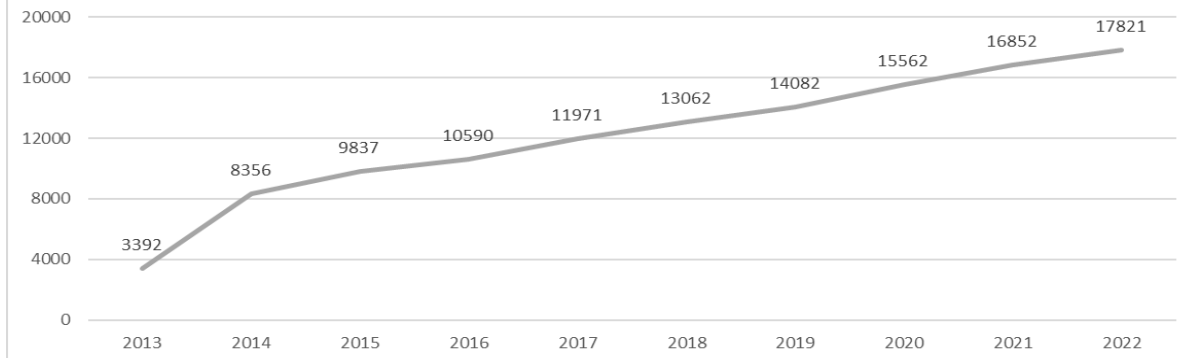
Les composteurs domestiques - fourniture et livraison en 2023

mois	La Possession		Le Port		Saint Paul		Saint Leu		Trois Bassins		Sous Total		Total
	350l	750l	350l	750l	350l	750l	350l	750l	350l	750l	350 L	750 L	
janvier	13	1	5	0	32	0	6	0	2	0	58	1	59
février	11	2	2	0	21	1	24	0	1	0	59	3	62
mars	10	0	6	0	61	6	20	4	3	0	100	10	110
avril	14	0	2	0	16	2	2	0	8	1	42	3	45
mai	9	0	0	0	32	0	9	0	9	1	59	1	60
juin	12	0	8	0	30	2	8	0	3	0	61	2	63
juillet	9	0	1	0	24	0	18	0	2	0	54	0	54
août	8	0	4	0	30	0	20	0	8	0	70	0	70
septembre	13	1	1	0	43	0	10	0	0	0	67	1	68
octobre	18	0	3	0	37	0	15	0	0	0	73	0	73
novembre	5	0	2	0	63	0	19	0	6	0	95	0	95
décembre	2	0	2	0	44	0	11	0	4	0	63	0	63
total 2023	124	4	36	0	433	11	162	4	46	2	801	21	822

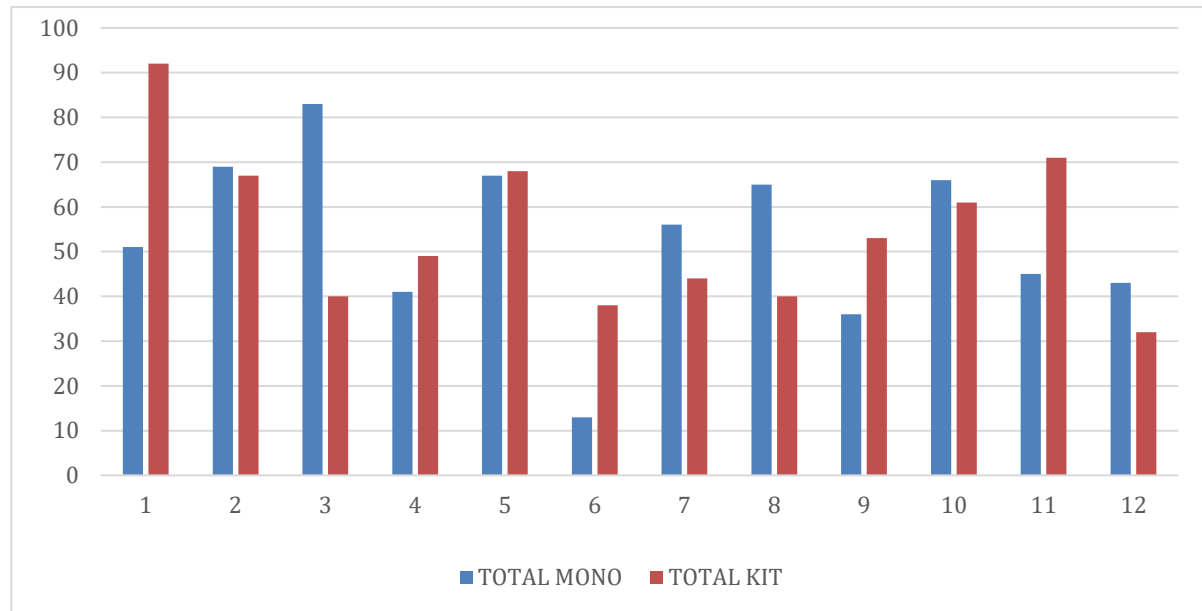
REPARTITION DES COMPOSTEURS LIVRES SUR LE TCO 2023



Evolution du nombre de composteurs distribués depuis 2013



EVOLUTION MENSUELLE DES DOTATIONS EN COMPOSTEURS 2023



ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Les ordures ménagères résiduelles avec collectes spécifiques (C2 Ets Scolaires,C3 Hôtels Restaurants et ZAE)

Mois	Tonnages 2023									Total TCO 2023	Tonnages 2023 Mafate
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	C3 Restaurateurs	C2 Ecoles	ZA/ZI		
J	826,54	1025,94	677,78	1671,86	160,76	756,52	433,64	97,88	59,90	5 711	31,06
F	692,70	892,54	593,18	1436,56	121,48	619,00	361,16	145,66	48,64	4 911	11,40
M	718,64	933,00	688,16	1617,58	144,48	662,52	388,74	120,24	51,94	5 325	17,40
A	629,58	829,52	558,18	1341,78	126,74	596,20	362,78	140,26	52,42	4 637	11,36
M	700,90	896,32	551,60	1437,24	138,38	652,10	400,18	83,10	53,16	4 913	20,64
J	628,48	837,00	619,92	1418,40	131,16	623,48	307,22	153,98	43,48	4 763	17,68
J	619,38	877,72	518,86	1304,18	135,86	622,48	356,62	72,84	38,88	4 547	17,72
A	691,72	877,14	573,10	1458,32	133,48	678,78	357,06	105,28	49,00	4 924	20,70
S	598,82	756,10	580,14	1290,06	117,56	558,20	320,44	186,54	43,64	4 452	14,28
O	687,52	893,46	545,66	1413,66	132,48	647,08	346,26	118,78	53,16	4 838	23,04
N	691,60	957,82	589,36	1533,06	142,88	696,46	327,78	163,56	49,28	5 152	17,98
D	736,54	926,22	703,74	1582,88	139,84	668,84	339,88	135,72	46,78	5 280	19,16
TOTAL	8 222,42	10 702,78	7 199,68	17 505,58	1 625,10	7 781,66	4 301,76	1 523,84	590,28	59 453	268
Kg/hab	246	328	237	234	224	20	7	3	280	433	

TOTAL 2023	8 222	10 703	7 200	17 506	1 625	7 782	4 302	1 524	590	59 453	268
TOTAL 2022	8 171	10 747	7 268	17 314	1 643	7 880	4 625	1 484	552	58 852	222
Delta 2023/2022	0,63%	-0,41%	-0,94%	1,11%	-1,06%	-1,25%	-6,98%	2,67%	7,02%		20,67%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...), pour les besoins des services techniques communaux, 209,14 T assimilables aux OMr ont été collectées et acheminées aux exutoires (transit du Port ou ISDND RSE).

Les emballages recyclables et papiers

Mois	Tonnages 2023						Total TCO 2023
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	96,82	57,58	104,24	278,58	18,84	113,20	669,26
F	85,66	58,66	84,74	217,84	16,54	101,44	564,88
M	89,46	80,28	112,82	256,98	14,46	118,26	672,26
A	79,00	53,70	83,12	198,86	15,68	95,20	525,56
M	78,04	51,00	86,60	208,40	15,24	99,82	539,10
J	116,72	53,68	82,76	224,58	22,78	108,90	609,42
J	77,56	54,80	82,56	210,48	14,98	99,56	539,94
A	83,60	81,84	107,88	257,82	17,86	100,52	649,52
S	77,60	53,38	76,28	195,66	14,52	109,38	526,82
O	77,02	50,00	81,98	207,24	14,48	105,84	536,56
N	120,04	56,74	92,64	244,96	23,36	113,10	650,84
D	94,60	56,38	84,64	221,30	18,96	117,82	593,70
TOTAL	1076	708	1080	2723	208	1283	7078
Kg/hab	32	22	36		30	37	33

TOTAL 2023	1076	708	1080	2723	208	1283	7078
TOTAL 2022	1118	731	1113	2784	217	1325	7288
Delta 2023/2022	-3,78%	-3,11%	-2,96%	-2,20%	-4,40%	-3,13%	-2,89%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...), pour les besoins des services techniques communaux ou en déchèteries, 273,78 T assimilables aux emballages recyclables ont été collectées et acheminées à l'exutoire (Centre de tri du Port).

Les déchets végétaux

Mois	Tonnages 2023						Total TCO 2023
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	278,20	51,90	489,50	1114,93	77,72	356,72	2369
F	374,74	44,20	742,74	1046,78	99,32	356,66	2664
M	480,86	114,14	591,50	1186,00	83,04	371,04	2827
A	337,20	49,12	499,42	969,55	65,40	385,76	2306
M	218,98	55,50	323,04	752,86	35,98	196,44	1583
J	248,98	92,86	370,30	707,80	47,24	257,30	1724
J	189,66	74,84	315,14	644,34	70,54	250,94	1545
A	217,72	63,30	267,12	626,44	45,60	266,16	1486
S	181,64	63,20	288,28	578,66	45,82	236,54	1394
O	187,54	70,90	246,12	619,82	39,04	237,52	1401
N	224,36	45,56	356,14	634,96	64,22	306,64	1632
D	378,94	42,16	488,52	877,04	67,68	317,48	2172
TOTAL	3319	768	4978	9759	742	3539	23104
Kg/hab	99	24	141		107	102	109

TOTAL 2023	3319	768	4978	9759	742	3539	23104
TOTAL 2022	3406	852	4706	9502	757	3987	23209
Delta 2023/2022	-2,57%	-9,85%	5,78%	2,71%	-1,99%	-11,23%	-0,45%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 906.40 T de végétaux ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de compostage ou de broyage).

Les encombrants

Mois	Tonnages 2023						
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	Total TCO 2023
J	64,48	90,28	110,74	96,48	11,18	43,90	417,06
F	57,60	94,32	120,44	105,36	19,10	55,42	452,24
M	65,56	77,12	108,10	96,10	14,46	54,76	416,10
A	57,14	94,12	124,82	96,70	10,82	42,68	426,28
M	57,94	90,52	119,14	97,54	12,84	53,66	431,64
J	46,36	81,42	109,02	100,60	12,24	45,90	395,54
J	52,70	89,46	100,32	88,54	9,80	33,52	374,34
A	64,64	86,66	111,34	89,48	11,76	49,96	413,84
S	50,92	75,48	103,62	107,18	12,96	48,08	398,24
O	52,46	80,92	122,80	101,10	15,14	44,70	417,12
N	62,14	99,50	137,48	87,92	11,18	49,30	447,52
D	56,40	112,56	132,18	98,28	11,60	40,36	451,38
TOTAL	688,34	1 072,36	1 400,00	1 165,28	153,08	562,24	5 041,30
Kg/hab	21	33	25		22	16	24
							0
TOTAL 2023	688	1 072	1 400	1 165	153	562	5 041
TOTAL 2022	723	1 076	1 374	1 119	162	648	5 103
Delta 2023/2022	-4,80%	-0,31%	1,89%	4,10%	-5,75%	-13,23%	-1,20%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, cultuelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 467.18 T d'encombrants ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de tri du Port ou de Riv. St-Etienne).

ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE
Les emballages en verre

Mois	2023						Total 2023
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois Bassins	St Leu	
J	76,44	27,14	91,9	170,14	18,88	106,86	491,36
F	51,92	23,1	78,52	141,66	15,18	84,74	395,12
M	47,12	27,12	73,32	174,98	16,52	79,64	418,70
A	42,5	25,96	69,68	134,06	13,16	68,74	354,10
M	47,86	35,72	96,68	147,56	22,06	69,56	419,44
J	41,66	24,18	58,54	162,2	13,18	103,32	403,08
J	40,78	29,96	85,38	144,7	15,3	62,26	378,38
A	64,28	33,54	75,8	157,7	18,24	77,8	427,36
S	48,6	21,32	63,7	153,08	15,44	88,88	391,02
O	56,46	41,54	76,64	133,82	20,52	70,66	399,64
N	55,64	26,36	71	176,3	15,22	83,98	428,50
D	51,56	35,62	76,38	173,52	17,02	97,98	452,08
TOTAL	625	352	918	1870	201	994	4958,8
Tonnage / hab	19	11	27		29	29	23,39

TOTAL 2022	621	274	904	1752	210	949	4709
Delta 2023/2022	0,64%	28,51%	1,45%		-4,50%	4,84%	5,29%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE
Filières de valorisation

TYPE DE DECHETS	VALORISATION	LIEU	PRESTATAIRE
Déchets végétaux	Compostage Broyage	Plate-Forme de compostage du Port Plate – forme de broyage de St-Leu	ILEVA
Gros métaux verre	Recyclage	Zac environnement du Port	Métal réunion
Verre	Recyclage	Coopérative Ouvrière de la Réunion (C.O.R) Voie de liaison portuaire Le Port	GREENBIRD (CITEO)
Gravats	Concassage	Centre de gestion des déchets du BTP à Cambaie	Valorun
Encombrants	Pré-tri	Centre de tri du Port /Plateforme de tri des encombrants la Rivière St-Etienne	ILEVA
Emballages Cartons – Papiers- Plastiques - Journaux - Magazines-	Recyclage	Centre de tri du Port	ILEVA
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Export métropole	SUEZ
Batteries	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (ATBR)
Piles	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (Corépile)
Lampes/Néons	recyclage	Export Métropole	SUEZ (ECOSYSTEM)
DEEE	Recyclage	Centre de traitement des DEEE à St André	RVE (ECOSYSTEM)
Carcasse découpée	Destruction	68 Route de Cambaie Saint-Paul	CUB AC CASSE
Plâtre	Enfouissement	ISDND Sainte-Suzanne	SUEZ
Textiles	Réemploi	Cambaie	TTR (REFASHION)

(En tonnes)

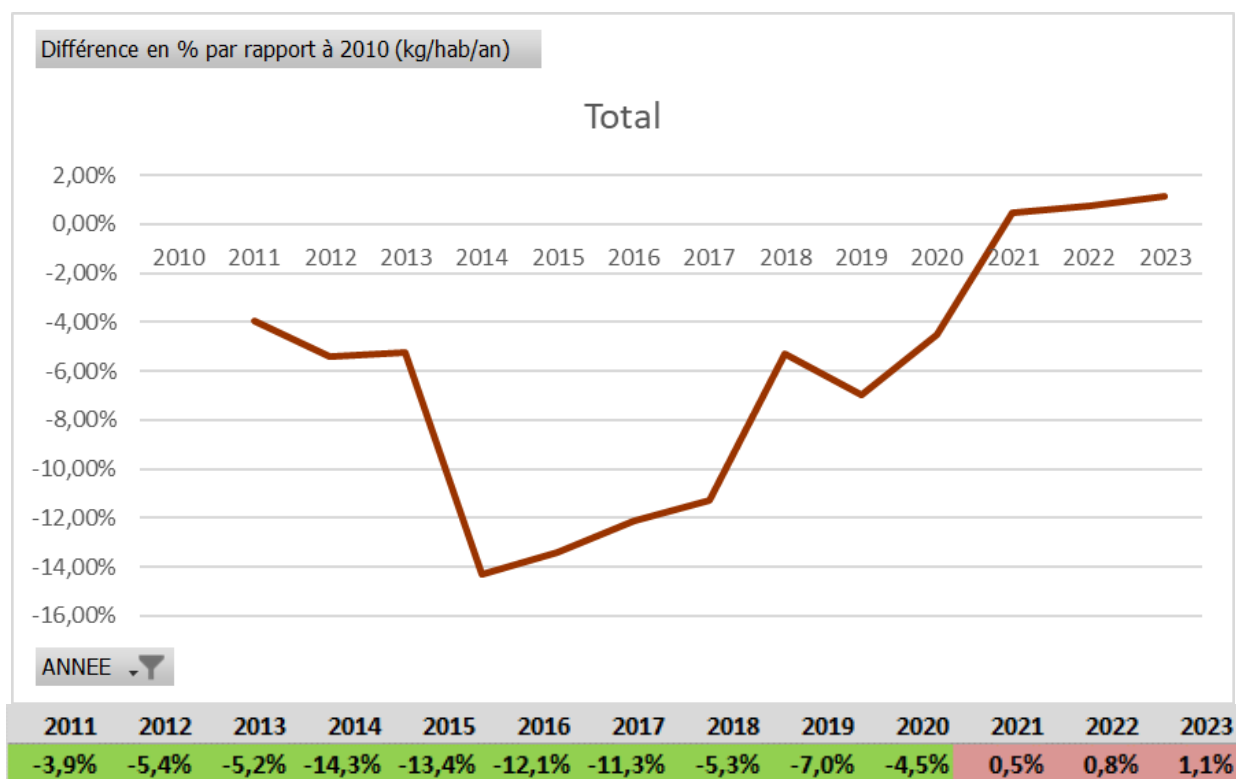
Apports Mensuels des Déchets non Dangereux tous sites confondus (hors textiles 205.15T et hors mobilier 474.36T) en 2023

	CARTONS	DEBLAIS	ENCOMBRANTS	METAUX	PLACO	VEGETAUX	Total général
JANVIER	98,780T	483,920T	947,620T	204,160T	95,420T	422,780T	2252.680T
FEVRIER	89,740T	516,220T	930,085T	199,740T	82,160T	521,900T	2341.205T
MARS	98,520T	563,940T	1 012,020T	214,500T	125,340T	528,360T	2544.200T
AVRIL	92,900T	499,484T	875,150T	174,460T	104,680T	456,130T	2 202.804T4T
MAI	90,130T	531,100T	916,420T	192,180T	95,980T	443,720T	2 269.530T
JUIN	98,320T	611,660T	997,400T	210,060T	102,420T	461,580T	2 481.440T
JUILLET	100,240T	558,260T	1 035,740T	229,680T	113,280T	435,100T	2 472.300T
AOUT	108,600T	578.570T	1 039,560T	220,336T	109,220T	403,120T	2 459.406T
SEPTEMBRE	106,890T	535,260T		225,540T	101,780T	429,980T	2 400.282T
OCTOBRE	110,292T	579,160T	1 087,082T	254,372T	51,680T	437,450T	2 520.036T
NOVEMBRE	100.480	457.700T,840T	909.377T	188.900T		420.120T	2 076.577T
DECEMBRE	112,100T	441,340T	1 024,000T	196,380T		483,084T	2 256.904T
Total général	1 206.992T	6 356.614T	11 775.286T	2 510.308T	981,960T	5 443.324T	28 274.484TT

Apports Annuels des Déchets non Dangereux par site pour 2023

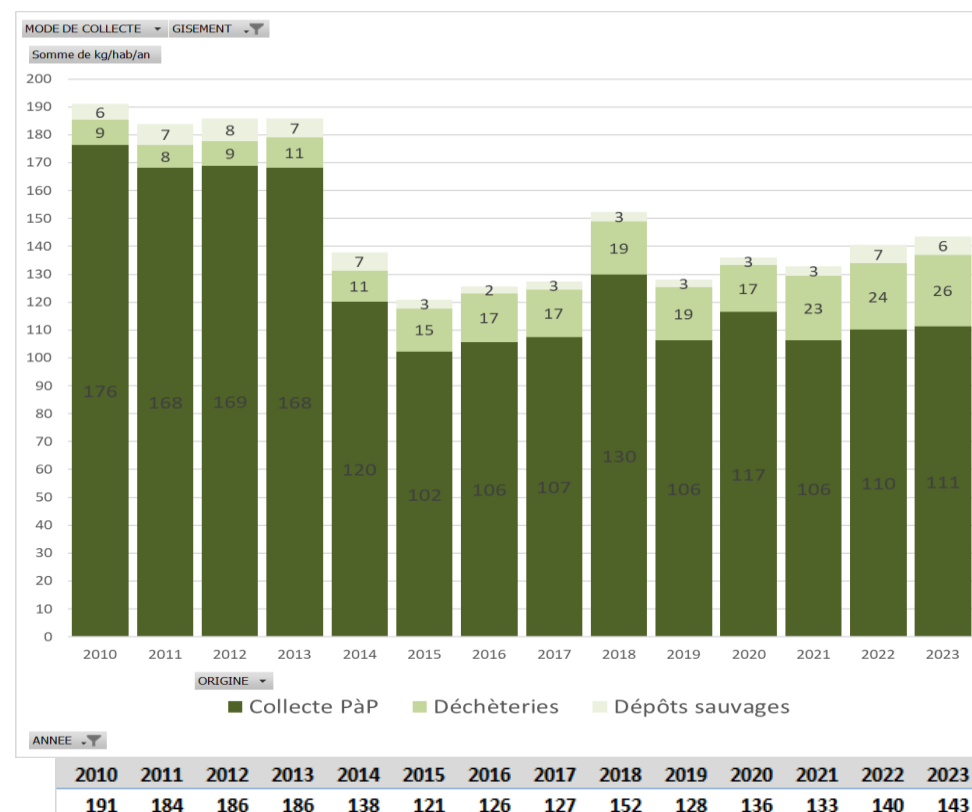
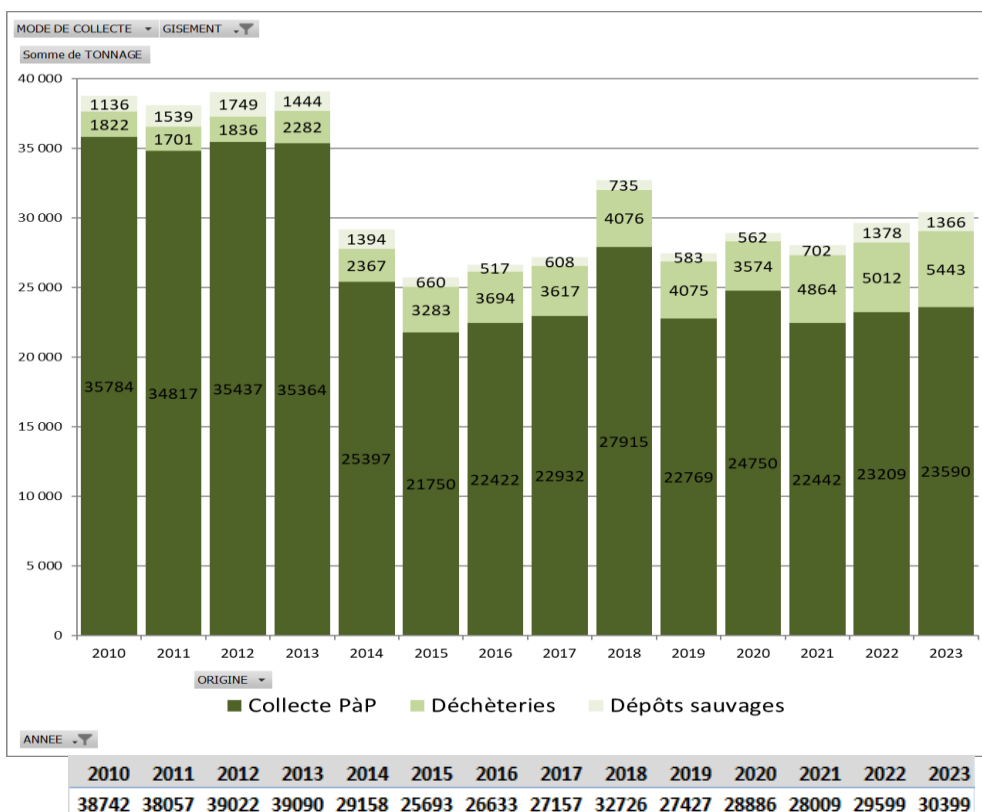
	CARTONS	DEBLAIS	ENCOMBRANTS	METAUX	PLACO	VEGETAUX	MOBILIER	TEXTILES	Total général
CAPUCINES	33,160T	272,740T	650,240T	200,460T		343,680T	85,380T	17,090T	1 602,750T
CAROSSE	112,820T	544,940T	780,600T	142,940T		441,730T		12,510T	2 035,540T
CHALOUBE	18,640T	76,840T	289,640T			74,320T		11,130T	470,570T
DOS D'ANE			88,280T			5,560T		2,670T	96,510T
ERMITAGE	89,150T	548,100T	566,720T	96,120T	104,080T	276,120T		5,460T	1 685,750T
ETANG	208,180T	893,940T	1 660,276T	329,120T	243,220T	762,960T		17,070T	4 114,766T
GUILLAUME	52,880T	211,580T	541,980T	189,500T		408,674T		19,420T	1 424,034T
MARINE	116,132T	772,744T	1 332,835T	319,016T	144,780T	530,620T		12,780T	3 228,907T
PLATEAU CAILLOU	103,600T	605,510T	1 001,938T	273,800T		640,870T	155,760T	48,160T	2 829,638T
POINTE DES CHATEAUX	101,660T	453,960T	946,860T	173,020T	181,940T	324,130T	76,900T	9,980T	2 268,450T
SAINT LAURENT	116,590T	725,020T	1 111,310T	280,232T	78,900T	593,960T	155,300T	24,230T	3 085,542T
THENOR	91,160T	584,720T	1 466,680T	238,260T	229,040T	522,880T		19,070T	3 151,810T
ZA	163,020T	666,520T	1 254,247T	267,840T		497,540T		5,580T	2 854,747T
DECHETTERIE EPHEMERE BELLEMENE			16,400T			3,860T			24,800T
DECHETTERIE EPHEMERE LA PLAINE SAINT PAUL			25,180T			4,880T	1,020T		36,860T
DECHETTERIE EPHEMERE LE PLATE ST LEU			18,780T			5,260T			24,040T
DECHETTERIE EPHEMERE POSSESSION			13,460T			2,840T			20,520T
DECHETTERIE EPHEMERE VUE BELLE			9,860T			3,440T			17,000T
Total général	1 206.992T	6 356.614T	11 775.286T	2 510.308T	981,960T	5 443.324T	474,360T	205,150T	28 953.994

ANNEXE 5 : EVOLUTION EN POURCENTAGE DE LA PRODUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PAR RAPPORT A L'ANNEE 2010 (KG/HAB/AN)



Le graphique suivant permet de constater une diminution de la production de déchets en kg/hab/an entre 2010 et 2014. Depuis 2015, la production de déchets par habitants n'a cessé d'augmenter. Elle dépasse le seuil de 2010 depuis l'année 2021.

ANNEXE 6 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN

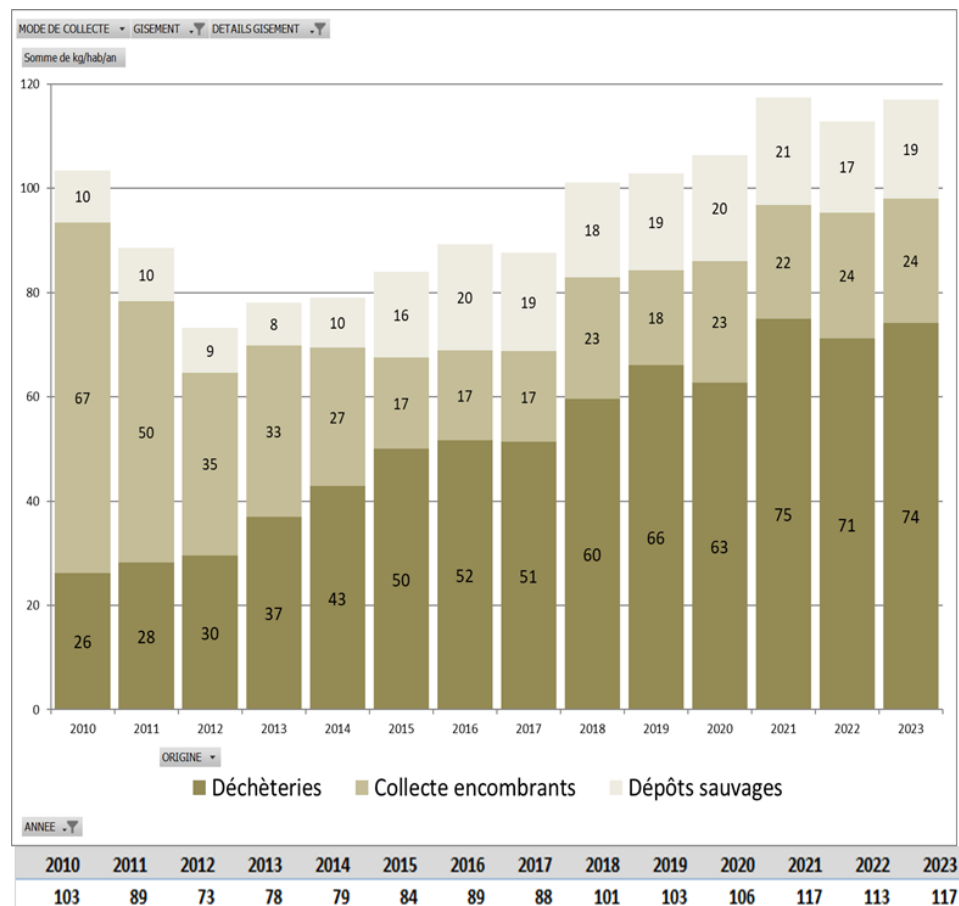
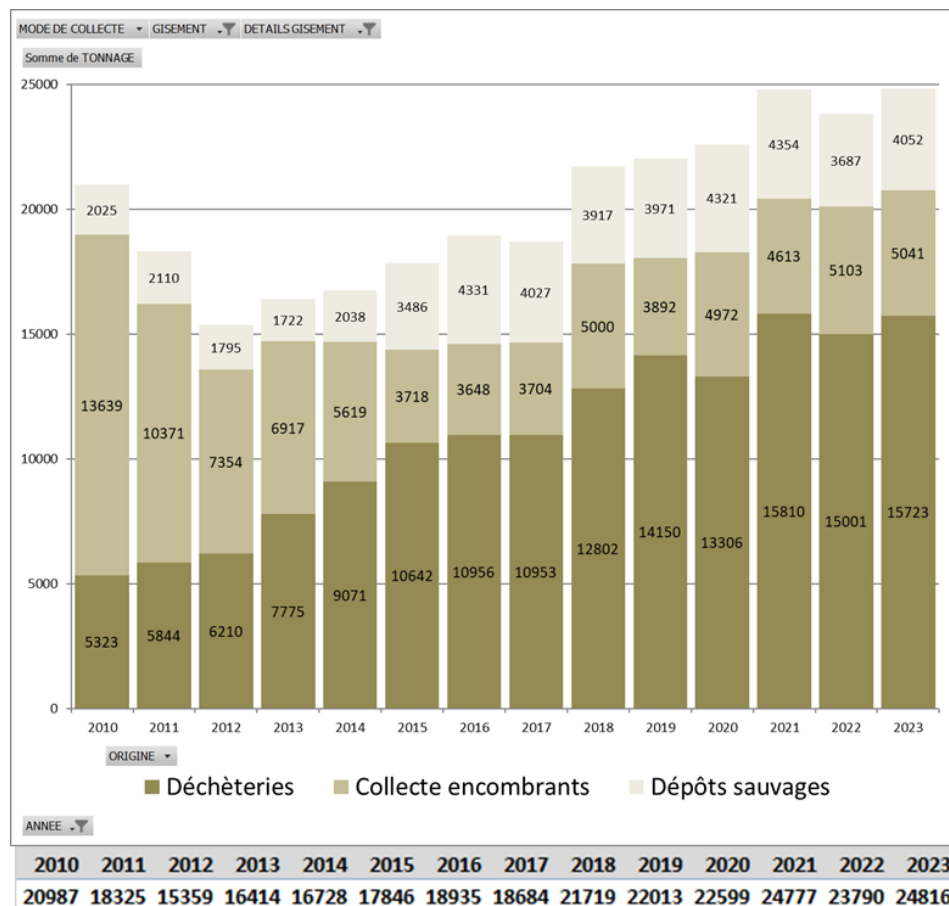


Les mises à disposition de caisson pour les communes ne sont pas comptabilisés ici.

Les graphiques ci-dessus mettent en évidence que :

- La production de déchets végétaux a connu une brusque diminution lors des réductions de fréquence de collecte en 2014 (les déchets « séchant » et s'allégeant sur place).
- Leur quantité est relativement stable depuis 2014 (hors épisode cyclonique particulièrement violent comme en 2018).
- La part des déchets végétaux collectés en déchèterie a beaucoup augmenté mais reste minoritaire par rapport aux déchets collectés en porte à porte (collecte des déchets végétaux ou via les dépôts sauvages).

ANNEXE 7 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENCOMBRANTS DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN



Dans les gisements encombrants sont comptabilisées la collecte en Pâp d'encombrants, les encombrants contenus dans les dépôts sauvages, les D3E (collectés en encombrants et en déchèteries, la benne mobilier des déchèteries) mais pas les mises à disposition de caisson pour les communes.

Sur ces graphiques, il est possible de constater que :

- Après une forte diminution des déchets encombrants entre 2010 et 2012 (liée en grande partie à la crise économique de 2008), une augmentation constante du gisement s'observe.
- La production de déchets encombrants en kg/hab/an a dépassé le gisement de 2010 depuis 2020.

ANNEXE 8 : ESPACES REEMPLOI SUR LES DECHETERIES



Minitrokali ou Combiné



Matériauthèque

